RAPPORT ANNUEL DE GESTION

REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

REGARD ÉPARGNE PRUDENT

REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

REGARD ÉPARGNE ACTIONS

REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

REGARD ÉPARGNE PME

ÉPARGNE SALARIALE ÉDITION 2022



Conseil de surveillance des fonds Regard Épargne	3
Conjoncture économique en 2022	4
Évolution des fonds en fonction de la croissance du BTP en 2022	6
Fonctionnement des plans d'épargne du BTP	7
FCPE utilisés pour la gestion des sommes versées	8
Gestion financière des fonds Regard Épargne	9
Politique financière en 2022	10
Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires	14
Performances financières	15
Regard Épargne Monétaire	17
Regard Épargne Obligataire	22
Regard Épargne Prudent	27
Regard Épargne Équilibre	32
Regard Épargne Dynamique	37
Regard Épargne Actions	42
Regard Épargne Flexible et Solidaire	47
Regard Épargne PME	52
Annexe aux comptes	56
Annexes SFDR	57
Rapport des commissaires aux comptes	108
Fonds Regard Monétaire	110
Fonds Regard Souverains Euro 1-3	113
Fonds Regard Souverains Euro 3-5	116
Fonds Regard Souverains Euro 5-7	119
Fonds Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR	122
Fonds Regard Actions Développement Durable	128
Fonds Regard Actions Euro	134
Lexique financier	137

Les salariés et entreprises souhaitant investir, obtenir un remboursement ou simplement demander un renseignement sont invités à contacter REGARDBTP dont les coordonnées figurent au dos de ce rapport.

Au 31/12/2022:

CONSEIL DE SURVEILLANCE DES FONDS REGARD ÉPARGNE*

Michel PARSEKIAN Président – Société SADE – Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents

de Maîtrise et assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux publics et des activités

connexes - CFE-CGC BTP

Jean LAGARRIGUE Vice-président – Représentant la Fédération Française des Entreprises de Génie Électrique et

Énergétique – FFIE

Éric MACHET Société EIFFAGE – Représentant la Fédération Générale Force Ouvrière du Bâtiment, Bois,

Travaux publics et Matériaux de Construction - CGT/FO

Thierry BRAUN Société CEGELEC – Représentant la fédération BATI-MAT-T.P. – CFTC

Jean-Marie KERHERNO Représentant la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Production du Bâtiment et

des Travaux publics – Fédération SCOP-BTP

François DANEL Représentant la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Production du Bâtiment et

des Travaux publics - Fédération SCOP-BTP

Marc HUMBERT Représentant la Fédération Française des Entreprises de Génie Électrique et Énergétique – FFIE

Jean-Arthur GROSS Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics – FNTP

Gérard VIEILLE Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics – FNTP

Pierre-François LOREAL Représentant la Fédération Française du Bâtiment – FFB

Albert QUENET Représentant la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB

Cécile SAUVEUR Représentant la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB

Jean-Michel VAILLENDET Société CEGELEC – Représentant la fédération BATI-MAT-T.P. – CFTC

Alain LAJON Société SPIE – Représentant la fédération BATI-MAT-T.P. – CFTC

Olivier DONNAY Représentant la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois - C.F.D.T.

Michel MOUTEL Société VINCI – Représentant la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du

Bois - C.F.D.T

Alain REBE Société Colas – Représentant la Fédération Générale Force Ouvrière du Bâtiment, Bois, Travaux

publics et Matériaux de Construction - CGT/FO

Patrick PHILIPPOT Société SPIE NUCLÉAIRE – Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens et Agents

de Maîtrise des Industries du BTP - CFE-CGC BTP

Jean GAUDIN Société EFFICIENCE BTP – Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents

de Maîtrise et assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux publics et des activités

connexes - CFE-CGC BTP

^{*} Les membres du Conseil de Surveillance représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés sont porteurs de parts d'un ou plusieurs de ces fonds.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 2022

■ Environnement économique

L'année 2022 restera longtemps gravée dans la mémoire des marchés financiers. Suite à la crise sanitaire, le redémarrage économique a été rapide, à tel point que des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et sur l'inflation ont commencé à se faire sentir courant 2021 et se sont poursuivies en 2022. Au début de l'année, force est de constater que les tensions inflationnistes, initialement jugées temporaires par les banques centrales, se sont sensiblement renforcées avec l'envolée des prix de l'énergie et la persistance des pénuries dans l'industrie. Aux États-Unis, dans un contexte de marché de l'emploi tendu, l'inflation a gagné les salaires et semble désormais s'installer dans la durée. Ces tensions ont poussé les banques centrales à resserrer leur politique monétaire plus fortement qu'attendu, alimentant les craintes d'une économie en récession. Dans ce contexte économique déjà tendu, le risque géopolitique a refait surface avec l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes le 24 février. Dans la foulée, les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont imposé des sanctions ayant pour conséquence d'empêcher la Russie de négocier certaines devises, d'accéder aux financements sur les marchés mondiaux et de limiter l'importation de produits. La Russie a répliqué en réduisant fortement ses exportations de gaz, provoquant une envolée des prix et alimentant l'inflation. Face à ce conflit qui s'installe, les impacts économiques apparaissent progressivement. Les enquêtes de conjoncture et indicateurs de confiance marquent le pas. Les entreprises se sont retirées, plus ou moins douloureusement, du marché russe. Leurs résultats sont restés solides au cours de l'année, mais les analystes commencent à réviser à la baisse leurs anticipations. Alors que l'espoir d'une résolution rapide du conflit a disparu, le monde occidental doit s'adapter aux conséquences d'une guerre qui perdure. Les réserves de gaz sont limitées, les prix de l'énergie au plus haut et la souveraineté énergétique européenne est mise à mal, poussant les gouvernements européens à la sobriété énergétique. Enfin, alors que de nombreux pays parviennent à mieux gérer le virus et à lever les restrictions sanitaires, la Covid-19 a continué de se propager à travers la Chine, où les autorités ont adopté une stratégie «zéro covid» stricte, non sans impact sur la croissance et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

La croissance du PIB américain s'est contractée pour la deuxième fois consécutive au 2e trimestre 2022 (-0,9% après -1,6% au premier trimestre), ce qui correspond à la définition traditionnelle d'une récession. Il s'agit néanmoins d'une récession technique, car le mouvement de faiblesse s'est opéré sous l'effet du commerce extérieur et des stocks au 1er trimestre, et des stocks uniquement au 2e (coûtant 2 points à la croissance) tandis que la consommation et l'investissement ont continué de bien résister tout au long du 1er semestre. Au 3e trimestre, le PIB indique une expansion de 3,2%, sous l'impulsion de la hausse du commerce extérieur, des dépenses de consommation privée et publique, ainsi que de l'investissement des entreprises. Il est attendu à +1,4% au 4e trimestre. Depuis le début de l'année on observe un fléchissement de la plupart des indicateurs économiques mais l'ensemble s'est maintenu à des niveaux signalant une expansion de l'économie. Les créations d'emplois restent fortes, avec au cours de l'année, une création moyenne mensuelle supérieure à 250000. L'économie est considérée dans une situation de plein emploi, avec un taux de chômage de 3,7%. L'inflation a grimpé tout au long de l'année, atteignant un pic en juin à 9,1% pour terminer l'année à 6,5%. Ce niveau, qui reste relativement élevé, résulte notamment du renchérissement de la composante logement, ainsi que des prix du carburant et de l'alimentation. En conséquence de cette inflation galopante, la Réserve Fédérale a relevé ses taux de 425 pb en 2022 et a signalé dans son dernier communiqué que d'autres resserrements étaient à prévoir, répétant que les autorités portaient «une forte attention aux risques d'inflation». Le communiqué de la banque centrale a fait part d'une moindre inquiétude envers les

pressions liées au confinement sanitaire en Chine, mais a maintenu son estimation des risques pour les prix dus à la guerre de la Russie en Ukraine. Alors que le rythme des resserrements des taux a commencé à ralentir en décembre, le durcissement de la politique monétaire se poursuivra au premier semestre 2023.

La croissance du PIB dans la zone euro est ressortie en hausse de +0,8% pour le 2^e trimestre, après +0,6% au premier. Elle ralentit au troisième trimestre à +0,2% marquant, pour les pessimistes, le ralentissement de l'économie déjà observée depuis plusieurs mois dans les indicateurs avancés. Pour les optimistes, ce chiffre souligne la résilience de l'économie de la zone euro aux différents chocs, à savoir l'inflation, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la guerre en Ukraine. Les indices des directeurs d'achats PMI de la zone euro ont continué de refléter la crise actuelle du coût de la vie, sachant que les indices du secteur manufacturier et du secteur des services sont restés sous la barre des 50, affichant un déclin (hors effets du Covid) jamais enregistré depuis juillet 2012 pour le secteur manufacturier et depuis mai 2013 pour les services. Tout comme aux États-Unis, l'inflation a continué d'augmenter tout au long de l'année, pour atteindre un pic en octobre 10,6% sur un an, malgré la baisse des prix du pétrole et les mesures adoptées par les gouvernements nationaux afin d'atténuer le choc des prix énergétiques sur les ménages. Les prix alimentaires, les prix des biens et des services sont les principales sources de cette hausse de l'inflation. Face à l'inflation galopante, la BCE, qui en 2021 ne voyait pas de hausses de taux avant 2023, a été contrainte de réviser la trajectoire de sa politique monétaire et a ainsi relevé ses taux directeurs de 250 pb sur l'année.

Au Royaume-Uni, l'inflation est passée de 5,4% sur un an en janvier à 11,1% sur un an en octobre, principalement sous l'effet du prix des carburants et de l'alimentation. L'inflation sous-jacente est demeurée élevée, jusqu'à 6,5% en octobre. Face à cette inflation, la Banque d'Angleterre a elle aussi procédé à plusieurs tours de vis, augmentant en 2022 ses taux de 325 pb à 3,5%. Par ailleurs, l'actualité politique a été chargée. Boris Johnson, acculé par la crise politique du partygate démissionne et est remplacé par Liz Truss le 6 septembre. Elle démissionnera 44 jours plus tard après l'échec de sa politique budgétaire et le séisme provoqué sur la livre sterling et les taux d'état. Rishi Sunak, son successeur, supprimera par la suite la majeure partie du budget de Mme Truss, réduisant de 32 milliards de livres les réductions d'impôts originellement prévues à 45 milliards de livres. Plus important encore, la garantie des prix de l'énergie, initialement d'une durée de deux ans, fera l'objet d'une révision début 2023.

En 2022, la Chine a fait face à une résurgence de l'épidémie. Face à cette menace, le pays a adopté une stratégie «zéro covid » stricte et n'a pas hésité à placer sous cloche des quartiers ou villes entières, comme en ont fait les frais les villes de Shenzhen, Shanghaï et Pékin. Ces confinements ont pesé sur l'économie chinoise, qui affiche un ralentissement de la consommation, de la production industrielle et de l'investissement. Quatre points de PIB ont été rognés par les confinements sanitaires. Après un fléchissement à +0,4% au 2e trimestre, la croissance du PIB a repris des couleurs au troisième trimestre, à +3,9%. Une telle augmentation s'explique en partie par la résistance de la demande extérieure, qui a été bénéfique au secteur industriel. Le 20° Congrès national du Parti communiste chinois, qui s'est clôturé le 22 octobre, a confirmé le troisième mandat de Xi Jinping et indiqué qu'il n'y aurait pas de changements majeurs dans l'orientation de la politique, mais plutôt qu'une plus grande importance serait accordée à la sécurité nationale. Dans cet objectif, la politique doit être axée sur la technologie, les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la fourniture d'énergie, de nourriture et d'autres intrants essentiels. L'objectif de croissance reste une « croissance de haute qualité », visant à faire de la Chine une puissance socialiste moderne d'ici 2035. Courant décembre, le gouvernement chinois a finalement révisé sa politique du zéro Covid en vue de son arrêt définitif. Ainsi, de nombreuses villes, dont Pékin et Shanghai, ont considérablement réduit leurs exigences en matière de tests et de quarantaine à la suite des protestations de fin novembre. Toutefois, cette réouverture radicale de l'économie chinoise n'est pas sans alimenter les craintes de résurgence de l'épidémie à l'échelle mondiale.

La Banque du Japon a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année, malgré quelques inquiétudes sur la dépréciation du yen face au dollar américain. Toutefois, en décembre, compte tenu de l'augmentation de l'inflation (sommet à +3,7 % en octobre), la Banque du Japon a élargi la fourchette de fluctuation autorisée pour les taux d'état à 10 ans de 25 à 50 points de base. Elle a, ce faisant, surpris les marchés financiers qui y voient un début de resserrement monétaire, après une décennie d'une politique de taux proches de zéro.

■ Situation des marchés financiers

Les records observés sur les marchés en 2021 semblent bien loin. L'année 2022 est marquée par de nombreux chocs, et notamment l'inflation galopante amplifiée par la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, les Banques Centrales, une fois n'est pas coutume, ont donné le «la» sur les marchés. Après avoir commenté en automne 2021 sur une inflation transitoire, elles ont dû revoir leur copie pour contrer une hausse des prix durable, qui mois après mois a touché de nouveaux records. Elles ont donc rapidement mis fin à leurs programmes de rachats d'actifs et politiques monétaires accommodantes pour adopter des positions plus restrictives. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont été remontés, avec à chaque fois un train de retard face à une inflation qui gagne du terrain. Ce décalage a contraint les Banques Centrales à frapper fort lors de chaque réunion, au risque de déclencher une récession.

Après plusieurs décennies de baisses des rendements des obligations, les taux se sont envolés en 2022. En douze mois, le 10 ans américain est passé de 1,50 % à 3,83 % et l'OAT française de même maturité de 0,194 % à 3,11 %. Des niveaux inédits depuis plus de dix ans. Ce violent rebond a réveillé le spectre d'un éclatement de la zone euro, tous les États n'étant pas égaux face aux hausses de taux. La Banque Centrale européenne a mis en place un outil dédié lors de sa réunion de juillet 2022 pour lutter contre l'écart des rendements, notamment celui entre l'Italie et l'Allemagne.

Même histoire du côté des obligations d'entreprises. Après une période de taux bas et de soutien sans faille des Banques Centrales qui a permis aux entreprises de lever toujours plus de dettes avec des coûts d'endettement historiquement faibles, le marché s'est retourné en 2022. Les primes de risque (par rapport aux dettes souveraines) sont fortement remontées. Les investisseurs privilégient les crédits les plus sûrs. Les entreprises qui ont besoin de lever de la dette font face à des difficultés.

Performance des principaux indices obligataires en 2022 :

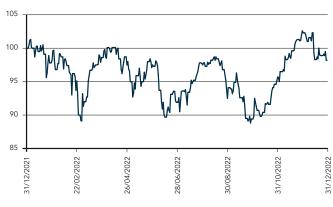
	Depuis le 31/12/2021
Indice BOFA 1/3 ans (emprunts d'état)	-4,82%
Indice BOFA 3/5 ans (emprunts d'état)	-9,91%
Indice BOFA 5/7 ans (emprunts d'état)	-14,20%
Indice Bloomberg 3/5 ans (secteur privé)	-11,09%
€STR (taux sans risque)	-0,02%

Les matières premières ont quant à elles affichées une flambée historique, qu'il s'agisse de l'énergie, des denrées alimentaires ou des métaux, et ont donc alimentées l'inflation. La guerre en Ukraine a renforcé des tensions déjà présentes en 2021 par la reprise post-covid. Le prix du gaz a notamment atteint un pic au mois d'août, s'échangeant sur des niveaux trois fois supérieurs à ceux du début de l'année, alors même qu'il avait déjà été multiplié par cinq par rapport aux niveaux de 2019.

Ainsi, les actions terminent l'année en territoire négatif, plombées par l'envolée des taux, l'inflation galopante, l'invasion russe en Ukraine, la crise énergétique, la politique «zéro covid» en Chine, et bien sûr les politiques monétaires restrictives des Banques Centrales. Malgré des publications de résultats des entreprises, jusqu'alors, supérieures aux attentes, le Dow Jones et le CAC 40 reculent sur l'année de 7,4% (dividendes réinvestis). Le Stoxx Europe 50 fait mieux, -1,8%, porté par des valeurs plus défensives et moins européennes. La grande majorité des secteurs du Stoxx 600 est dans le rouge sur la période. Le Pétrole et Gaz, poussé par les prix de l'énergie, tire son épingle du jeu : +24,4%, suivi par les Ressources de base, +4,3% et les Assurances, -1,0%. En revanche, les secteurs les plus exposés à l'inflation et/ou aux hausses des taux d'intérêts subissent les pertes les plus importantes : Immobilier (-40,1%), Distribution (-32,6%) et Technologie (-28,4%).

Performance des principaux indices actions en 2022 (dividendes réinvestis) :

	Depuis le 31/12/2021
Indice CAC 40	-7,37 %
Indice Stoxx50 (Europe)	-1,80%
Indice Dow Jones (en \$)	-7,44%
Indice Nikkei (en Yen)	-7,34%



Performance STOXX Europe 50 DR (Dividendes Réinvestis)



Performance ESTER capitalisé (clôture)

Performance ML BofA 5-7Y (Clôture)

ÉVOLUTION DES FONDS REGARD ÉPARGNE EN FONCTION DE LA CROISSANCE DU BTP EN 2022

■ Conjoncture du Bâtiment et des Travaux Publics en 2022 et perspectives pour 2023

Après une année 2021 de fort rebond de l'activité dans le Bâtiment et les Travaux Publics, l'exercice 2022 est plus contrasté en terme d'activité, sous l'effet notamment des conséquences du déclenchement de la guerre en Ukraine. Alors que la Fédération Française du Bâtiment a annoncé une croissance du secteur en 2022, le secteur des Travaux Publics à souffert quant à lui du choc inflationniste et des incertitudes économiques.

Concernant le bâtiment, l'exercice 2022 se clôture sur une hausse d'activité de 3.7%, faisant suite à un rebond spectaculaire de 12.2% en 2021.

Le logement neuf affiche une hausse de 5.1 % au cours de l'année, grâce à une bonne dynamique des mises en chantiers engendrées en 2021 et 2022 (environ 400000 par an), effaçant ainsi la perte d'activité liée à la crise sanitaire.

Après deux années difficiles, l'activité en non résidentiel neuf constitue la bonne surprise de 2022 avec une progression de 6.6% plus forte qu'attendue. Sur l'année 2022, les surfaces mises en chantier progressent de l'ordre de 5% entrainés par les segments des bâtiments industriels et des commerces alors que les bureaux et les locaux agricoles s'affichent en reculs respectifs de 7.5% et 10.2%.

Le marché de l'amélioration-entretien progresse quant à lui de 2.1% retrouvant ainsi quasiment son niveau de 2019.

La croissance observée en 2022 dans le bâtiment a permis la création nette de 15000 postes salariés et intérimaires toujours marquée par de grandes difficultés de recrutement pour 80% des entreprises de plus de 10 salariés.

Enfin, les marges opérationnelles des entreprises se voient de nouveau fragilisées avec un repli de 2%. Les défaillances d'entreprises s'envolent d'un peu moins de 40% dans la construction, hausse qui s'explique par les très faibles niveaux de 2020 et 2021 grâce aux mesures de soutien prises en phase de crise sanitaire.

Pour les Travaux Publics, l'année 2022 s'achève sur une diminution de la production (travaux réalisés) de -6.4%, production entravée par la hausse historique des couts de production qui s'établissaient à +9.8% sur un an glissant. Malgré le rebond des travaux constatés au 4° trimestre 2022, celui-ci n'a pas compensé la baisse prolongée entre Février et Août.

L'année 2022 a été marqué par des prises de commandes erratiques et atones, les marchés conclus retombant à leur plus bas niveau de l'année en fin d'année pour finir sur une baisse annuelle cumulée de 3.1%.

EN 2022, le secteur a connu un tassement de l'emploi salarié et un recul des heures travaillées. Orientés à la hausse en 2021, les effectifs ouvriers permanents stagnent en 2022 (-0,7%) sous l'effet de l'érosion de la production des Travaux Publics et des difficultés de recrutement. Avec une baisse légèrement plus prononcée, le volume des heures travaillées recule au global de -1,1% comptetenu de la diminution de -1,3% pour les ouvriers permanents et de la stabilisation des heures intérimaires (-0,1%) qui chutent néanmoins en fin d'année (-10,2% sur 3 mois glissants).

Les anticipations pour l'année 2023 sont plutôt moroses de part et d'autre du secteur du BTP sous contraintes d'une inflation persistante, des conditions d'accès au crédit difficile, d'une croissance économique en ralentissement et des difficultés de recrutement.

Le secteur du Bâtiment table sur une croissance très modeste de l'activité en 2023 grâce notamment au bon niveau des carnets de commandes existant à fin 2022. Cependant le logement neuf verrait son activité se contracter compte tenu de la forte baisse des mises en chantiers et de la chute des permis de construire et de l'effondrement des ventes en 2022. Le secteur du non résidentiel ralentirai lui aussi, seule l'activité en amélioration-entretien resterait bien orientée tirée par les dépenses dans le secteur de la rénovation énergétique. En termes d'emploi, les créations d'emplois devraient se stabiliser sur 2023 dans le meilleur des cas. La situation financière des entreprises resterait un sujet d'inquiétude, la difficulté étant dans le fait de savoir si celles-ci pourront répercuter les hausses de couts dans leur prix, alors que les donneurs d'ordre subiront une diminution de leur revenu réel.

Pour les Travaux Publics, l'horizon reste très incertain car les efforts d'investissements espérés à cette période de mi-mandat se font toujours attendre. Dans ce contexte une nouvelle érosion de l'activité est anticipée pour 2023, même si l'atténuation récente des tensions inflationnistes et la résistance de la situation financière des collectivités territoriales sont des signaux encourageants. Seul une accélération du cycle d'investissement des pouvoirs publics reste déterminante pour inverser la tendance et éclaircir les perspectives du secteur.

FONCTIONNEMENT DES PLANS D'ÉPARGNE DU BTP : PEI BTP ET PERCO BTP

Des plans d'épargne salariale, dédiés aux entreprises et aux salariés du BTP, ont été mis en place le 20 janvier 2003 par des accords de branche conclus au niveau national.

Régulièrement renouvelé depuis par périodes successives de 5 ans, ce dispositif repose actuellement sur des accords en date du 25 janvier 2018, identiques dans le Bâtiment et les Travaux publics :

- des accords Cadre instituant les plans d'épargne interentreprises,
- des accords instituant un plan d'épargne interentreprises à 5 ans : le PEI BTP.
- des accords instituant un plan d'épargne pour la retraite collectif : le PERCO BTP.

La loi PACTE¹ ayant introduit en 2019, le nouveau Plan d'Épargne Retraite d'entreprise (PER), qui succède au PERCO, le PERCO BTP ne peut plus accueillir de nouvelles adhésions depuis le 1er octobre 2020². Il continue néanmoins de s'appliquer dans les entreprises qui y ont adhéré avant cette date, et les salariés de ces entreprises peuvent continuer à y effectuer des versements, et ce sans limite de durée.

Dans l'attente d'entamer des négociations afin de procéder à la mise en place d'un PER de branche, les accords précités, initialement à durée déterminée de 5 ans, ont, en effet, été passés à durée indéterminée aux termes des négociations menées par les partenaires sociaux le 17 septembre 2020.

Par ailleurs, la loi ASAP du 7 décembre 2020 a instauré un nouveau mécanisme d'agrément des accords de branche d'épargne salariale, applicable aux accords déposés à compter du 1^{er} novembre 2021. Les accords de branche déposés avant cette date (non soumis à procédure d'agrément) sont considérés comme agréés dès lors qu'ils ont été étendu³.

Les accords PEI BTP ayant été étendus par arrêtés en date des 9 et 16 avril 2019, sont considérés comme agréés, et peuvent continuer à accueillir de nouvelles adhésions des entreprises.

Ainsi consolidé, ce dispositif permet aux entreprises de la profession d'offrir à leurs salariés, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises dont l'effectif est compris en 1 et moins de 250 salariés, la possibilité de se constituer dans des conditions optimales de qualité et de simplicité, une épargne exonérée d'impôt et de charges sociales, disponible au terme de 5 ans (PEI BTP) ou au moment du départ à la retraite (PERCO BTP).

Les accords Cadre prévoient les modalités de fonctionnement communes aux deux plans d'épargne de branche du BTP. Le pilotage du dispositif est confié à REGARDBTP, qui assure également la tenue des comptes et la conservation des parts de FCPE (fonds communs de placement d'entreprises) détenues par les salariés. REGARDBTP s'appuie sur les structures du groupe PRO BTP pour la réalisation du calcul et de la gestion des droits des salariés. Les fonds multi-entreprises proposés comme supports de placement dans le cadre de ce dispositif ont été conçus à cet effet par PRO BTP FINANCE qui en assure la gestion financière, administrative et comptable.

Les accords instituant le PEI BTP et le PERCO BTP définissent les sources (participation, versements volontaires etc.), et les règles d'abondement des plans d'épargne du BTP. Ces dernières prévoient, lorsque l'entreprise décide d'abonder, un niveau minimum d'abondement que l'entreprise s'engage à verser aux salariés. Le taux d'abondement choisi varie ensuite selon le niveau de versement du salarié, sachant que le dispositif favorise l'abondement des versements de niveau modeste. L'entreprise a la possibilité, même en l'absence de versement du salarié, d'effectuer des versements périodiques uniformes dans les conditions prévues par le plan.

Les sommes recueillies dans les plans sont investies en parts de FCPE. La gamme de FCPE Regard Épargne offre au choix du bénéficiaire sept possibilités de placement, aux profils variés. Si ces sommes proviennent de la réserve spéciale de participation des entreprises adhérentes au Régime Professionnel de Participation (RPP), le bénéficiaire peut également choisir de les investir en parts de fonds millésimés de la gamme FIBTP. Une formule de gestion pilotée par arbitrages est, en outre, proposée aux bénéficiaires du PERCO BTP.

L'accord instituant le PEI BTP permet de plus aux entreprises de moins de 50 salariés qui le souhaitent, de mettre directement en place un système de participation identique au dispositif obligatoire auquel sont assujetties les entreprises d'au moins 50 salariés : il s'agit d'utiliser le PEI BTP en tant que dispositif d'accord de participation volontaire.

Chaque entreprise garde toute latitude pour mettre en place un dispositif de plan d'épargne sur mesure, dont les modalités de fonctionnement (notamment la définition des règles d'abondement) peuvent varier par rapport au fonctionnement prévu dans le cadre des PEI BTP et PERCO BTP.

^{1.} Loi nº 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

^{2.} En application de l'ordonnance du 24 juillet 2019 (art. 8-II et III, et 9-II) portant réforme de l'épargne retraite, et du décret du 30 juillet 2019 (art. 9-II) portant réforme de l'épargne retraite.

^{3.} Loi nº 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et Décret nº 2021-1398 du 27 octobre 2021.

FCPE UTILISÉS POUR LA GESTION DES SOMMES VERSÉES DANS LES PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

■ Un choix de placements diversifiés

La gamme Regard Épargne, composée de huit Fonds Communs de Placement à profils de risque définis, est proposée dans le cadre des dispositifs de plans d'épargne salariale.

Regard Épargne Monétaire : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Ce fonds procure un rendement proche de celui du marché monétaire.

Regard Épargne Obligataire : Fonds obligataire

Ce fonds est exclusivement investi sur les produits de taux avec une répartition variable entre obligations et produits monétaires décidée par les gérants en fonction de l'évolution des marchés. Ce fonds permet d'obtenir à moyen terme une régularité dans l'évolution de la valeur de la part ainsi qu'une rémunération supérieure à celle du marché monétaire.

Regard Épargne Prudent : Fonds à dominante obligataire

Ce fonds, au prix d'une moindre régularité dans l'évolution de la valeur de la part est utilisé par les salariés qui souhaitent obtenir à moyen terme une rémunération supérieure à celle du marché obligataire grâce à une légère diversification vers les actions.

Regard Épargne Équilibre : Fonds sans dominante

Par une répartition variable entre actions et produits de taux, décidée par les gérants en fonction de l'évolution des marchés, ce fonds permet, pour des projets à plus long terme, de rechercher un surcroît de performance des placements.

Regard Épargne Dynamique : Fonds à dominante actions

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions européennes. Il doit procurer sur le très long terme la performance la plus élevée possible mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre. La part variable entre actions et produits de taux peut toutefois contribuer à limiter ces écarts.

Regard Épargne Actions : Fonds actions

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions européennes. Il doit procurer sur le très long terme la performance la plus élevée possible mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre.

Regard Épargne Flexible et Solidaire : Fonds Flexible

Le FCPE aura pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail, dans une fourchette comprise entre 5% et 10% maximum de son actif au travers du Fonds Professionnel Spécialisé «ECOFI Contrat Solidaire». Une gestion flexible et de conviction permet d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque, le fonds investissant 95% maximum de son actif en fonds actions, obligations et monétaires.

Regard Épargne PME : Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO BTP, non éligible à la gestion libre

Le FCPE a pour vocation de contribuer au financement de petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire. Ce fonds est investi en totalité et en permanence en part «IC» de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME».

GESTION FINANCIÈRE DES FONDS REGARD ÉPARGNE

Les avoirs des fonds de la gamme REGARD ÉPARGNE sont investis selon une structure de portefeuille combinant produits obligataires et actions européennes, avec une allocation d'actifs taux/ actions dépendant de l'optique de placement de chaque fonds. La structure des portefeuilles va d'une allocation 100% obligataire pour le fonds Regard Épargne Obligataire jusqu'à un maximum éventuel de 100% actions pour le fonds Regard Épargne Actions.

Dans le contexte économique précédemment décrit, la gestion des FCPE REGARD ÉPARGNE s'est caractérisée par :

Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

Les fonds de la gamme Regard Épargne ont démarré l'année avec une surpondération de la poche actions. Cette position a été maintenue jusqu'en octobre. Toutefois, le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, a détenu toute l'année de fortes liquidités, allant jusqu'à 9 % de son encours. Ainsi, bien que les fonds de la gamme Regard Épargne étaient facialement surpondérés sur les actions pour l'essentiel de l'année, ils étaient en réalité, par effet de transparence, sur une exposition plus proche du neutre.

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, les fonds ont conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 60% pour le fonds Regard Épargne Dynamique, 35% pour Regard Épargne Equilibre et 10% pour Regard Épargne Prudent.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

Ainsi, l'exposition aux actions s'établit en fin d'année à 9,86% pour le fonds Regard Épargne Prudent (contre 10% pour le portefeuille de référence), 34,59% pour le fonds Regard Épargne Équilibre (contre 35% pour la position neutre), 58,58% pour le fonds Regard Épargne Dynamique (pour un neutre à 60), 54,95% pour le fonds Regard Épargne Flexible et solidaire et 98.11% pour le fonds Regard Épargne Actions.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à -4,37 % pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80 % dividendes réinvestis et -4,36 % hors dividendes.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page 128.

Une gestion obligataire prudente et diversifiée

L'exposition globale au risque de taux présente depuis maintenant plusieurs exercices une sensibilité inférieure pour chaque fonds à celle de l'indicateur de référence (emprunts d'état de la zone euro de maturité 5/7 ans), cette sous-sensibilisation étant réalisée au moyen de la constitution d'une poche de produits monétaires et/ ou d'obligations de maturité 1/3 ans et 3/5 ans en complément du fonds Regard obligations long terme. À la fin de l'année 2021, les fonds présentaient un niveau important de sous sensibilisation compte tenu des niveaux bas des taux et des perspectives décourageantes sur l'inflation.

Au début de l'année 2022, les fonds sont restés positionnés sur les niveaux préexistants fin 2021. Ainsi, les fonds présentaient un niveau significatif de sous-sensibilisation, particulièrement accentuée dans les fonds les plus exposés aux actions, compte tenu d'un contexte toujours atypique de taux particulièrement bas sur les échéances longues de la courbe en Zone euro. Par ailleurs, à fin 2021, les fonds obligataires sous-jacents Regard présentaient une position de légère sous sensibilité sur les maturités 3/5 ans et 5/7 ans, et une sensibilité équivalente à celle de l'indice pour les maturités 1/3 ans. Ces sensibilités sont revenues sur des niveaux neutres à fin janvier 2022 et le sont restés pour le reste de l'année.

L'exposition sur les obligations du secteur privé a été également conservée autour de 6 % à près de 11 % de l'actif selon les fonds dans l'ensemble de la gamme, en utilisant comme support le FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

De ce fait, à la fin de l'année 2022, la sensibilité des fonds Regard Épargne est comprise entre 2.79 et 3.88 pour une sensibilité de l'indice BOFA 5/7 ans à 5.42.

La partie obligataire des FCPE est gérée au travers d'une gamme de fonds adaptés aux différents horizons de gestion. Sur les emprunts État de la zone Euro, les supports sont les fonds :

- Regard Souverains 5/7 pour les emprunts de maturité longue,
- Regard Souverains 3/5 pour les obligations de maturité moyenne,
- Regard Souverains 1/3 pour les obligations de maturité courte.

En 2022, les performances de ces supports sont respectivement de -14,24%, -9,72% et -4,74% contre -14,20%, -9,91% et -4,82% pour les indicateurs de référence correspondants. Les rapports de gestion financière de ces fonds sont décrits en pages 113 à 127.

POLITIQUE FINANCIÈRE EN 2022

ACCORD PROFESSIONNE DU 15/01/2013		ALLOCATION D'ACTIFS	INDICATEUR** DE RÉFÉRENCE	SENSIBILITÉ MAXIMUM
Fonds monétaire	Regard Épargne Monétaire	100% d'instruments du marché monétaire	ESTER	0,5
Fonds obligataire	Regard Épargne Obligataire	100% obligations*	BofA ML 5-7 ans	7
Fonds à dominant actions	te Regard Épargne Actions	75% minimum d'actions et 10% maximum d'obligations convertibles	Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds à dominant obligataire	te Regard Épargne Prudent	20% maximum d'actions et 80% minimum de produits de taux*	90% BofA ML 5-7 ans 10% Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds sans dominante	Regard Épargne Équilibre	Entre 20% et 50% d'actions et 50% minimum de produits de taux*	65% BofA ML 5-7 ans 35% Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds à dominant actions	te Regard Épargne Dynamique	Entre 50% et 70% d'actions et minimum 30% de produits de taux*	40% BofA ML 5-7 ans 60% Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds flexible	Regard Épargne Flexible et Solidaire	Entre 5% et 10% titres solidaires et 95% maximum entre fonds actions, obligataire et monétaires		10
	Regard Épargne PME	98% à 100% en parts «IC» de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME», 2% maximum de liquidités		-

^{*} Dont maximum 10% d'obligations convertibles. ** Dividende réinvesti.

■ Les offres de placement : une gamme de fonds profilés

Regard Épargne Monétaire

Risque le plus faible				Risq	ue le plus é	elevé
1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne Obligataire

Risq	ue le plus fa	aible	Risq	ue le plus é	elevé	
1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne Prudent

Risque le plus faible Risque le plus éleve						elevé •	
	1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne Flexible et Solidaire

Risque le plus faible Risque le						elevé •
1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne Équilibre

Risque le plus faible				Risq	ue le plus é	elevé
1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne Dynamique

Risq	ue le plus fa	aible		Risq	ue le plus é	levé
1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne Actions

Risque le plus faible				Risq	ue le plus é	elevé
1	2	3	4	5	6	7

Regard Épargne PME

Risq	Risque le plus faible				ue le plus é	elevé
1	2	3	4	5	6	7

Ces indicateurs de risque synthétique se basent sur les résultats passés en matière de volatilité. Les catégories de risque associées à ces fonds ne sont pas garanties et pourront évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

■ Type de placements, orientations générales

Trésorerie: Supports monétaires

Obligations: 2/3 minimum emprunts d'État de la zone euro ou équivalent 1/3 maximum obligations du secteur privé

Actions : Sociétés européennes répondant à des critères socialement responsables

Futures : Vente de contrats uniquement dans une optique de protection du portefeuille

Options: Achat d'options de vente en protection du portefeuille et/ou vente d'options d'achat sur titres en portefeuille

■ Information réglementaires

Changements substantiels au cours de l'exercice :

Changement de fonds maître du FCPE Regard Épargne PME :

Le Conseil de surveillance s'est réuni le 9 Février 2022 et a décidé de remplacer l'ancienne SICAV maître « compartiment LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS France», par l'OPCVM « AMPLEGEST PME ». Cette opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2022. Depuis le 18 mars 2022, le FCPE Regard Epargne PME est investi presqu'en totalité en part « IC » de l'OPCVM AMPLEGEST PME.

Mise en conformité avec la réglementation taxonomie :

Compte tenu de la classification des Fonds de la gamme Regard Épargne en article 8 du règlement SFDR, et conformément au Règlement Taxonomie, la mention ci-après a été ajoutée dans chaque prospectus : «le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de votre portefeuille ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental». Cette modification a été approuvée lors Conseil de surveillance du 10 mai 2022.

Frais d'intermédiation :

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.probtpfinance.com.

Informations relatives au portefeuille de référence :

Regard Épargne Obligataire	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	100%
Regard Épargne Prudent	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	90%
	Stoxx Europe 50 Net Return	10%
Regard Épargne Actions	Stoxx Europe 50 Net Return	100%
Regard Épargne Dynamique	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	40%
	Stoxx Europe 50 Net Return	60%
Regard Épargne Équilibre	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	65%
	Stoxx Europe 50 Net Return	35%

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds. Le dispositif mis en place cherche à s'assurer de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans

des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Méthode de calcul du risque global :

À partir du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

Effet de levier :

	Levier net (%)	Levier brut (%)
FCPE Regard Épargne Obligataire	100,00%	98,79%
FCPE Regard Épargne Prudent	100,00%	99,46%
FCPE Regard Épargne Actions	100,00%	98,11%
FCPE Regard Épargne Dynamique	100,00%	99,12%
FCPE Regard Épargne Equilibre	100,00%	98,67%
FCPE Regard Épargne Flexible et Solidaire	100,00%	99,78%
FCPE Regard Épargne PME	100,00%	99,06%

Information sur les critères ESG:

Conformément aux exigences de l'article D.533-16-1, 3° du Code monétaire et financier, nous vous précisons que ce fonds n'est pas un fonds prenant en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement) comme suit :

Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion intègre par conséquent à chaque fois que cela est possible, l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques notamment à travers sa politique d'exclusion dite normative, sa politique d'exclusion sectorielle, la gestion des controverses et sa politique d'engagement. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de PRO BTP Finance : https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html

Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement: la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, un certain nombre d'indicateurs environnementaux sont suivis le cas échéant, par exemple l'empreinte carbone des émetteurs. Enfin, la société de gestion pratique différentes exclusions sectorielles, notamment celles du charbon et des hydrocarbures nonconventionnels, de ses investissements.

Social : La société de gestion attache une importance particulière au respect des droits humains et communautaires, au respect des droits du travail et au contrôle des chaines d'approvisionnement ainsi qu'aux thématiques liées à la protection des clients. Les émetteurs présentant des carences sévères dans ce domaine peuvent être exclus dans le cadre de notre politique de gestion des controverses.

Gouvernance: La société de gestion étudie avec grande attention les facteurs clés suivants: l'équilibre des genres dans les instances, le cumul des mandats des administrateurs et le montant des jetons de présence, les politiques de rémunérations des dirigeants, la politique de distribution des dividendes. Les émetteurs présentant des carences sévères dans ce domaine peuvent être exclus dans le cadre de notre politique de gestion des controverses. Nous encourageons également les bonnes pratiques en matière de gouvernance au travers du vote et de l'engagement.

Pour plus de détail, vous pouvez vous référer à l'annexe au prospectus ainsi qu'à notre politique d'exclusion disponibles sur notre site internet.

Règlement (UE) 2020/852 (dit «Règlement sur la Taxonomie») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et

des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement «Disclosure» tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie. Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là. Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. À partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Montant des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022

3 367 euros
3 367 euros
1 776 euros

■ Information sur les rémunérations de la société de gestion de portefeuille

La politique de rémunération mise en place au sein de PRO BTP Finance est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite « Directive AIFM » et dans la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite « Directive OPCVM V ».

Conforment aux dispositions réglementaires, la politique de rémunération de PRO BTP Finance a pour objectifs :

- d'être en lien avec la richesse créée par l'entreprise sur le long terme, et permet un alignement entre l'intérêt de l'entreprise et celui des investisseurs et des salariés;
- d'être compatible avec une gestion saine et efficace des risques.

La politique appliquée par PRO BTP Finance :

- est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive.
- vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP Finance et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise.
- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des fonds gérés, et ne favorise pas les conflits d'intérêts.

La rémunération globale est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le dispositif ne prévoit pas le versement de «carried interest» ou de commission de performance. La part variable est octroyée sur la base de critères de performance usuels, les résultats collectifs étant prépondérants.

Le personnel de PRO BTP Finance n'est pas salarié de la société de gestion : il est salarié de l'Association de Moyens PRO BTP puis mis à disposition de PRO BTP Finance dans le cadre d'une convention de mise à disposition à but non lucratif. Ce mode d'organisation est celui appliqué de façon habituelle au sein du Groupe PRO BTP. Dans ce cadre, les rémunérations sont définies selon les principes de l'Association de Moyens PRO BTP.

Chaque année, cette politique de rémunération est revue par le Comité de supervision et sa correcte application est vérifiée par le Comité de contrôle. Le Comité de supervision des rémunérations s'est réuni le 21 novembre 2022 et a constaté la conformité des principes généraux de la politique de rémunération. Le Comité de contrôle des rémunérations se réunira le 21 mars 2023 et contrôlera la correcte application de la politique de rémunération.

Compte tenu des effectifs, la règle de proportionnalité est appliquée. Notamment, du fait du nombre réduit de cadres supérieurs et de personnel ayant une incidence sur le profil de risque des fonds gérés, le montant total des rémunérations versées à chaque catégorie n'est pas publié. Les informations quantitatives portent sur le périmètre de l'ensemble de la société de gestion et ne se limite pas aux preneurs de risques.

Pour les 43 collaborateurs présents au 31/12/2022, le montant total des rémunérations fixes versé par la société de gestion au titre de 2022 s'élève à 3642000 EUR, la part variable étant inférieure à 10%.

POLITIQUE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES

■ Objectif de la politique

En application de la Directive n° 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (la «Directive MIF 2») et conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier, PRO BTP FINANCE est tenue de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour ses Clients.

PRO BTP FINANCE, n'exécute pas directement ses ordres sur les marchés financiers.

À ce titre, le principe de meilleure exécution prend, au sens de la réglementation, la forme d'un principe de meilleure sélection. PRO BTP FINANCE sélectionne donc des intermédiaires financiers, pour chaque catégorie de titre, en vue d'obtenir la meilleure sélection possible.

Le présent document, ainsi que ses mises à jour éventuelles, sont disponibles et consultables sur le site internet de PRO BTP FINANCE : www.probtpfinance.com.

■ Périmètre de la politique

La présente politique s'applique à tous les clients de PRO BTP FINANCE (gestion sous mandat et gestion d'OPC). Les intermédiaires sélectionnés sont des établissements agréés, soumis à l'obligation de meilleure exécution. PRO BTP FINANCE a opté pour le statut de client professionnel vis-à-vis des intermédiaires sélectionnés.

■ Instructions spécifiques

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, en cas d'instruction spécifique d'un client, PRO BTP FINANCE sera réputée avoir satisfait ses obligations de meilleure sélection pour les aspects couverts par l'instruction spécifique du client.

■ Lieux d'exécution

Le choix du lieu d'exécution appartient à l'intermédiaire conformément à sa propre politique d'exécution. Les ordres pourront être exécutés sur des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des OTF ou auprès d'internalisateurs systématiques. Les ordres pourront également être exécutés en dehors des marchés réglementés ou systèmes multilatéraux de négociation. PRO BTP FINANCE attire l'attention des clients sur les conséquences d'un tel choix (risque de contrepartie, absence de carnet d'ordre, ...).

Processus de sélection des intermédiaires

Depuis fin 2020, PRO BTP FINANCE externalise l'activité d'exécution des ordres auprès d'Amundi Intermédiation. En conséquence, la sélection des contreparties autorisées est le fruit de la collaboration entre Amundi Intermédiation et PRO BTP FINANCE, lors de la tenue d'un comité annuel de sélection des contreparties.

De ce fait, les critères qui s'appliquent lors du passage d'ordre sont ceux qui figurent dans la politique d'exécution fournie par Amundi Intermédiation.

■ Contrôle et revue de la politique

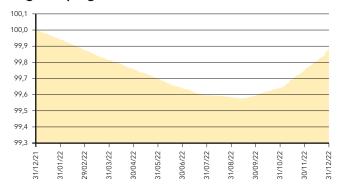
La société de gestion revoit annuellement sa politique de sélection des intermédiaires.

Le Pôle Conformité et Contrôle Interne réalise un contrôle de cette politique annuellement ou en cas de changement significatif qui impacterait la capacité de PRO BTP FINANCE à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

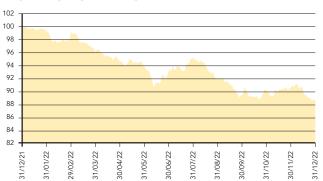
PERFORMANCES FINANCIÈRES

■ Évolution des valeurs de parts en 2022 - Base 100 au 31/12/2021

Regard Épargne Monétaire



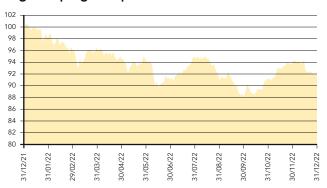
Regard Épargne Obligataire



Regard Épargne Prudent



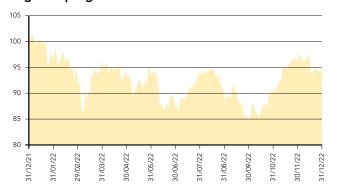
Regard Épargne Équilibre



Regard Épargne Dynamique



Regard Épargne Actions



Regard Épargne Flexible et Solidaire



Regard Épargne PME



NB : les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

■ Performance des fonds Regard Épargne au 30/12/2022

	Depuis la création	2022
Regard Épargne Actions	131,40%	-6,24%
Regard Épargne Dynamique	88,50%	-7,05%
Regard Épargne Équilibre	79,70%	-8,18%
Regard Épargne Flexible et Solidaire	52,10%	-3,06%
Regard Épargne Obligataire	16,40%	-11,42%
Regard Épargne PME	-19,20%	-26,61%
Regard Épargne Prudent	40,70%	-10,44%
Regard Épargne Monétaire	15,94%	-0,11%

NB : les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

■ Principaux mouvements 2022

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Titres	Mouvements ("Devis Acquisitions	se de comptabilité") Cessions
CPR MONÉTAIRE ESG I		1 096 268,58
ECOFI TRÉSORERIE	7 059 388,97	642 099,20
FEDERAL SUPPORT MONÉTAIRE ESG I	849 979,20	454 802,00

REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Titres	Mouvements ("Devise de Acquisitions	comptabilité") Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	5 086 991,81	877 657,00
REGARD ACTIONS EURO H	2 563 783,04	

REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Titres	Mouvements ("Devise Acquisitions	e de comptabilité") Cessions
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H		128 163,00
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 325 595,52	382 091,43
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	159 266,37	1 480 877,12
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	188 616,85	

REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Titres	Mouvements ("De Acquisitions	vise de comptabilité") Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	4 137 456,37	19 535 396,86
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H	6 611 667,54	
REGARD MONÉTAIRE H	1 985 351,08	2 915 834,99
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	9 590 014,54	198 600,00
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	14 738 338,86	3 272 164,69
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	1 488 081,65	

REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Titres	Mouvements ("Dev Acquisitions	ise de comptabilité") Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	1 876 396,24	2 639 794,75
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H	976 142,09	
REGARD MONÉTAIRE H	1 397 820,44	724 405,93
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 600 440,05	
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	1 672 937,76	98 285,00

REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Titres	Mouvements ("Devi Acquisitions	se de comptabilité") Cessions
CPR MONÉTAIRE ESG I	345 294,24	223 260,98
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	450 858,24	414 309,78
ECOFI TRÉSORERIE	4 054 308,01	2 970 874,58
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	5 083 960,70	1 593 123,48

REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Titres	Mouvements ("Dev Acquisitions	rise de comptabilité") Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	1 809 619,62	12 482 943,85
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H	4 246 522,03	
REGARD MONÉTAIRE H	1 822 790,07	126 208,30
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	5 915 383,63	
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	5 545 997,84	667 443,21
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	898 892,96	

REGARD ÉPARGNE PME

Titres	Mouvements ("Devise Acquisitions	e de comptabilité") Cessions
AMPLEGEST PME IC	2 471 745,76	
LYXOR UCITS ETF PEA PME-D	119 967,86	1 714 381,72

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification AMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

L'objectif de gestion du FCPE est d'égaler l'ESTER (Euro Short-Term Rate) capitalisé sur une durée de placement recommandée de moins de 3 mois, après déduction des frais de gestion réels. L'ESTER (Euro Short-Term Rate) capitalisé correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la Zone euro. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'ESTER, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds. Les investissements se feront à hauteur de 100% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaire à travers la sélection d'OPCVM et de FIA monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ou standard de la zone Euro choisis pour la qualité des établissements gestionnaires, la régularité et la qualité de leur performance.

L'intégralité de ces fonds sélectionnés devront répondre d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www.probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le portefeuille des fonds monétaires standard satisfait sur une base continue à toutes les exigences suivantes :

- il a en permanence une WAM (Weighted Average Maturity) ne dépassant pas six mois;
- il a en permanence une WAL (Weighted Average Life) ne dépassant pas douze mois ;
- au moins 7,5% de ses actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable. Le fonds monétaire standard s'abstient d'acquérir tout actif autre qu'à échéance journalière lorsque cette acquisition ferait tomber à moins de 7,5% la part de ses investissements en actifs de cette maturité;
- au moins 15 % de ses actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Le fonds monétaire standard s'abstient d'acquérir tout actif autre qu'à échéance hebdomadaire lorsque cette acquisition ferait tomber à moins de 15 % la part de ses investissements en actifs de cette maturité ;
- aux fins du calcul visé au point précèdent, les instruments du marché monétaire ou les parts ou actions d'autres fonds monétaires peuvent être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire jusqu'à un maximum de 7,5% à condition qu'ils puissent être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables.

Si un dépassement des limites précitées intervient indépendamment de la volonté d'un fonds monétaire standard ou à la suite de l'exercice de droits de souscription ou de rachat, ledit fonds monétaire se donne pour objectif prioritaire de régulariser cette situation en tenant dûment compte de l'intérêt des porteurs de parts ou des actionnaires.). Le fonds sous-jacent dans lequel le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif pourra notamment être le suivant (sans que la liste ci-dessous n'ait de caractère exhaustif): FCP REGARD MONÉTAIRE, géré par PRO BTP Finance. Conformément aux exigences de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1131, la société de gestion dispose d'une procédure d'évaluation interne de la qualité du crédit.

■ Politique financière

Indicateur de référence : €STR

Composition des actifs :
Instruments des marchés monétaires
et autres instruments de taux 100%

■ Politique d'investissement

Le fonds Regard Épargne Monétaire est investi à 100% en instruments du marché monétaire dont la performance est directement liée à l'évolution de l'indice monétaire €STR capitalisé. La gestion repose sur la sélection d'OPC monétaires et monétaires court terme de la zone Euro choisis pour la qualité des établissements gestionnaires, la régularité et la qualité de leur performance. Depuis l'année 2016, compte tenu de la baisse prévisible du rendement du marché monétaire, la sélection des fonds retenus s'était portée quasi exclusivement sur des fonds pouvant investir sur les maturités les plus longues autorisées par la réglementation, ceci afin de bénéficier d'un surplus de performance relative à l'indice.

Par ailleurs, conformément à la labellisation du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) de la gamme Regard Épargne, l'intégralité de ces fonds sélectionnés sont gérés selon des processus ESG propres à chaque société de gestion retenue. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la sélection des fonds monétaires ISR au cours de l'année 2022, ces derniers ayant pu profiter de la hausse des taux directeurs de la BCE afin d'offrir en fin d'année un rendement revenu en territoire positif.

De plus, au regard de la nouvelle réglementation européenne relative à la liquidité des fonds monétaires, nécessitant un nouvel agrément auprès de l'AMF obtenu le 23 avril 2019, le fonds doit consacrer au minimum 7,5 % de son encours global à des liquidités disponibles à une journée.

Fin décembre 2022, le poids de cette poche de liquidités s'établit à 9,22% de l'actif.

Pour 2022, les établissements gestionnaires et les fonds retenus sont les suivants : ECOFI INVESTISSEMENTS (ECOFI TRÉSORERIE +0,14%), CPR GESTION (CPR MONÉTAIRE ESG I, -0,01%), FEDERAL GESTION (FÉDÉRAL SUPPORT MONÉTAIRE ESG I, -0,02%) et CANDRIAM (CANDRIAM MONÉTAIRE SRI M, -0,01%).

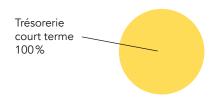
Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,09 % TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part de Regard Épargne Monétaire est passée de 11.61 € à 11.59 € au 30 décembre 2022, ce qui représente une performance de -0,11% après frais de gestion quand l'€STR, indicateur de référence du fonds, s'inscrit sur la période en baisse de -0,02%.

Il convient de noter que la performance moyenne des Sicav monétaires court terme en 2022 s'établit à -0,04% (source Morningstar Trésorerie Court terme) et que la performance moyenne des Sicav monétaires (source Morningstar Monétaire) est de -0,03%.

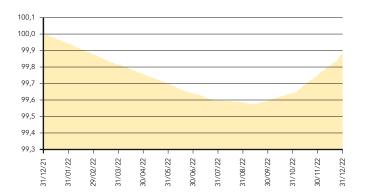
■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs	24 /40 /2040	24/40/0040	24 /40 /0000	24/40/2024	24 /02 /020	20/07/2000	20 /00 /0000	20/40/2022
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	116 824 142,40	114 163 189,76	117 468 044,48	115 429 369,32	113 489 277,73	118 817 009,76	119 260 081,48	122 050 411,38
Valeur de la part	11,79	11,74	11,68	11,6073	11,5856	11,5655	11,5603	11,5941
Évolution de la part depuis l'origine	17,90%	17,40%	16,80%	16,07%	15,86%	15,66%	15,60%	15,94%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-0,19%	-0,36%	-0,40%	-0,11%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	-0,42%	-0,93%	-1,55%	-1,73%	-1,90%	-1,95%	-1,66%
Nombre de parts	9 907 759,7137	9 723 074,9498	10 054 542,1856	9 944 520,7521	9 795 726,5741	10 273 407,6375	10 316 353,2524	10 526 913,2139
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02	0,00	-0,01	-0,01	-0,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,01	-0,02	-0,02	-0,02	0,00	-0,01	-0,01	-0,01

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Monétaire en 2022



Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Monétaire	15,94%	-0,11%

Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	11,6073
31/01/2022	11,6004
28/02/2022	11,5929
31/03/2022	11,5856
29/04/2022	11,5793
31/05/2022	11,5723
30/06/2022	11,5655
29/07/2022	11,5601
31/08/2022	11,5592
30/09/2022	11,5603
31/10/2022	11,5658
30/11/2022	11,5783
30/12/2022	11,5941

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	11,79
31/12/2019	11,74
31/12/2020	11,68
31/12/2021	11,6073
31/03/2022	11,5856
30/06/2022	11,5655
30/09/2022	11,5603
30/12/2022	11,5941

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Monétaire a reçu ses premières souscriptions le 19/05/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 30,10 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 23,36 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 6,74 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Monétaire se monte à 122,05 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 10 526 913.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 53 132.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,15%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	0,09%
Autres frais facturés au FCPE Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,24% 0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	90,78%	90,99%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,20% -0,10%	0,02% -0.02%
Opérateurs créditeurs et autres dettes DISPONIBILITÉS	-0,10 % 9,12 %	9,01%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	122 050	115 429

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale CRÉANCES COMPTES FINANCIERS	110 799 579,80 238 876,73	105 032 599,75 25 197,95
Liquidités TOTAL DE L'ACTIF	11 129 169,67 122 167 626,20	10 399 775,78 115 457 573,48

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	122 277 164,90	115 715 642,33
Plus ou moins-values nettes		
de l'exercice (a,b)	-31 121,82	-64 313,86
Résultat de l'exercice (a,b)	-195 631,70	-221 959,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	122 050 411,38	115 429 369,32
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	117 214,82	28 204,16
Comptes financiers		
Concours bancaires courants	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	122 167 626,20	115 457 573,48

a) Y compris comptes de régularisations.

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	9,12
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	9,12
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	23 596,74	
Charges sur opérations financières	35 791,11	48 595,45
Résultats sur opérations financières	-12 194,37	-48 595,45
Frais de gestion et dotation		
aux amortissements	175 844,21	174 867,40
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-188 038,58	-223 462,85
Régularisation des revenus de l'exercice	-7 593,12	1 503,70
RÉSULTAT	-195 631,70	-221 959,15

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes
Actif net en début d'exercice	115 429 369,32	117 468 044,48	CRÉANCES
Souscriptions dont :	30 100 274,90	19 841 404,15	Souscriptions à recevoir Total des créances
- versement de la réserve spéciale	2.054.402.00	4 0 4 0 0 4 0 0 4	
de participation	3 051 480,28	4 042 343,34	DETTES
- versement de l'intéressement	2 617 036,054	2 121 005,74	Frais de gestion
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Rachats à payer
- versements volontaires	3 452 660,216	2 465 677,14	Total des dettes
- abondements de l'entreprise	5 987 038,426	4 761 196,82	
- transferts :			
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	14 807 557,606	5 991 341,79	
· provenant d'un CET	12 886,018	70 754,79	
· provenant de jours de congés non pris	171 616,301	389 084,53	Compléments d'information
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise	е		<u> </u>
Rachats dont :	-23 360 635,10	-21 122 239,09	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable
- rachats	-23 360 635,10	-21 122 239,09	Nombre de parts émises
- transferts à destination d'un autre OPC			Valeur des parts émises
Plus-values réalisées sur titres			Nombre de parts rachetées
Moins-values réalisées sur titres	-29 906,67	-64 401,82	Valeur des parts rachetées
Frais de transaction	•	•	Commission de souscription et/ou rachat
Variation de la différence			Commissions de souscription perçues
d'estimation des titres	99 347,51	-469 975,55	Commissions de souscription rétrocédées
Résultat net de l'exercice avant	•	•	Frais de gestion
compte de régularisation	-188 038,58	-223 462,85	Instruments financiers détenus en portefeuille
Autres éléments*		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	émis par les entités liées à la société de gestion
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	122 050 411,38	115 429 369,32	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV)
*Résultat de fusion			et OPC ou FIA gérés par ces entités Rétrocession de frais de gestion

Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat AFFECTATION	-195 631,70	-221 959,15
Capitalisation	-195 631,70	-221 959,15
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER Plus et moins-values nettes de l'exercice AFFECTATION	-31 121,82	-64 313,86
Capitalisation	-31 121,82	-64 313,86

30/12/2022

238 876,73 **238 876,73**

14 827,75 102 387,07 **117 214,82**

30/12/2022

2 600 087,2172 30 100 274,90 2 017 694,7554 23 360 635,10

110 799 579,80

0,15%

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	122 050 411,38 €	115 429 369,32 €	117 468 044,48 €	114 163 189,76 €	116 824 142,40 €
Nombre de parts	10 526 913,2139	9 944 520,7521	10 054 542,1856	9 723 074,9498	9 907 759,7137
Valeur liquidative unitaire	11,5941 €	11,6073 €	11,68€	11,74 €	11,79€
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC CPR Monétaire ISR I ECOFI Trésorerie Fédéral support Monétaire ESG I Candriam SRI Money Market Euro V EUR Acc TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités	31 674 280,22 37 844 537,23 32 877 629,41 8 403 132,94 110 799 579,80 238 876,73 -117 214,82 11 129 169,67	1 558 3 529 332 063,725 8 266	25,95% 31,01% 26,94% 6,88% 90,78% 0,20% -0,10% 9,12%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND
TOTAL ACTIF NET	122 050 411,38		100,00%	Tél. 01 49 14 12 12

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance comparable à celle de l'indicateur de référence, le ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupons nets réinvestis, minorée des frais de gestion et assurer ainsi à moyen terme une progression de la valeur liquidative supérieure à celle du marché monétaire. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCPE est géré est comprise entre 1 et 7. La sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse. La gestion de ce FCPE est une gestion active. La stratégie d'investissement est la combinaison de choix en matière de duration du portefeuille, de positionnement sur la courbe des rendements obligataires, et dans une moindre mesure dans la sélection d'obligations émises par des émetteurs privés dont la notation fera partie de la catégorie titres d'investissement, ainsi que par la sélection d'obligations convertibles. Le fonds sera exposé aux obligations privées pour maximum 1/3 de l'encours obligataire du FCPE, à travers des investissements en OPC. Le fonds sera exposé aux obligations convertibles pour maximum 10% de l'encours, à travers des investissements en OPC.

Les investissements du fonds se feront principalement à travers des FCP obligataires gérés par PRO BTP Finance qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. Ces fonds appliquent une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des instruments financiers entrant dans la composition de leur actif, en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. La définition de l'univers ISR s'appuie sur la méthodologie propre à PRO BTP Finance intégrant une approche reposant sur un système de notation interne des titres différente selon qu'il s'agisse d'émetteurs privés ou publics. Pour les émetteurs privés, cette notation s'effectue à partir des enjeux clés sur chacun des critères extra-financiers ESG, selon les 6 domaines suivants : Ressources humaines/Environnement/Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs) /Gouvernance/Société civile/ Droits humains. En conséquence, tous les émetteurs privés respectent individuellement une exigence ISR minimale. Pour les émetteurs publics, le critère retenu pour qualifier un fonds d'ISR est que son quotient durable doit être en permanence supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note moyenne pondérée ISR du fonds doit en permanence être supérieure à la note moyenne pondérée ISR de son indicateur de référence. L'indicateur de référence est le ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index), coupons nets réinvestis, publié par la société EuroMTS. Cet indice reproduit la performance d'un panier constitué des obligations émises par les États de la zone Euro dont la durée de vie est comprise entre 7 et 10 ans et dont l'encours est supérieur à 2 milliards d'euros. Les fonds sous-jacents dans lesquels le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif, pourront notamment être les suivants (sans que la liste ci-dessous n'ait de caractère exhaustif) : FCP REGARD SOUVERAINS EURO, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 5-7, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 1-3, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 3-5, FCP REGARD MONETAIRE, gérés par PRO BTP Finance. L'intégralité de ces fonds sélectionnés devront répondre d'une démarche ESG qui

promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www. probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

■ Politique financière

Indicateur de référence : BoFa 5/7 ans

Composition des actifs : produits de taux 100%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion fonds Regard Épargne Obligataire s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le fonds Regard Épargne Obligataire la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 3,91 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le bais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Par ailleurs, la diversification est gérée par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds Regard Épargne Obligataire s'établit à 3,88 contre 5,42 pour son indicateur de référence et la position en actifs monétaires est négligeable à 0,91 % de l'actif du fonds.

Les emprunts d'État de la zone Euro (Regard Souverain 5/7, Regard Souverain 3/5 et Regard Souverain 1/3) constituent de manière habituelle la majorité des placements en produits de taux (88,38% de l'actif fin 2022) en plus du fonds crédit (Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR FCP, horizon de placement 3/5 ans, 10,71% de l'actif fin 2022).

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,10 % TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 13,14 à 11,64 euros au 30 décembre 2022, ce qui représente une performance après frais de gestion de -11,42%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -14,20%. Compte tenu des frais de gestion qui représentent 1% sur l'année, la performance nette est globalement supérieure à celle de l'indicateur de référence.

La contribution des supports utilisés pour la gestion des emprunts d'états est neutre, (de 0 points de base par rapport aux indices Bofa 1/3, 3/5 et 5/7 ans) et positive pour le crédit (+14 points de base par rapport à l'indice Barclays 3/5 ans).

La diversification vers des fonds de moindre maturité a permis d'avoir tout au long de l'année une sensibilité inférieure à celle de l'indice. Dans un contexte de hausses des taux, le fonds y a ainsi trouvé sa principale source de performance relative.

■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs								
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	92,67%	93,24%	98,59%	99,45%	99,81%	99,75%	99,74%	99,09%
Trésorerie court terme	7,33%	6,76%	1,41%	0,55%	0,19%	0,25%	0,26%	0,91%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	41 610 426,65	43 052 330,70	44 785 744,18	44 813 133,84	42 194 631,18	40 973 529,24	39 653 025,23	39 960 316,69
Valeur de la part	13,21	13,4	13,46	13,14	12,68	12,19	11,77	11,64
Évolution de la part depuis l'origine	32,10%	34,00%	34,60%	31,40%	26,80%	21,90%	17,70%	16,40%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-3,50%	-7,23%	-10,43%	-11,42%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	0,00%	1,44%	1,89%	-0,53%	-4,01%	-7,72%	-10,90%	-11,88%
Nombre de parts	3 149 719,8940	3 212 394,0897	3 326 550,2210	3 410 115,9239	3 327 102,9005	3 359 963,9062	3 368 209,3767	3 433 747,7775
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,15	-0,16	-0,16	-0,14	-0,03	-0,06	-0,09	-0,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,44	0,03	0,00	0,05	0,06	0,08	0,08	0,09
Capitalisation unitaire	0,29	-0,13	-0,16	-0,09	0,03	0,02	-0,01	-0,03

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Obligataire en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	13,14
31/01/2022	13,04
28/02/2022	12,9
31/03/2022	12,68
29/04/2022	12,44
31/05/2022	12,34
30/06/2022	12,19
29/07/2022	12,48
31/08/2022	12,07
30/09/2022	11,77
31/10/2022	11,8
30/11/2022	11,88
30/12/2022	11,64

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	13,21
31/12/2019	13,40
31/12/2020	13,46
31/12/2021	13,14
31/03/2022	12,68
30/06/2022	12,19
30/09/2022	11,77
30/12/2022	11,64

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Obligataire	16,40%	-11,42%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Obligataire a reçu ses premières souscriptions le 07/07/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 7,33 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 7,12 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 0,21 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Obligataire se monte à 3,43 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 3 433 747.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 36 215.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,10%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA,	
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,10%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,09%	99,45%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,14%	0,04%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,45%	-0,09%
DİSPONIBILITÉS	1,22%	0,60%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	39 960	44 813

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

HORS-BILAN: NÉANT

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale CRÉANCES COMPTES FINANCIERS Liquidités	39 597 706,68 54 430,43 485 678.47	44 566 060,43 17 263,65 269 735.28
TOTAL DE L'ACTIF	,	44 853 059,36

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 055 550,26	45 135 429,09
Plus ou moins-values nettes de l'exercice (a,b)	327 116,95	177 355,99
Résultat de l'exercice (a,b)	-422 350,52	-499 651,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	39 960 316,69	44 813 133,84
DETTES	177 498,89	39 925,52
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	40 137 815,58	44 853 059,36

a) Y compris comptes de régularisations.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	1,22
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	1,22
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières Charges sur opérations financières Résultats sur opérations financières Frais de gestion et dotation aux amortissements	96,24 593,36 -497,12 412 537,42	0,00 802,60 -802,60 486 607,83
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE Régularisation des revenus de l'exercice RÉSULTAT	- 413 034,54 -9 315,98 - 422 350,52	-487 410,43 -12 240,81 -499 651,24

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes		30/12/2022
Actif net en début d'exercice	44 813 133,84	44 785 744,18	CRÉANCES		
Souscriptions dont :	7 330 076,70	7 539 685,00	Souscriptions à recevoir		54 430,43
- versement de la réserve spéciale			Total des créances		54 430,43
de participation	1 087 008,83	1 080 175,31	DETTES		
- versement de l'intéressement	484 099,46	888 593,38	Frais de gestion		32 861,39
- intérêts de retard versés par l'entreprise	04404770		Rachats à payer		44 465,26
- versements volontaires	946 347,78	1 029 810,04	Achats à règlement différé		100 172,24
- abondements de l'entreprise - transferts :	1 915 166,26	2 176 311,74	Total des dettes		177 498,89
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	2 837 320,30	2 103 593,15			·
· provenant d'un CET	2 225,84	44 264,62			
· provenant de jours de congés non pris	57 908,23	216 936,76	Compléments d'information		30/12/2022
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise					
Rachats dont :	-7 119 158,37	-6 437 954,84	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable		
- rachats	-7 119 158,37	-6 437 954,84	Nombre de parts émises		600 866,7066
- transferts à destination d'un autre OPC			Valeur des parts émises		7 330 076,70
Plus-values réalisées sur titres	322 056,69	176 259,06	Nombre de parts rachetées		577 234,8530
Moins-values réalisées sur titres	-2 858,48	-3 021,49	Valeur des parts rachetées		7 119 158,37
Frais de transaction			Commission de souscription et/ou rachat		
Variation de la différence	4.040.000.45	7/04/7/4	Commissions de souscription perçues		
d'estimation des titres	-4 969 899,15	-760 167,64	Commissions de souscription rétrocédées		
Résultat net de l'exercice avant	442.024.54	407 440 40	Frais de gestion		1,00%
compte de régularisation Autres éléments*	-413 034,54	-487 410,43	Instruments financiers détenus en portefeuille		
Autres elements [^]			émis par les entités liées à la société de gestion		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	39 960 316,69	44 813 133,84	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	3	9 597 706,68
*Résultat de fusion			Rétrocession de frais de gestion		7 377 700,00
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	Affectation des sommes distribuables		
SOMME RESTANT À AFFECTER				30/12/2022	31/12/2021
Résultat AFFECTATION	-422 350,52	-499 651,24	SOMME RESTANT À AFFECTER	207.447.65	477.055.00
Capitalisation	-422 350,52	-499 651,24	Plus et moins-values nettes de l'exercice AFFECTATION	327 116,95	177 355,99
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à	distribution		Capitalisation	327 116,95	177 355,99

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	39 960 316,69 €	44 813 133,84 €	44 785 744,18 €	43 052 330,70 €	41 610 426,65 €
Nombre de parts	3 433 747,7775	3 410 115,9239	3 326 550,2210	3 212 394,0897	3 149 719,8940
Valeur liquidative unitaire	11,64 €	13,14 €	13,46 €	13,40 €	13,21 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,14	-0,16	-0,16	-0,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	0,05	0,00	0,03	0,44

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H Regard Souverains Euro 1-3 Regard Souverains Euro 3-5 Regard Souverains Euro 5-7 TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités	4 279 446,00 12 676 491,78 3 641 152,80 19 000 616,10 39 597 706,68 54 430,43 -177 498,89 485 678,47	34 200 100 154 31 884 120 181	10,71% 31,72% 9,11% 47,55% 99,09% 0,14% -0,45% 1,22%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND
TOTAL ACTIF NET	39 960 316,69		100,00%	Tél. 01 49 14 12 12

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "diversifié".

L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle d'un benchmark composé à 10% de l'indice Stoxx Europe 50 (SX5R Index – dividendes réinvestis) et à 90% de l'indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index). Pour atteindre son objectif, Regard Épargne Prudent est principalement investi dans des FCP obligataires et actions gérés par PRO BTP Finance qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. Ces fonds appliquent une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des instruments financiers entrant dans la composition de leur actif, en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. La définition de l'univers ISR s'appuie sur la méthodologie propre à PRO BTP Finance intégrant une approche reposant sur un système de notation interne des titres différente selon qu'il s'agisse d'émetteurs privés ou publics. à partir des enjeux clés sur chacun des critères extra-financiers ESG, selon les 6 domaines suivants : Ressources humaines/Environnement/Comportement sur les marchés (Clients/Fournisseurs)/Gouvernance/Société civile/Droits humains. En conséquence, tous les émetteurs privés respectent individuellement une exigence ISR minimale. Pour les émetteurs publics, le critère retenu pour qualifier un fonds d'ISR est que son quotient durable doit être en permanence supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note moyenne pondérée ISR du fonds doit en permanence être supérieure à la note moyenne pondérée ISR de son indicateur de référence.

Regard Épargne Prudent gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers. La gestion de ce FCPE est une gestion active à très forte dominante obligations (à travers des OPC obligataires dont l'actif est composé d'obligations Investment Grade selon l'analyse de la société de gestion, émetteurs privés et/ou publics). Le gérant en fonction des données macro-économiques, des politiques monétaires, des évolutions des courbes de taux et des fondamentaux des sociétés pourra faire évoluer la répartition entre obligations et actions du FCPE. La part de l'actif pouvant être exposée aux produits de taux peut évoluer entre 80% minimum et 100% maximum, les investissements se faisant à travers des OPC. La part de l'actif pouvant être exposée aux actions peut être de 20% maximum, sans minimum, les investissements se faisant à travers des OPC. Une fraction maximum de 10% de l'encours pourra de plus être exposée sur les obligations convertibles européennes à titre de diversification, les investissements se faisant à travers des OPC. Les indices de référence : L'indice Stoxx Europe 50 est constitué des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Plus de détails sur la description, la méthode de calcul et les performances de l'indice Stoxx Europe 50 peuvent être obtenues sur le site Internet du sponsor de l'indice : http://www.stoxx.com. Cet indice est calculé dividende net réinvesti ; Indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) : panier d'obligations libellées en euros émises par les États membres de la zone euro ayant une maturité comprise entre 5 et 7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Les fonds sous-jacents dans lesquels le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif, pourront notamment être les suivants (sans que la liste ci-dessous n'ait de caractère exhaustif) : FCP REGARD SOUVERAINS EURO, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 5-7, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 1-3, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 3-5, FCP REGARD MONÉTAIRE, gérés par PRO BTP Finance. L'intégralité de ces fonds sélectionnés devront répondre d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www.probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

■ Politique financière

Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	90%
Actions de la zone Europe	10%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 80%
Actions	maximum 20%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion fonds Regard Épargne Prudent s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds Regard Épargne Prudent la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau très inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 3,76 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le bais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Ce niveau de sous sensibilisation a peu évolué au cours de l'année, les tensions inflationnistes ayant entraîné de multiples hausses de taux directeurs de la part des principales banques centrales.

Par ailleurs, la diversification sur le compartiment des obligations du secteur privé (10,1% de l'actif fin 2022) a été conservée tout au long de l'année. Ce type de placement est géré par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds Regard Épargne Prudent s'établit à 3,78 contre 5,42 pour son indicateur de référence et la position en actifs monétaires représente 13,41% de l'actif du fonds.

- une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, la position actions existante dans le

fonds Regard Épargne Prudent se situait sur un niveau de surpondération, ce qui représentait à cette date une exposition de 14,07% (contre 10% pour la position neutre).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 10 % pour Regard Épargne Prudent.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 9,86% pour le fonds Regard Épargne Prudent contre 10% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à -4,37 % pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80 % dividendes réinvestis et -4,36 % hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,10% TTC de l'actif net sur la période.

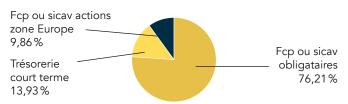
Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 15,71 à 14,07 euros le 30 décembre 2022, ce qui représente une performance après frais de gestion de -10,44%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -12,90%.

Compte tenu des frais de gestion qui représentent 1,10% sur l'année, la performance brute est supérieure à celle de l'indicateur de référence. Cette sur performance provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année (le fonds support des actions affiche une performance de -4,37% sur l'année).

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2022 une performance meilleure celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) recule de 11,09% à comparer avec -14,2% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs								
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	72,43%	71,70%	73,57%	72,78%	72,79%	72,58%	71,63%	76,21%
Trésorerie court terme	14,79%	17,65%	14,00%	13,14%	13,17%	13,59%	14,09%	13,93%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	87,23%	89,35%	87,56%	85,92%	85,97%	86,17%	85,71%	90,14%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	12,77%	10,65%	12,44%	14,08%	14,03%	13,83%	14,29%	9,86%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	12,77%	10,65%	12,44%	14,08%	14,03%	13,83%	14,29%	9,86%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	275 921 783,16	314 123 443,95	343 412 282,56	371 330 051,42	356 131 816,31	350 497 709,74	343 342 058,01	349 404 545,49
Valeur de la part	14,84	15,52	15,53	15,71	15,12	14,48	14,01	14,07
Évolution de la part depuis l'origine	48,40%	55,20%	55,30%	57,10%	51,20%	44,80%	40,10%	40,70%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-3,76%	-7,83%	-10,82%	-10,44%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	4,58%	4,65%	5,86%	1,89%	-2,43%	-5,59%	-5,19%
Nombre de parts	18 591 573,0412	20 243 247,8334	22 114 002,3907	23 639 219,6577	23 546 100,0430	24 208 191,5346	24 500 958,2944	24 825 087,1701
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,18	-0,18	-0,18	-0,18	-0,04	-0,08	-0,12	-0,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,35	0,25	0,00	0,13	0,02	0,02	0,02	0,26
Capitalisation unitaire	0,17	0,07	-0,18	-0,05	-0,02	-0,06	-0,10	0,10

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Prudent en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	15,71
31/01/2022	15,54
28/02/2022	15,33
31/03/2022	15,12
29/04/2022	14,88
31/05/2022	14,78
30/06/2022	14,48
29/07/2022	14,91
31/08/2022	14,4
30/09/2022	14,01
31/10/2022	14,17
30/11/2022	14,37
30/12/2022	14,07

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	14,84
31/12/2019	15,52
31/12/2020	15,53
31/12/2021	15,71
31/03/2022	15,12
30/06/2022	14,48
30/09/2022	14,01
30/12/2022	14,07

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Prudent	40,70%	-10,44%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Prudent a reçu ses premières souscriptions le 19/05/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 65,43 M€.

Les rachats de part au cours de l'exercice se sont élevés à 48,11 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 17,32 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Prudent se monte à 349,4 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 24 825 087.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 110 690.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,10%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA,	0,10%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,20%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,47%	99,72%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,12%	0,16%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,13%	-0,25%
DİSPONIBILITÉS	0,54%	0,37%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	349 404	371 330

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF OPC européens coordonnés et		
OPC français à vocation générale	347 568 587,66	370 294 649,69
CRÉANCES COMPTES FINANCIERS	413 152,30	597 159,43
Liquidités	1 897 007,65	1 377 483,11
TOTAL DE L'ACTIF	349 878 747,61	372 269 292,23

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	346 794 650,18	372 504 419,80
Plus ou moins-values nettes		
de l'exercice (a,b)	6 623 024,25	3 084 856,26
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 013 128,94	-4 259 224,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
(montant représentatif de l'actif net)	349 404 545,49	371 330 051,42
DETTES	474 202,12	939 240,81
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	349 878 747,61	372 269 292,23

a) Y compris comptes de régularisations.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	0,54
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	0,54
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières Charges sur opérations financières	626,63 5 015,22	4 909,46
Résultats sur opérations financières Frais de gestion et dotation	-4 388,59	-4 909,46
aux amortissements	3 879 743,49	4 060 172,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 884 132,08	-4 065 081,98
Régularisation des revenus de l'exercice	-128 996,86	-194 142,66
RÉSULTAT	-4 013 128,94	-4 259 224,64

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	371 330 051,42	343 412 282,56	CRÉANCES	
Souscriptions dont : - versement de la réserve spéciale	65 426 833,37	62 082 529,83	Souscriptions à recevoir Total des créances	413 152,30 413 152,30
de participation	17 856 394,28	10 117 324,66	DETTES	
- versement de l'intéressement - intérêts de retard versés par l'entreprise	9 068 867,97	8 052 962,38	Frais de gestion Rachats à payer	316 118,68 158 083,44
- versements volontaires	11 186 329,38	12 408 607,27	Total des dettes	474 202,12
- abondements de l'entreprise - transferts :	23 382 990,16	26 866 044,36	iotal des dettes	474 202,12
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	3 773 117,51	3 226 368,67		
· provenant d'un CET	15 566,16	112 606,32	A to a to to	
· provenant de jours de congés non pris	143 567,91	1 298 616,17	Compléments d'information	30/12/2022
- droits d'entrée à la charge de l'entrepris			<u> </u>	
Rachats dont :	-48 113 231,69	-38 158 650,27	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	4 457 405 0400
- rachats	-48 113 231,69	-38 158 650,27	Nombre de parts émises	4 457 125,0680
- transferts à destination d'un autre OPC	2		Valeur des parts émises	65 426 833,37
Plus-values réalisées sur titres	6 485 269,40	3 036 210,38	Nombre de parts rachetées	3 271 257,5556 48 113 231,69
Moins-values réalisées sur titres	-34 104,34	-70 373,73		
Frais de transaction	0,00	-7,49	Commission de souscription et/ou rachat	
Variation de la différence			Commissions de souscription perçues	
d'estimation des titres	-41 806 140,59	5 093 142,12		
Résultat net de l'exercice avant			Frais de gestion	1,10%
compte de régularisation	-3 884 132,08	-4 065 081,98	98 Instruments financiers détenus en portefeuille	
Autres éléments*			émis par les entités liées à la société de gestion	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	349 404 545,49	371 330 051,42	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	347 568 587,66
*Résultat de fusion			Rétrocession de frais de gestion	
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021		
SOMME RESTANT À AFFECTER			Affectation des sommes distribuables	22 24/42/2024
Résultat	-4 013 128,94	-4 259 224,64	afférentes aux plus et moins-values nettes 30/12/20	22 31/12/2021
AFFECTATION			SOMME RESTANT À AFFECTER	
Capitalisation	-4 013 128,94	-4 259 224,64	Plus et moins-values nettes de l'exercice 6 623 024,	25 3 084 856,26
Nombre d'actions ou parts			AFFECTATION	•
ouvrant droit à distribution			Capitalisation 6 623 024,	25 3 084 856,26

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	349 404 545,49 €	371 330 051,42 €	343 412 282,56 €	314 123 443,95 €	275 921 783,16 €
Nombre de parts	24 825 087,1701	23 639 219,6577	22 114 002,3907	20 243 247,8334	18 591 573,0412
Valeur liquidative unitaire	14,07 €	15,71 €	15,53€	15,52 €	14,84 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,18	-0,18	-0,18	-0,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,26	0,13	0,00	0,25	0,34

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC Regard Actions Développement Durable H Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H Regard Monétaire H Regard Souverains Euro 1-3	34 442 694,99 35 288 036,43 46 840 739,84 47 666 262,00	110 319 282 011 4 076 376 600	9,86% 10,10% 13,40% 13,64%	Tout souscripteur p obtenir le portefeu détaillé sur simple demande auprès c
Regard Souverains Euro 3-5 Regard Souverains Euro 3-5 Regard Souverains Euro 5-7 TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités TOTAL ACTIF NET	14 205 909,00 169 124 945,40 347 568 587,66 413 152,30 -474 202,12 1 897 007,65 349 404 545,49	124 395 1 069 734	4,07% 48,40% 99,47% 0,12% -0,13% 0,54% 100,00%	REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND Tél. 01 49 14 12 1

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "diversifié".

L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle d'un benchmark composé à 35% de l'indice Stoxx Europe 50 (SX5R Index – dividendes réinvestis) et à 65% de l'indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index). Pour atteindre son objectif, Regard Épargne Équilibre est principalement investi dans des FCP obligataires et actions gérés par PRO BTP Finance qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. Ces fonds appliquent une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des instruments financiers entrant dans la composition de leur actif, en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. La définition de l'univers ISR s'appuie sur la méthodologie propre à PRO BTP Finance intégrant une approche reposant sur un système de notation interne des titres différente selon qu'il s'agisse d'émetteurs privés ou publics. Pour les émetteurs privés, cette notation s'effectue à partir des enjeux clés sur chacun des critères extra-financiers ESG, selon les 6 domaines suivants : Ressources humaines/Environnement/Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs) /Gouvernance/Société civile/ Droits humains. En conséquence, tous les émetteurs privés respectent individuellement une exigence ISR minimale. Pour les émetteurs publics, le critère retenu pour qualifier un fonds d'ISR est que son quotient durable doit être en permanence supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note moyenne pondérée ISR du fonds doit en permanence être supérieure à la note moyenne pondérée ISR de son indicateur de référence. Regard Épargne Équilibre gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers. La gestion de ce FCPE est une gestion active à dominante obligations (à travers des OPC obligataires dont l'actif est composé d'obligations Investment Grade, selon l'analyse de la société de gestion, émetteurs privés et/ou publics). Le gérant en fonction des données macro-économiques, des politiques monétaires, des évolutions des courbes de taux et des fondamentaux des sociétés pourra faire évoluer la répartition entre obligations et actions du FCPE. La part de l'actif exposée aux produits de taux à travers des OPC peut évoluer entre 50% minimum et 80% maximum. La part de l'actif exposée aux actions à travers des OPC peut évoluer entre 20% minimum et 50% maximum. Une fraction maximum de 10% de l'actif pourra de plus être exposée aux obligations convertibles européennes à titre de diversification, à travers des investissements en OPC. Les indices de référence : L'indice Stoxx Europe 50 est constitué des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Plus de détails sur la description, la méthode de calcul et les performances de l'indice Stoxx Europe 50 peuvent être obtenues sur le site Internet du sponsor de l'indice : http://www.stoxx.com. Cet indice est calculé dividende net réinvesti ; Indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index): panier d'obligations libellées en euros émises par les États membres de la zone euro ayant une maturité comprise entre 5 et 7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Les fonds sous-jacents dans lesquels le FCPE pourra investir plus de 50 % de son actif, pourront notamment être les suivants (sans que la liste cidessous n'ait de caractère exhaustif): FCP REGARD SOUVERAINS EURO 5-7, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 1-3, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 3-5 et FCP REGARD MONÉTAIRE gérés par PRO BTP Finance. L'intégralité de ces fonds sélectionnés devront répondre d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8

de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www.probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

■ Politique financière

Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	65%
Actions de la zone Europe	35%

Composition des actifs :

Produits de taux	minimum 50%
Actions	de 20 à 50%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du Regard Épargne Équilibre s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds Regard Épargne Équilibre la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau très inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 3,26 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le bais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Ce niveau de sous sensibilisation a peu évolué au cours de l'année, les tensions inflationnistes ayant entraîné de multiples hausses de taux directeurs de la part des principales banques centrales.

Par ailleurs, la diversification sur le compartiment des obligations du secteur privé (9,47 % de l'actif fin 2022) a été conservée tout au long de l'année. Ce type de placement est géré par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds Regard Épargne Équilibre s'établit à 3,17 contre 5,42 pour son indicateur de référence et la position en actifs monétaires représente 15.40% de l'actif du fonds.

- une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, la position actions existante dans le fonds Regard Épargne Équilibre se situait sur un niveau de

surpondération, ce qui représentait à cette date une exposition de 44,22 % (contre 35 % pour la position neutre).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 35 % pour Regard Épargne Équilibre.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 34,59% pour le fonds Regard Épargne Équilibre contre 35% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à -4,37 % pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80 % dividendes réinvestis et -4,36 % hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,13% TTC de l'actif net sur la période.

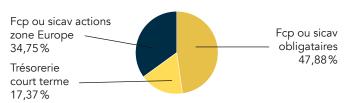
Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 19,57 à 17,97 euros le 30 décembre 2022 ce qui représente une performance après frais de gestion de -8,18%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -9,70%.

Cette sur performance provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année (le fonds support des actions affiche une performance de -4,37 % sur l'année).

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2022 une performance meilleure celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) recule de 11,09% à comparer avec -14,2% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

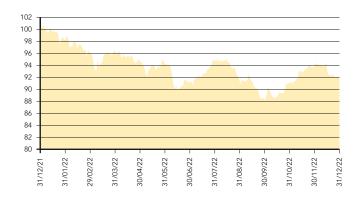
■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs								
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	44,32%	42,16%	43,81%	40,39%	40,27%	40,05%	40,05%	47,88%
Trésorerie court terme	14,25%	22,10%	15,99%	15,27%	15,64%	17,74%	17,84%	17,37%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	58,58%	64,26%	59,81%	55,66%	55,91%	57,79%	57,90%	65,25%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	41,42%	35,74%	40,19%	44,34%	44,09%	42,21%	42,10%	34,75%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	41,42%	35,74%	40,19%	44,34%	44,09%	42,21%	42,10%	34,75%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	99 758 947,64	113 841 318,54	116 423 659,38	133 350 630,93	128 451 245,65	124 756 914,86	123 583 147,49	131 636 214,66
Valeur de la part	16,44	18,19	17,91	19,57	18,77	17,82	17,34	17,97
Évolution de la part depuis l'origine	64,40%	81,90%	79,10%	95,70%	87,70%	78,20%	73,40%	79,70%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-4,09%	-8,94%	-11,39%	-8,18%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	10,64%	8,94%	19,04%	14,17%	8,39%	5,47%	9,31%
Nombre de parts	6 066 474,1058	6 256 816,2770	6 501 612,7074	6 815 094,3326	6 842 691,2313	7 002 599,4265	7 127 055,3322	7 326 964,2009
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,25	-0,26	-0,26	-0,26	-0,06	-0,12	-0,18	-0,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,56	0,84	0,00	0,31	0,01	0,01	0,01	0,75
Capitalisation unitaire	0,31	0,58	-0,26	0,05	-0,05	-0,11	-0,17	0,52

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Équilibre en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	19,57
31/01/2022	19,25
28/02/2022	18,86
31/03/2022	18,77
29/04/2022	18,59
31/05/2022	18,5
30/06/2022	17,82
29/07/2022	18,56
31/08/2022	17,9
30/09/2022	17,34
31/10/2022	17,83
30/11/2022	18,37
30/12/2022	17,97

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	16,44
31/12/2019	18,19
31/12/2020	17,91
31/12/2021	19,57
31/03/2022	18,77
30/06/2022	17,82
30/09/2022	17,34
30/12/2022	17,97

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Équilibre	79,70%	-8,18%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Équilibre a reçu ses premières souscriptions le 19/05/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 22,57 M€.

Les rachats de part au cours de l'exercice se sont élevés à 13,15 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 9,42 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Équilibre se monte à 131,64 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 7 326 964.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 25 641.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,30%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	0,13%	
Autres frais facturés au FCPE		
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,43%	
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%	

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,13%	99,73%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,16%	0,09%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,63%	-0,22%
DISPONIBILITÉS	1,34%	0,40%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	131 636	133 351

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

HORS-BILAN: NÉANT

Bilan		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	130 490 238,67	132 992 329,96
CRÉANCES COMPTES FINANCIERS	205 314,17	124 830,80
Liquidités	1 762 309,58	534 852,58
TOTAL DE L'ACTIF	132 457 862,42	133 652 013,34

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	127 819 335,08	133 019 067,24
Plus ou moins-values nettes		
de l'exercice (a,b)	5 561 902,78	2 130 388,22
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 745 023,20	-1 798 824,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	131 636 214,66	133 350 630,93
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	821 647,76	301 382,41
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	132 457 862,42	133 652 013,34

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	1,34
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	1,34
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	450,80	
Charges sur opérations financières	2 669,74	2 422,31
Résultats sur opérations financières	-2 218,94	-2 422,31
Frais de gestion et dotation		
aux amortissements	1 662 534,27	1 734 595,81
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 664 753,21	-1 737 018,12
Régularisation des revenus de l'exercice	-80 269,99	-61 806,41
RÉSULTAT	-1 745 023,20	-1 798 824,53

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes 30/12/20
Actif net en début d'exercice	133 350 630,93	116 423 659,38	CRÉANCES
Souscriptions dont :	22 569 526,57	18 799 795,41	Souscriptions à recevoir 205 314
- versement de la réserve spéciale	•	,	Total des créances 205 314,
de participation	2 932 003,77	1 985 870,84	DETTES
- versement de l'intéressement	3 574 180,62	2 766 597,37	Frais de gestion 140 563,
- versements volontaires	4 157 612,66	4 149 851,23	Rachats à payer 27 947
- abondements de l'entreprise - transferts :	8 415 535,17	8 176 586,50	Achats à règlement différé 653 136
 transferts: provenant d'un autre fonds ou d'un CCB 	3 461 060,96	1 532 659,77	Total des dettes 821 647,
· provenant d'un CET	8 814,70	78 514,68	
provenant de jours de congés non pris droits d'entrée à la charge de l'entreprise	20 318,69	109 715,02	Compléments d'information 30/12/20
Rachats dont :	-13 154 487,55	-12 806 224,38	
- rachats	-13 154 487,55	-12 806 224,38	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises 1 231 251,73
Plus-values réalisées sur titres	5 386 850,25	2 088 998,14	Valeur des parts émises 22 569 526,
Moins-values réalisées sur titres	-1 453,34	-27 479,01	Nombre de parts rachetées 719 381,86 Valeur des parts rachetées 13 154 487,
Frais de transaction			Commission de souscription et/ou rachat
Variation de la différence			Commissions de souscription perçues
d'estimation des titres	-14 850 098,99	10 608 899,51	Commissions de souscription perçues Commissions de souscription rétrocédées
Résultat net de l'exercice avant	4 / / 4 750 04	4 707 040 40	Frais de gestion 1,30
compte de régularisation	-1 664 753,21	-1 737 018,12	Instruments financiers détenus en portefeuille
Autres éléments*			émis par les entités liées à la société de gestion
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	131 636 214,66	133 350 630,93	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV)
*Résultat de fusion			et OPC ou FIA gérés par ces entités 130 490 238, Rétrocession de frais de gestion
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	
SOMME RESTANT À AFFECTER			Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes 30/12/2022 31/12/20
Résultat	-1 745 023,20	-1 798 824,53	
AFFECTATION			SOMME RESTANT À AFFECTER
Capitalisation	-1 745 023,20	-1 798 824,53	Plus et moins-values nettes de l'exercice 5 561 902,78 2 130 388,
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution			AFFECTATION Capitalisation 5 561 902,78 2 130 388,

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	131 636 214,66 €	133 350 630,93 €	116 423 659,38 €	113 841 318,54 €	99 758 947,64 €
Nombre de parts	7 326 964,2009	6 815 094,3326	6 501 612,7074	6 256 816,2770	6 066 474,1058
Valeur liquidative unitaire	17,97 €	19,57 €	17,91 €	18,19€	16,44€
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,23	-0,26	-0,26	-0,26	-0,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,75	0,31	0,00	0,84	0,56

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC Regard Actions Développement Durable H Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H Regard Monétaire H Regard Souverains Euro 1-3 Regard Souverains Euro 3-5 Regard Souverains Euro 5-7 TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités	45 743 448,15 12 468 328,59 21 720 611,87 11 966 940,36 2 585 373,80 36 005 535,90 130 490 238,67 205 314,17 -821 647,76 1 762 309,58	146 515 99 643 1 890,09 94 548 22 639 227 739	34,75% 9,48% 16,50% 9,09% 1,96% 27,35% 99,13% 0,16% -0,63% 1,34%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND Tél. 01 49 14 12 12
TOTAL ACTIF NET	131 636 214,66		100,00%	

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "diversifié".

L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle d'un benchmark composé à 60% de l'indice Stoxx Europe 50 (SX5R Index – dividendes réinvestis) et à 40% de l'indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index). Pour atteindre son objectif, Regard Épargne Dynamique est principalement investi dans des FCP actions et obligataires gérés par Pro BTP Finance qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. Ces fonds appliquent une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des instruments financiers entrant dans la composition de leur actif, en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. La définition de l'univers ISR s'appuie sur la méthodologie propre à PRO BTP Finance intégrant une approche reposant sur un système de notation interne des titres différente selon qu'il s'agisse d'émetteurs privés ou publics à partir des enjeux clés sur chacun des critères extra-financiers ESG, selon les 6 domaines suivants: Ressources humaines/Environnement/Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs) /Gouvernance/Société civile/Droits humains. En conséquence, tous les émetteurs privés respectent individuellement une exigence ISR minimale. Pour les émetteurs publics, le critère retenu pour qualifier un fonds d'ISR est que son quotient durable doit être en permanence supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note moyenne pondérée ISR du fonds doit en permanence être supérieure à la note moyenne pondérée ISR de son indicateur de référence. Regard Épargne Dynamique gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers. La gestion de ce FCPE est une gestion active à dominante actions. Le gérant en fonction des données macroéconomiques, des politiques monétaires, des évolutions des courbes de taux et des fondamentaux des sociétés pourra faire évoluer la répartition entre actions et obligations du FCPE. La part des actifs exposés aux actions peut évoluer entre 50% minimum et 70 % maximum. L'exposition aux marchés actions ne se fait qu'à travers des investissements en OPC. La part consacrée aux produits de taux peut évoluer entre 30% minimum et 50% maximum. L'exposition aux produits de taux ne se fait qu'à travers des investissements en OPC obligataires dont l'actif est composé d'obligations Investment Grade selon l'analyse de la société de gestion, émetteurs privés et/ou publics. Une fraction maximum de 10% de l'encours pourra de plus être exposée sur les obligations convertibles européennes à titre de diversification. L'exposition aux obligations convertibles ne se fait qu'à travers des investissements en OPC. Les indices de référence : L'indice Stoxx Europe 50 est constitué des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Plus de détails sur la description, la méthode de calcul et les performances de l'indice Stoxx Europe 50 peuvent être obtenues sur le site Internet du sponsor de l'indice : http://www.stoxx.com. Cet indice est calculé dividende net réinvesti ; Indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index): panier d'obligations libellées en euros émises par les États membres de la zone euro ayant une maturité comprise entre 5 et 7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Les fonds sousjacents dans lesquels le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif, pourront notamment être les suivants (sans que la liste ci-dessous n'ait de caractère exhaustif) : FCP REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE (part H : FR0007083357), géré par PRO BTP Finance. L'intégralité de ces fonds sélectionnés devront répondre d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques

environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www.probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

■ Politique financière

Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	40%
Actions de la zone Europe	60%
Composition des actifs :	
Produits de taux	de 30 à 50%
Actions	de 50 à 70%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du Regard Épargne Dynamique s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds Regard Épargne Dynamique la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau très inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 2,78 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le bais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Ce niveau de sous sensibilisation a peu évolué au cours de l'année, les tensions inflationnistes ayant entraîné de multiples hausses de taux directeurs de la part des principales banques centrales.

Par ailleurs, la diversification sur le compartiment des obligations du secteur privé (7,50% de l'actif fin 2022) a été conservée tout au long de l'année. Ce type de placement est géré par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds Regard Épargne Dynamique s'établit à 2,79 contre 5,42 pour son indicateur de référence et la position en actifs monétaires représente 11,46% de l'actif du fonds.

- une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, la position actions existante dans le fonds Regard Épargne Dynamique se situait sur un niveau de

surpondération, ce qui représentait à cette date une exposition de 65,90% (contre 60% pour la position neutre).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 60 % pour Regard Épargne Dynamique.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 58,58% pour le fonds Regard Épargne Dynamique contre 60% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à -4,37 % pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80 % dividendes réinvestis et -4,36 % hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,15% TTC de l'actif net sur la période.

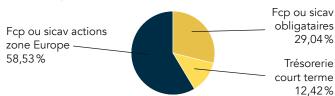
Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 20,28 à 18,85 euros le 30 décembre 2022, ce qui représente une performance après frais de gestion de -7,05%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -6,58%.

Cette sous performance de 47 points de base provient principalement de la partie action, dont le fonds support, Regard Actions Développement Durable a sous-performé son indice de 257 points de base. La partie obligataire a de son côté bénéficié de la position de sous sensibilité de la poche dans une année de performance négative du compartiment

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2022 une performance meilleure celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) recule de 11,09% à comparer avec -14,2% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs								
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	23,77%	21,48%	22,45%	22,93%	23,35%	23,78%	23,18%	29,04%
Trésorerie court terme	14,16%	17,76%	11,01%	10,78%	10,94%	13,05%	12,66%	12,42%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	37,93%	39,24%	33,47%	33,71%	34,29%	36,84%	35,84%	41,47%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	62,07%	60,76%	66,53%	66,29%	65,71%	63,16%	64,16%	58,53%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	62,07%	60,76%	66,53%	66,29%	65,71%	63,16%	64,16%	58,53%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	24 285 469,73	29 786 494,79	31 408 482,09	40 243 438,78	39 113 066,72	38 526 207,91	38 708 872,15	42 364 392,07
Valeur de la part	15,55	18,05	17,46	20,28	19,37	18,22	17,77	18,85
Évolution de la part depuis l'origine	55,50%	80,50%	74,60%	102,80%	93,70%	82,20%	77,70%	88,50%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-4,49%	-10,16%	-12,38%	-7,05%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	16,08%	12,28%	30,42%	24,57%	17,17%	14,28%	21,22%
Nombre de parts	1 562 036,2608	1 649 987,9453	1 799 314,2006	1 984 138,2319	2 019 312,4576	2 114 145,6449	2 178 485,6674	2 246 917,0458
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,30	-0,30	-0,30	-0,33	-0,08	-0,16	-0,24	-0,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,34	0,50	0,00	0,35	0,00	0,00	0,00	0,43
Capitalisation unitaire	0,04	0,20	-0,30	0,02	-0,08	-0,16	-0,24	0,11

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Dynamique en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	20,28
31/01/2022	19,86
28/02/2022	19,36
31/03/2022	19,37
29/04/2022	19,25
31/05/2022	19,17
30/06/2022	18,22
29/07/2022	19,19
31/08/2022	18,44
30/09/2022	17,77
31/10/2022	18,51
30/11/2022	19,33
30/12/2022	18,85

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	15,55
31/12/2019	18,05
31/12/2020	17,46
31/12/2021	20,28
31/03/2022	19,37
30/06/2022	18,22
30/09/2022	17,77
30/12/2022	18,85

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Dynamique	88,50%	-7,05%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Dynamique a reçu ses premières souscriptions le 23/06/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 9,66 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 4,66 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 5,00 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Dynamique se monte à 42,36 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 2 246 917.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 14 150.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,73%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	0,15%
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,88%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,03%	99,59%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,24%	0,07%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,15%	-0,40%
DİSPONIBILITÉS	0,88%	0,74%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	42 364	40 243

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

HORS-BILAN: NÉANT

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF OPC européens coordonnés et		
OPC français à vocation générale	41 954 802,51	40 079 736,18
CRÉANCES COMPTES FINANCIERS	98 405,20	27 614,76
Liquidités	373 974,46	298 858,21
TOTAL DE L'ACTIF	42 427 182,17	40 406 209,15

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 114 973,56	40 210 461,73
Plus ou moins-values nettes		
de l'exercice (a,b)	985 663,52	699 780,53
Résultat de l'exercice (a,b)	-736 245,01	-666 803,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	42 364 392,07	40 243 438,78
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	62 790,10	162 770,37
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	42 427 182,17	40 406 209,15

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	0,88
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	0,88
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	191,52	4.470.22
Charges sur opérations financières	1 327,88	1 168,32
Résultats sur opérations financières	-1 136,36	-1 168,32
Frais de gestion et dotation aux amortissements	687 425,88	630 790,38
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-688 562,24	-631 958,70
Régularisation des revenus de l'exercice	-47 682,77	-34 844,78
RÉSULTAT	-736 245,01	-666 803,48

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes		30/12/2022
Actif net en début d'exercice	40 243 438,78	31 408 482,09	CRÉANCES		
Souscriptions dont : - versement de la réserve spéciale	9 656 811,15	7 627 940,59	Souscriptions à recevoir Total des créances		98 405,20 98 405,20
de participation	1 730 877,54	1 093 953,61	DETTES		
 versement de l'intéressement intérêts de retard versés par l'entreprise 	1 547 535,17	1 230 485,94	Frais de gestion Rachats à payer		60 237,89 2 552,21
 versements volontaires abondements de l'entreprise transferts : 	1 517 148,34 2 607 081,70	1 275 687,82 2 419 170,73	Total des dettes		62 790,10
 provenant d'un autre fonds ou d'un CCB provenant d'un CET provenant de jours de congés non pris 	2 140 455,04 1 285,11 112 428,25	1 306 215,28 112 888,80 189 538,41	Compléments d'information		30/12/2022
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise	112 420,23	107 330,41		1	
Rachats dont:	-4 661 111,05	-4 082 812,77	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	9	
- rachats	-4 661 111,05	-4 082 812,77	Nombre de parts émises		508 465,2370
- transferts à destination d'un autre OPC	•	,	Valeur des parts émises		9 656 811,15
Plus-values réalisées sur titres	962 068,57	675 263,53	Nombre de parts rachetées		245 686,4231
Moins-values réalisées sur titres	-7 040,35	-5 991,63	Valeur des parts rachetées		4 661 111,05
Frais de transaction			Commission de souscription et/ou rachat		
Variation de la différence			Commissions de souscription perçues		
d'estimation des titres	-3 141 212,79	5 252 515,67	Commissions de souscription rétrocédées		
Résultat net de l'exercice avant			Frais de gestion		1,73%
compte de régularisation Autres éléments*	-688 562,24	-631 958,70	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	42 364 392,07	40 243 438,78	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2	11 954 802,51
*Résultat de fusion			Rétrocession de frais de gestion		
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021			
SOMME RESTANT À AFFECTER			Affectation des sommes distribuables		
Résultat	-736 245,01	-666 803,48	<u> </u>	30/12/2022	31/12/2021
AFFECTATION Capitalisation	-736 245,01	-666 803,48	SOMME RESTANT À AFFECTER Plus et moins-values nettes de l'exercice	985 663,52	699 780,53
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution			AFFECTATION Capitalisation	985 663,52	699 780,53

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	42 364 392,07 €	40 243 438,78 €	31 408 482,09 €	29 786 494,79 €	24 285 469,73 €
Nombre de parts	2 246 917,0458	1 984 138,2319	1 799 314,2006	1 649 987,9453	1 562 036,2608
Valeur liquidative unitaire	18,85 €	20,28 €	17,46 €	18,05€	15,55€
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,32	-0,33	-0,30	-0,30	-0,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,43	0,35	0,00	0,50	0,34

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC Regard Actions Développement Durable H Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H Regard Monétaire H Regard Souverains Euro 1-3 Regard Souverains Euro 3-5 Regard Souverains Euro 5-7 TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités	24 797 903,67 3 175 674,27 4 853 118,95 3 182 729,22 418 200,40 5 527 176,00 41 954 802,51 98 405,20 -62 790,10 373 974,46	79 427 25 379 422,31 25 146 3 662 34 960	58,54% 7,49% 11,45% 7,51% 0,99% 13,05% 99,03% 0,24% -0,15% 0,88%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND Tél. 01 49 14 12 12
TOTAL ACTIF NET	42 364 392,07		100,00%	

(Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle du Stoxx Europe 50 dividendes réinvestis (SX5R Index). L'indice Stoxx Europe 50 constitue l'indicateur de référence. Il est représentatif des 50 plus grosses capitalisations européennes. Il est calculé dividendes réinvestis. Pour atteindre son objectif, Regard Épargne Actions est principalement investi dans des FCP actions (dont l'actif est composé d'investissements sur l'univers des 200 plus grandes capitalisations boursières européennes), et obligataires gérés par PRO BTP Finance, et qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISRCes fonds appliquent une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des instruments financiers entrant dans la composition de leur actif, en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. La définition de l'univers ISR s'appuie sur la méthodologie propre à PRO BTP Finance intégrant une approche reposant sur un système de notation interne des titres différente selon qu'il s'agisse d'émetteurs privés ou publics. Pour les émetteurs privés, cette notation s'effectue à partir des enjeux clés sur chacun des critères extra-financiers ESG, selon les 6 domaines suivants : Ressources humaines/Environnement/Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs) /Gouvernance/Société civile/Droits humains. En conséquence, tous les émetteurs privés respectent individuellement une exigence ISR minimale. Pour les émetteurs publics, le critère retenu pour qualifier un fonds d'ISR est que son quotient durable soit en permanence supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note moyenne pondérée ISR du fonds soit en permanence supérieure à la note moyenne pondérée ISR de son indicateur de référence. La gestion de ce FCPE est une gestion de type actif qui combine deux approches : une première utilisant les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (taux de chômage, niveau d'inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt), et une seconde se focalisant sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Ce FCPE est en permanence exposé entre 75% minimum et 100 % maximum sur les marchés actions. L'exposition aux marchés actions ne se fait qu'à travers des investissements en OPC qui investissent sur les marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays européens, pour une fraction comprise entre 90 % minimum et 100% maximum de la poche action. Une fraction maximum de 10% de cette poche actions pourra être exposée aux actions internationales, à travers des investissements en OPC. 25% maximum de l'actif pourra être consacré à des investissements en produits de taux (à travers des OPC obligataires dont l'actif est composé d'obligations Investment Grade selon l'analyse de la société de gestion, émetteurs privés et/ou publics). Une fraction maximum de 10% de cette poche produits de taux pourra être investie sur les obligations convertibles européennes à titre de diversification (l'exposition à ce type d'actif se fera à travers des OPC). L'exposition au risque de change sera au maximum de 50% sur les investissements en OPC actions.

Le fonds sous-jacent dans lequel le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif, pourra être le suivant (sans que la liste cidessous n'ait de caractère exhaustif): FCP REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE (part H: FR0007083357), géré par PRO BTP Finance. L'intégralité de ces fonds sélectionnés devront répondre d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur

les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www.probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

■ Politique financière

Indicateur de référence : Dow Jones Stoxx50

100%

Composition des actifs :

Produits de taux maximum 25%
Actions minimum 75%

■ Politique d'investissement

Les records observés sur les marchés en 2021 semblent bien loin. L'année 2022 est marquée par de nombreux chocs, et notamment l'inflation galopante amplifiée par la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, les Banques Centrales, une fois n'est pas coutume, ont donné le «la» sur les marchés. Après avoir commenté en automne 2021 sur une inflation transitoire, elles ont dû revoir leur copie pour contrer une hausse des prix durable, qui mois après mois a touché de nouveaux records. Elles ont donc rapidement mis fin à leurs programmes de rachats d'actifs et politiques monétaires accommodantes pour adopter des positions plus restrictives. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont été remontés, avec à chaque fois un train de retard face à une inflation qui gagne du terrain. Ce décalage a contraint les Banques Centrales à frapper fort lors de chaque réunion, au risque de déclencher une récession.

Ainsi, les actions terminent l'année en territoire négatif, plombées par l'envolée des taux, l'inflation galopante, l'invasion russe en Ukraine, la crise énergétique, la politique «zéro covid» en Chine, et bien sûr les politiques monétaires restrictives des Banques Centrales. Malgré des publications de résultats des entreprises, jusqu'alors, supérieures aux attentes, le Dow Jones et le CAC 40 reculent sur l'année de 7,4% (dividendes réinvestis). Le Stoxx Europe 50 fait mieux, -1,8%, porté par des valeurs plus défensives et moins européennes. La grande majorité des secteurs du Stoxx 600 est dans le rouge sur la période. Le Pétrole et Gaz, poussé par les prix de l'énergie, tire son épingle du jeu: +24,4%, suivi par les Ressources de base, +4,3% et les Assurances, -1,0%. En revanche, les secteurs les plus exposés à l'inflation et/ou aux hausses des taux d'intérêts subissent les pertes les plus importantes: Immobilier (-40,1%), Distribution (-32,6%) et Technologie (-28,4%).

Au 30 décembre 2022, le niveau d'investissement du fonds Regard Épargne Actions est de 98.11%.

À cette date, le fonds Regard Actions Développement Durable représente 93,45% de l'actif du fonds Regard Épargne Actions et le fonds Regard Actions Euro (grandes valeurs de la zone Euro) 4,95%.

La position en liquidités, non investie en instruments de marché, représente 1,59 % de l'actif du fonds.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,20 % TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 24,68 à 23,14 euros le 30 décembre 2022, ce qui représente une performance après frais de gestion de -6,24%, inférieure à celle de l'indicateur de référence Stoxx50 Europe, à -1,80%.

La performance des supports de gestion sur la période est de : -4,37 % pour le fonds Regard Actions Développement Durable (contre -1,80 % pour son indicateur de référence Stoxx50) et -4,75 % pour le fonds Regard Actions Euro (contre -9,49 % pour son indicateur de référence Eurostoxx50).

Le support principal Regard Actions Développement Durable, qui représente de manière permanente plus de 90% de l'actif du fonds, enregistre en effet une performance inférieure de 257 points de

base à son indice de l'indicateur de référence Stoxx50, tandis que le fonds Regard Actions Euro, qui affiche une surperformance de 474 points par rapport à la référence du fonds Regard Épargne Actions, ne représente qu'une part marginale de l'actif du fonds.

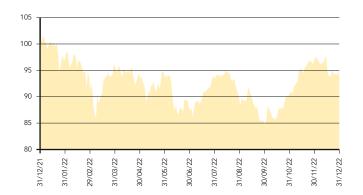
■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs								
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	3,26%	1,10%	0,86%	1,16%	1,17%	2,24%	1,93%	1,59%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	3,26%	1,10%	0,86%	1,16%	1,17%	2,24%	1,93%	1,59%
Fcp ou sicav actions zone Euro	4,95%	4,66%	3,33%	1,16%	1,12%	3,21%	3,98%	4,95%
Fcp ou sicav actions zone Europe	91,79%	94,24%	95,82%	97,69%	97,72%	94,56%	94,09%	93,45%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	96,74%	98,90%	99,14%	98,84%	98,83%	97,76%	98,07%	98,41%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	31 816 405,38	42 868 071,14	45 032 182,12	59 027 285,64	57 097 832,57	56 197 362,76	56 870 984,27	63 587 576,88
Valeur de la part	16,83	21,14	19,58	24,68	23,36	21,64	21,05	23,14
Évolution de la part depuis l'origine	68,30%	111,40%	95,80%	146,80%	133,60%	116,40%	110,50%	131,40%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-5,35%	-12,32%	-14,71%	-6,24%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	25,61%	16,34%	46,64%	38,80%	28,58%	25,07%	37,49%
Nombre de parts	1 890 571,5044	2 027 710,5008	2 300 031,4396	2 391 429,8626	2 444 003,4645	2 597 458,8549	2 701 824,2340	2 748 061,2598
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,30	-0,32	-0,30	-0,39	-0,09	-0,19	-0,29	-0,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,56	0,00	0,07	0,44	0,08	0,08	0,08	0,13
Capitalisation unitaire	0,26	-0,32	-0,23	0,05	-0,01	-0,11	-0,21	-0,26

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Actions en 2022



Valeur liquidative

en euros

Date	Euros
31/12/2021	24,68
31/01/2022	24
28/02/2022	23,18
31/03/2022	23,36
29/04/2022	23,32
31/05/2022	23,27
30/06/2022	21,64
29/07/2022	23,17
31/08/2022	22,09
30/09/2022	21,05
31/10/2022	22,4
30/11/2022	23,91
30/12/2022	23,14

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	16,83
31/12/2019	21,14
31/12/2020	19,58
31/12/2021	24,68
31/03/2022	23,36
30/06/2022	21,64
30/09/2022	21,05
30/12/2022	23,14

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Actions	131,40%	-6,24%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Actions a reçu ses premières souscriptions le 07/07/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 17,75 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 9,63 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 8,12 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Actions se monte à 63,59 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 2 748 061.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 44 914.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,79%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA,	0,20%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,99%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	98,41%	98,84%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,18%	0,07%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,49%	-0,15%
DISPONIBILITÉS	1,90%	1,24%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	63 587	59 027

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

DILANI

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale CRÉANCES COMPTES FINANCIERS Liquidités	62 574 381,98 115 051,11 1 206 185.22	58 344 493,81 38 454,58 731 069,75
TOTAL DE L'ACTIF	63 895 618,31	59 114 018,14

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	64 307 456,65	58 911 883,59
Plus ou moins-values nettes		
de l'exercice (a,b)	365 213,54	1 055 758,84
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 085 093,31	-940 356,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	63 587 576,88	59 027 285,64
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	308 041,43	86 732,50
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	63 895 618,31	59 114 018,14

a) Y compris comptes de régularisations.

HORS-BILAN : NÉANT

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	1,90
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	1,90
VENTU ATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières Charges sur opérations financières Résultats sur opérations financières Frais de gestion et dotation	36 207,57 3 345,59 32 861,98	21 314,03 2 176,49 19 137,54
aux amortissements RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE Régularisation des revenus de l'exercice	1 052 748,89 -1 019 886,91 -65 206,40	950 837,73 -931 700,19 -8 656,60
RÉSULTAT	-1 085 093,31	-940 356,79

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	59 027 285,64	45 032 182,12	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	17 750 434,38	11 125 590,00	Souscriptions à recevoir	115 051,11
- versement de la réserve spéciale	•	•	Total des créances	115 051,11
de participation	4 767 994,10	2 956 245,13	DETTES	
- versement de l'intéressement	1 823 099,73	943 816,77	Frais de gestion	94 704,87
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Achats à règlement différé	201 815,37
- versements volontaires	1 783 357,02	1 307 129,27	Rachats à payer	11 521,19
- abondements de l'entreprise	2 593 380,32	2 620 715,52	1 *	
- transferts :			Total des dettes	308 041,43
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	6 456 892,48	2 580 712,65		
· provenant d'un CET	8 468,00	130 739,28		
· provenant de jours de congés non pris	317 242,73	586 231,38		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			Compléments d'information	30/12/2022
Rachats dont :	-9 627 026,55	-9 191 574, <mark>17</mark>		
- rachats	-9 627 026,55	-9 191 574, <mark>17</mark>	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises	773 281,9594
Plus-values réalisées sur titres	333 842,72	1 040 200,52	Valeur des parts émises	17 750 434,38
Moins-values réalisées sur titres			Nombre de parts rachetées	416 650,5622
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	9 627 026,55
Variation de la différence			Commission de souscription et/ou rachat	
d'estimation des titres	-2 877 072,40	11 952 587,36	Commissions de souscription perçues	
Résultat net de l'exercice			Commissions de souscription rétrocédées	
avant compte de régularisation	-1 019 886,91	-931 700,19	Frais de gestion	1,79%
Autres éléments*			Instruments financiers détenus en portefeuille	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	63 587 576,88	59 027 285,64	émis par les entités liées à la société de gestion	
			(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV)	/2 574 201 00
*Résultat de fusion			et OPC ou FIA gérés par ces entités Rétrocession de frais de gestion	62 574 381,98
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021		
SOMME RESTANT À AFFECTER			Affectation des sommes distribuables	
Résultat AFFECTATION	-1 085 093,31	-940 356,79		0/12/2022 31/12/2021
Capitalisation	-1 085 093,31	-940 356,79	SOMME RESTANT À AFFECTER Plus et moins-values nettes de l'exercice	365 213,54 1 055 758,84
Nombre d'actions ou parts ouvrant			AFFECTATION	
droit à distribution			Capitalisation	365 213,54 1 055 758,84

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	63 587 576,88 €	59 027 285,64 €	45 032 182,12 €	42 868 071,14 €	31 816 405,38 €
Nombre de parts	2 748 061,2598	2 391 429,8626	2 300 031,4396	2 027 710,5008	1 890 571,5044
Valeur liquidative unitaire	23,14 €	24,68 €	19,58 €	21,14 €	16,83€
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,39	-0,39	-0,30	-0,32	-0,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,13	0,44	0,07	0,00	0,56

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille
TITRE OPC Regard Actions Développement Durable H	59 423 865,93	190 333	93.45%	détaillé sur simple demande auprès de :
Regard Actions Euro H	3 150 516,05	869	4,96%	REGARD BTP
TOTAL TITRE OPC	62 574 381,98		98,41%	Immeuble le Sari
Opérateurs débiteurs et autres créances	115 051,11		0,18%	1 bd du Levant
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-308 041,43		-0,49%	93160 NOISY-LE-
Disponibilités	1 206 185,22		1,90%	GRAND
TOTAL ACTIF NET	63 587 576,88		100,00%	Tél. 01 49 14 12 12

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "Diversifié".

Le FCPE investit en permanence entre 5 à 10% de son actif net en parts du Fonds Professionnel Spécialisé« ECOFI Contrat Solidaire». La partie non gérée en investissements solidaires qui représentera entre 90 et 95 % de l'actif net sera investie au sein d'un portefeuille diversifié de valeurs européennes associant plusieurs classes d'actifs entre elles et prenant en compte des critères extra-financiers dits «Investissement Socialement Responsable». Le fonds sera exposé, du fait de son investissement dans divers OPC, aux actions européennes de grandes capitalisations, aux placements obligataires investis sur les dettes des États de la zone Euro ainsi qu'aux obligations privées au minimum notées en catégorie « investment grade » (définie par les agences de notations ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). Le fonds pourra être également expose, du fait de son investissement dans des OPC, aux placements monétaires. Le fonds pourra être totalement investi en OPC de droits français ou étranger et notamment ceux gérés par PRO BTP Finance. Les fonds sous-jacents dans lesquels le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif net, pourront notamment être les suivants (sans que la liste ci-dessous n'ait de caractère exhaustif) : Regard Actions Développement Durable, FCP Regard Souverains Euro 5-7, FCP Regard Souverains Euro 1-3, FCP Regard Souverains Euro 3-5.

L'objectif de gestion de ce fonds est de réaliser, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance annualisée de 2% au-delà de l'ESTER capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone Euro, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque. L'allocation d'actifs est construite en fonction des anticipations de l'équipe sur les différents marchés et du niveau de risque présenté par chaque classe d'actifs. En fonction des anticipations de marchés, des données financières et des niveaux de risques l'équipe de gestion pourra désinvestir la totalité des actifs risqués du portefeuille. L'exposition (hors poche solidaire) à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 100%. L'exposition (hors poche solidaire) aux produits obligataires pourra varier dans une fourchette de 0 à 100%. L'exposition (hors poche solidaire) aux produits monétaires pourra varier dans une fourchette de 0 à 100%. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10.

Le FCPE aura pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail, au travers du Fonds Professionnel Spécialisé «ECOFI Contrat Solidaire ». La société de gestion adopte une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) hors poche d'investissement solidaire. PRO BTP Finance utilise pour ce faire les services de son département ISR. Les fonds gérés par PRO BTP Finance qui sont sélectionnés pour les investissements du FCPE appliquent une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des instruments financiers entrant dans la composition de leur actif, en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. La définition de l'univers ISR s'appuie sur la méthodologie propre à PRO BTP Finance intégrant une approche reposant sur un système de notation interne des titres différente selon qu'il s'agisse d'émetteurs privés ou publics. Pour les émetteurs privés, cette notation s'effectue à partir des enjeux clés sur chacun des critères extra-financiers ESG, selon les 6 domaines suivants : Ressources humaines/Environnement/Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs) /Gouvernance/Société civile/Droits humains. En conséquence, tous les émetteurs privés respectent individuellement une exigence ISR minimale. Pour les émetteurs publics, le critère retenu pour qualifier un fonds d'ISR est que son quotient durable doit être en permanence supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note moyenne pondérée ISR du fonds doit en permanence être supérieure à la note moyenne pondérée ISR de son indicateur de référence. La sélection des investissements ISR monétaires hors fonds gérés par PRO BTP Finance est la suivante : l'analyse ISR pour chaque fonds étudié est réalisée par l'analyste ISR à partir du code de transparence du fonds. Elle permet de donner une appréciation (sous la forme d'une note sur 10) sur la qualité et la transparence du processus ISR du fonds. Le filtre ISR appliqué doit répondre à une qualité ISR minimale que nous fixons à une note minimale de 8 sur 10.

L'intégralité de fonds monétaires sélectionnés pour la mise en œuvre de la gestion flexible devront répondre d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR et de fait les processus extra-financiers mis en œuvre auront des impacts significatifs dans leur gestion. Pour avoir des informations plus détaillées sur les processus ISR appliqués dans ce fonds, reportez-vous aux codes de transparence relatifs aux émetteurs privés et publics disponibles sur le site www.probtpfinance.com.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

■ Politique financière

Indicateur de référence : pas d'indicateur de référence

Composition des actifs :

Produits de taux maximum/minimum 100%
Actions maximum/minimum 100%

■ Politique d'investissement

La gestion du FCPE Regard Épargne Flexible et Solidaire est réalisée selon le concept de flexibilité décrit dans la présentation ci-dessus.

Le choix d'allocation tactique flexible vise à assurer le plus possible la délivrance d'un rendement positif au porteur de parts en sélectionnant opportunément des classes d'actifs les plus rémunératrices dans un laps de temps plus ou moins long.

À cet effet nous utilisons principalement deux sortes d'indicateurs :

Un premier indicateur purement quantitatif développé en interne par les équipes de gestion consiste à essayer de repérer sur divers espaces temporels des changements de comportements de volatilité sur les marchés d'actions, ceci afin d'éviter d'être investit sur ces marchés à l'occasion de baisses prononcées de ces derniers. Cet indicateur a été testé sur de longues périodes, il est pertinent et permet un comportement moins volatil du fonds.

L'autre indicateur plus classique vise à utiliser les nombreuses variables macro-économiques et de marché à notre disposition ainsi que l'expérience acquise des équipes de gestion pour sélectionner les classes d'actifs traditionnelles les plus pertinentes à un moment donné.

Comme l'année précédente, nous sommes restés à l'écart de la classe d'actif obligataire compte tenu des niveaux historiquement bas des taux d'intérêts en zone Euro et du risque de resserrement monétaire

Nous avons privilégié une allocation tactique réactive concentrée sur les actions européennes et sur le marché monétaire. Une des stratégies employées a été de renforcer l'exposition aux marchés d'actions après des baisses de marché prononcées et d'alléger graduellement ces mêmes positions quand elles sont révélées créatrices de rendement.

Pour l'exposition à la classe d'actif « actions », nous avons utilisé le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support actions géré sous le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale.

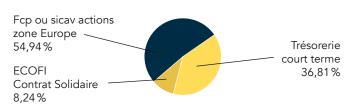
Pour l'exposition à la classe d'actif monétaire, nous avons utilisé les fonds CPR Monétaire SRI et ECOFI Trésorerie tous les deux gérés également avec des critères ISR.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,22 % TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part de Regard Épargne flexible et solidaire est passée de 15,69 \in à 15,21 \in le 30 décembre 2022, ce qui représente une performance, après frais de gestion, de -3,06%, ce fonds ne se comparant à aucun indicateur de référence. Pour mémoire, sur l'exercice 2022, la performance des actions européennes était de -1,80%, les actions de la zone euro -9,49%, les obligations d'état de la zone euro de maturité longue (5/7 ans) -14,20%, et la rémunération court terme est négative à -0,02%.

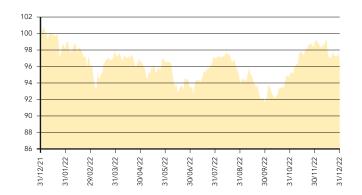
■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	7,65%	73,23%	41,41%	38,49%	46,11%	37,04%	38,25%	36,81%
Total produits de taux	7,65%	73,23%	41,41%	38,49%	46,11%	37,04%	38,25%	36,81%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	82,39%	17,07%	49,35%	51,81%	44,67%	54,48%	53,28%	54,94%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ECOFI Contrat Solidaire	9,96%	9,70%	9,24%	9,70%	9,22%	8,48%	8,47%	8,24%
Total actions et diversifiés	92,35%	26,77%	58,59%	61,51%	53,89%	62,96%	61,75%	63,19%
Total portefeuille	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	13 887 873,80	16 221 370,07	18 721 790,64	23 299 971,49	22 842 151,94	25 886 903,01	25 902 641,80	27 890 787,67
Valeur de la part	13,18	14,14	13,95	15,69	15,24	14,67	14,44	15,21
Évolution de la part depuis l'origine	31,80%	41,40%	39,50%	56,90%	52,40%	46,70%	44,40%	52,10%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-2,87%	-6,50%	-7,97%	-3,06%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	7,28%	5,84%	19,04%	15,63%	11,31%	9,56%	15,40%
Nombre de parts	1 053 617,0347	1 147 557,4039	1 342 491,9191	1 485 216,9917	1 499 064,0516	1 764 174,7035	1 793 595,6434	1 833 190,2471
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,25	-0,25	-0,24	-0,26	-0,06	-0,13	-0,20	-0,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,83	-0,02	-0,17	0,29	0,21	0,20	0,20	0,22
Capitalisation unitaire	0,58	-0,27	-0,41	0,03	0,15	0,07	0,00	-0,04

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Flexible et Solidaire en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	15,69
31/01/2022	15,45
28/02/2022	15,2
31/03/2022	15,24
29/04/2022	15,21
31/05/2022	15,18
30/06/2022	14,67
29/07/2022	15,24
31/08/2022	14,83
30/09/2022	14,44
31/10/2022	14,94
30/11/2022	15,5
30/12/2022	15.21

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	13,18
31/12/2019	14,14
31/12/2020	13,95
31/12/2021	15,69
31/03/2022	15,24
30/06/2022	14,67
30/09/2022	14,44
30/12/2022	15,21

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne Flexible et Solidaire	52,10%	-3,06%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Flexible et Solidaire a reçu ses premières souscriptions le 09/07/2004. Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 8,46 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 3,21 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 5,25 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne Flexible et Solidaire se monte à 27,89 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 1 833 190.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 11 557.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,79%
ût induit par l'investissement dans d'autres fonds coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, duction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur. tres frais facturés au FCPE s autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,22%
Autres frais facturés au FCPE Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	2,01% 0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,76%	100,09%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,18%	0,05%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,16%	-0,15%
DİSPONIBILITÉS	0,22%	0,01%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	27 890	23 300

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

HORS-BILAN: NÉANT

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale CRÉANCES COMPTES FINANCIERS Liquidités	27 824 009,48 51 334,37 62 249,30	23 321 821,94 10 920,91 1 385,97
TOTAL DE L'ACTIF	27 937 593,15	23 334 128,82

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 970 725,52	23 255 262,94
Plus ou moins-values nettes		
de l'exercice (a,b)	414 002,27	442 898,73
Résultat ^(a,b)	-493 940,12	-398 190,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	27 890 787,67	23 299 971,49
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	46 805,48	34 157,33
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	27 937 593,15	23 334 128,82

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres- Actif-Comptes financiers	0,22
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois- Actif- Comptes financiers	0,22
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient
que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	93,46	
Charges sur opérations financières	502,22	481,18
Résultats sur opérations financières	-408,76	-481,18
Frais de gestion et		
dotation aux amortissements	449 122,60	380 631,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-449 531,36	-381 112,60
Régularisation des revenus de l'exercice	-44 408,76	-17 077,58
RÉSULTAT	-493 940,12	-398 190,18

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes		30/12/2022
Actif net en début d'exercice	23 299 971,49	18 721 790,64	CRÉANCES		
Souscriptions dont : - versement de la réserve spéciale	8 490 146,69	4 588 176,26	Souscriptions à recevoir Total des créances		51 334,37 51 334,37
de participation	3 615 049,61	757 200,49	DETTES		
- versement de l'intéressement - intérêts de retard versés par l'entreprise	1 177 847,95	1 218 826,17	Frais de gestion Rachats à payer		6 212,05 40 593,43
 versements volontaires des salariés abondements de l'entreprise transferts : 	859 519,58 1 428 218,81	637 007,16 989 242,93	Total des dettes		46 805,48
 provenant d'un autre fonds ou d'un CCB provenant d'un CET provenant de jours de congés non pris 	1 381 202,62 973,84 27 334,28	886 419,13 25 709,97 73 770,41	Compléments d'information		30/12/2022
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise	27 334,20	73 770,41			
Rachats dont:	-3 219 134,32	-2 447 924,62	Émissions et rachats pendant l'exercice comptab	le	
- rachats	-3 219 134,32	2 447 924,62	Nombre de parts émises		561 875,9669
- transferts à destination d'un autre OPC	0 2 . 7 . 10 . 1,02	2 ,2 .,02	Valeur des parts émises		8 490 146,69
Plus-values réalisées sur titres	354 483,48	434 497,28	Nombre de parts rachetées		213 902,7115
Moins-values réalisées sur titres	-14 559,17	-7 186,14	Valeur des parts rachetées		3 219 134,32
Frais de transaction			Commission de souscription et/ou rachat		
Variation de la différence			Commissions de souscription perçues		0,00
d'estimation des titres	-570 589,14	2 391 730,67	Commissions de souscription rétrocédées		0,00
Résultat net de l'exercice avant	,		Frais de gestion		1,79%
compte de régularisation Autres éléments*	-449 531,36	-381 112,60	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	27 890 787,67	23 299 971,49	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV)	_	27 824 009,48
*Résultat de fusion			et OPC ou FIA gérés par ces entités Rétrocession de frais de gestion		./ 024 009,40
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021			
SOMME RESTANT À AFFECTER			Affectation des sommes distribuables	00/40/0055	04/40/000
Résultat	-493 940,12	-398 190,18	afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
AFFECTATION Capitalisation	-493 940,12	-398 190,18	SOMME RESTANT À AFFECTER Plus et moins-values nettes de l'exercice	414 002,27	442 898,73
Nombre d'actions ou parts ouvrant			AFFECTATION	,	772 U/U,/3
droit à distribution			Capitalisation	414 002,27	442 898,73

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	27 890 787,67 €	23 299 971,49 €	18 721 790,64 €	16 221 370,07 €	13 887 873,80 €
Nombre de parts	1 833 190,2471	1 485 216,9917	1 342 491,9191	1 147 557,4039	1 053 617,0347
Valeur liquidative unitaire	15,21 €	15,69 €	13,95 €	14,14 €	13,18 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,26	-0,26	-0,24	-0,25	-0,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,22	0,29	-0,17	-0,02	0,83

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC CPR Monétaire ISR I Ecofi Trésorerie Regard Actions Développement. Durable Ecofi Contrat Solidaire Part A TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités	4 635 260,52 5 565 688,53 15 324 203,43 2 298 857,00 27 824 009,48 51 334,37 -46 805,48 62 249,30	228 519 49 083 2 266	16,62% 19,96% 54,94% 8,24% 99,76% 0,18% -0,16% 0,22%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND
TOTAL ACTIF NET	27 890 787,67		100,00%	Tél. 01 49 14 12 12

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

- Le FCPE nourricier « Regard Épargne PME » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « AMPLEGEST PME », part « IC », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier ci-après : l'objectif du Fonds maître est double :
- obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) +10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée;
- promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (objectif de gestion extra-financier.)

Indicateur de référence : 90% de l'indice CAC Small Net Return 10% de l'indice Euronext Growth All-Share Net Return.

Le FCPE «Regard Épargne PME» de classification «Actions Françaises» est un fonds nourricier de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME», part «IC»,également classé «Actions Françaises». À ce titre, l'actif du FCPE nourricier «Regard Épargne PME» est investi en totalité et en permanence en part «IC» de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME» et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

- Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du FCPE nourricier « Regard Épargne PME » est la même que celle de l'OPCVM maître « AMPLEGEST PME ».
- ▶ Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, il est investi à hauteur de 60% minimum en titres de sociétés implantées en France, dont 20% en titres de TPE, PME, ETI pour répondre aux règles d'investissement du label Relance, dont 50% en actions éligibles au PEA-PME fixées par décret. En complément, il sera investi en valeurs de l'Union européenne, Norvège et Islande. Au total l'investissement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations sera de 75% minimum. La sélection repose sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR à l'exception des valeurs dites «interdites». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Amplegest PME est éligible au PEA-PME, ainsi qu'au PEA. Et s'est vu octroyer le label Relance. L'exposition globale au risque action pourra évoluer entre 75 % et 110 % compte tenu des opérations ponctuelles d'emprunt espèce. Le FCP peut être investi en actions dont le siège est situé en dehors de l'Union européenne, y compris dans les pays émergents, dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de

l'actif, tous instruments confondus. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, le gérant peut avoir recours dans la limite de 25% de l'actif net à des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques ; ces investissements sont constitués de titres de notation minimum BBB- et dans la limite de 20% de l'actif net en titres spéculatifs «High Yield» ou non notés. Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de FIA français et étrangers respectant les critères d'éligibilité. Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions, taux et change. Amplegest PME peut investir dans des instruments intégrant des dérivés, dans un but de couverture des actifs exclusivement : certificats, warrants, bons de souscriptions d'actions, obligations convertibles, ainsi que tout support obligataire non complexe auquel est attaché un droit ou un bon de souscription en action.

Politique d'investissement du FCP AMPLEGEST PME au cours de l'exercice

La valeur liquidative de la part «IC» du fonds AMPLEGEST PME évolue de -20.73 % sur l'exercice et s'établit à 241,48 euros au 30/12/2022.

Le fonds réplique la performance de l'indice composite 90 % CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) + 10 % Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis),

Cet indice observe une évolution de -18.80% sur l'exercice.

Amplegest PME clôture sa première année de sous performance en 8 ans.

VIRBAC est le principal contributeur négatif cette année (-250 bps). Le titre a fondu de 50% alors que les attentes de résultats n'ont pas évolué pour 2022 et ont baissé de seulement 10% pour 2023. Pourtant connu pour sa résilience, le titre a connu un de-rating très important et il se paye à présent 10x les résultats 2023 contre une moyenne historique de 17x. La société bénéficie pourtant d'une belle visibilité puisque le management a d'ores et déjà donné ses objectifs pour 2023 (croissance organique de +4/+6% et très légère dégradation de la marge liée à l'augmentation des dépenses de R&D).

Les principaux contributeurs positifs sont GENERIX et ALBIOMA qui ont fait l'objet d'une OPA au cours du 1er semestre.

En décembre, FONTAINE PAJOT a publié des résultats remarquables compte tenu de l'environnement. Pour l'année prochaine, le groupe vise une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires ainsi qu'une amélioration de sa marge opérationnelle.

Nous avons initié deux nouvelles valeurs au cours du mois de décembre ROBERTET (1% de l'encours), société spécialisée dans la conception et la production d'ingrédients et d'arômes naturels et EUROBIO SCIENTIFIC (1%), spécialiste du diagnostic de spécialités.

L'année 2023 s'annonce incertaine mais rappelons que nos sociétés bénéficient de bilans très solides et d'une forte récurrence dans leur activité. Par ailleurs, après une année de correction sensible, les valorisations des petites capitalisations sont particulièrement faibles

Nous préservons 10% de cash afin d'être en mesure de saisir des opportunités lorsque l'environnement se normalisera.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de la part est passée de 11,01 euros à 8,08 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -26,61 %. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -24,96 %.

■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs	24 /4 2 /204 0	24 /42 /2040	24 /42 /2020	24 /42 /2024	24 /02 /2022	20/07/2022	20/00/2022	20 /4 2 /2022
depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	1,48%	1,36%	1,10%	1,52%	1,60%	2,04%	1,68%	1,19%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	1,48%	1,36%	1,10%	1,52%	1,60%	2,04%	1,68%	1,19%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	98,40%	97,96%	98,32%	98,81%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ETF Lyxor PME	98,52%	98,64%	98,90%	98,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	98,52%	98,64%	98,90%	98,48%	98,40%	97,96%	98,32%	98,81%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	688 555,88	1 184 959,87	1 806 256,30	1 954 982,24	1 811 142,23	1 915 652,60	1 750 325,21	2 265 944,38
Valeur de la part	8,42	10,22	10,98	11,01	9,51	8,73	7,61	8,08
Évolution de la part depuis l'origine	-15,80%	2,20%	9,80%	10,10%	-4,90%	-12,70%	-23,90%	-19,20%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-13,62%	-20,71%	-30,88%	-26,61%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	21,38%	30,40%	30,76%	12,95%	3,68%	-9,62%	-4,04%
Nombre de parts	81 819,7087	115 959,2835	164 440,1655	177 642,7285	190 370,7141	219 409,0269	230 113,9731	280 598,3796
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,18	-0,10		-0,16				-0,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	-0,03	-0,34	0,10	-0,33	-0,29	-0,27	-0,33
Capitalisation unitaire	-0,18	-0,13	-0,48	-0,06	-0,36	-0,35	-0,35	-0,44

^{*} Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne PME en 2022



Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
Regard Épargne PME	-19,20%	-26,61%

Valeur liquidative en euros

Date	Luios
31/12/2021	11,01
31/01/2022	9,2
28/02/2022	9,19
31/03/2022	9,51
29/04/2022	9,51
31/05/2022	9,38
30/06/2022	8,73
29/07/2022	9,21
31/08/2022	8,8
30/09/2022	7,61
31/10/2022	7,89
30/11/2022	8,05
30/12/2022	8,08

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	8,42
31/12/2019	10,22
31/12/2020	10,98
31/12/2021	11,01
31/03/2022	9,51
30/06/2022	8,73
30/09/2022	7,61
30/12/2022	8,08

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne PME a reçu ses premières souscriptions le 04/02/2016.

Les souscriptions enregistrées du 1er janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 1,10 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,20 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 0,90 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de Regard Épargne PME se monte à 2,27 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 280 598.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 24 886.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,19%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	0,83%
Autres frais facturés au FCPE Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	2,02% 0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	98,81%	98,48%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,34%	0,10%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,09%	-0,35%
DISPONIBILITÉS	0,94%	1,77%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 265	1 955

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN		
Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC Maître	2 239 002,56	1 925 236,80
CRÉANCES COMPTES FINANCIERS	7 708,44	1 969,59
Liquidités	21 284,76	34 676,45
TOTAL DE L'ACTIF	2 267 995,76	1 961 882,84

	-BILAN	1 • N	
LICKS	-DILAI		ILMINI

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE	
Néant.	
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %	
Autres – Actif – Comptes financiers	0,00
VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %	
0-3 mois – Actif – Comptes financiers	0,00
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION	

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 391 984,25	1 964 485,42
Plus ou moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-94 675,26	19 334,59
Résultat de l'exercice (a,b)	-31 364,61	-28 837,77
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	2 265 944,38	1 954 982,24
DETTES Comptes financiers	2 051,38	6 900,60
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	2 267 995,76	1 961 882,84

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	35,70	
Charges sur opérations financières	1 288,35	148,43
Résultats sur opérations financières	-1 252,65	-148,43
Frais de gestion et dotation		
aux amortissements	22 359,71	27 361,32
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-23 612,36	-27 509,75
Régularisation des revenus de l'exercice	-7 752,25	-1 328,02
RÉSULTAT	-31 364,61	-28 837,77

Annexe aux comptes

AFFECTATION

droit à distribution

Nombre d'actions ou parts ouvrant

Capitalisation

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 56.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	1 954 982,24	1 806 256,30	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	1 096 395,11	429 341,20	Souscriptions à recevoir	7 708,44
- versement de la réserve spéciale	,	,	Total des créances	7 708,44
de participation	211 839,76	151 773,07	DETTES	
- versement de l'intéressement	18 381,74	17 841,50		2 045,38
- intérêts de retard versés par l'entreprise	,	, , , , ,	Frais de gestion Autres dettes	6,00
- versements volontaires	70 610,61	58 139,52	Auties dettes	0,00
- abondements de l'entreprise	117 393,35	130 279,12	Total des dettes	2 051,38
- transferts :				
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	665 211,62	40 866,18		
· provenant d'un CET	523,45	3 947,32		
provenant de jours de congés non pris	12 434,58	26 494,49	e k . le f . l	00/40/0000
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise	.2 .0 .,00	20,	Compléments d'information	30/12/2022
Rachats dont :	-198 248,47	-278 765,62		
- rachats	-198 248,47	-278 765,62	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	405 404 0744
- transferts à destination d'un autre OPC		_: -: -:	Nombre de parts émises	125 121,8644
Plus-values réalisées sur titres	0	18 238,77	Valeur des parts émises	1 096 395,11
Moins-values réalisées sur titres	-63 443,18	10 2007. 7	Nombre de parts rachetées	22 166,2133
Frais de transaction	-6,00	-24,81	Valeur des parts rachetées	198 248,47
Variation de la différence	0,00	2.70.	Commission de souscription et/ou rachat	
d'estimation des titres	-500 122,96	7 446,15	Commissions de souscription perçues	
Résultat net de l'exercice avant	000 .22//0	,,	Commissions de souscription rétrocédées	4.400/
compte de régularisation	-23 612,36	-27 509,75	Frais de gestion	1,19%
Autres éléments*	20 0 12,00	27 007,70	Instruments financiers détenus en portefeuille	
			émis par les entités liées à la société de gestion	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 265 944,38	1 954 982,24	(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV)	
*Résultat de fusion		_	et OPC ou FIA gérés par ces entités	
Account to later.			Rétrocession de frais de gestion	
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021		
SOMME RESTANT À AFFECTER			Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes 30	/12/2022 31/12/2021
Résultat	-31 364,61	-28 837,77		
. === 0= . == 0	, -	•		

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

-31 364,61

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	2 265 944,38 €	1 954 982,24 €	1 806 256,30 €	1 184 959,87 €	688 555,88 €
Nombre de parts	280 598,3796	177 642,7285	164 440,1655	115 959,2835	81 819,7087
Valeur liquidative unitaire	8,08 €	11,01 €	10,98 €	10,22 €	8,42 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,11	-0,16	-0,14	-0,10	-0,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,33	0,10	-0,34	-0,03	0,00

-28 837,77

SOMME RESTANT À AFFECTER

AFFECTATION

Capitalisation

Plus et moins-values nettes de l'exercice

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille
TITRE OPC AMPLEGEST PME IC TOTAL TITRE OPC Opérateurs débiteurs et autres créances Opérateurs créditeurs et autres dettes Disponibilités	2 239 002,56 2 239 002,56 7 708,44 -2 051,38 21 284,76	9 272	98,81 % 98,81 % 0,34 % -0,09 % 0,94 %	détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-
TOTAL ACTIF NET	2 265 944,38		100,00%	GRAND Tél. 01 49 14 12 12

-94 675,26

-94 675,26

19 334,59

19 334,59

ANNEXE AUX COMPTES

■ I. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

■ II. Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers utilisés

Les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger pouvant être utilisés seront les suivants :

- Les dépôts.
- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif conformes aux directives 2009/65/CE ou 2011/61/UE, de droit français ou étranger.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article 3 du présent règlement et inscrits à l'actif du fonds sont évalués de la manière suivante :

- Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Si pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

À compter du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

III. Éléments non audités par les commissaires aux comptes

Conformément aux règles de déontologie des OPC, il est précisé que :

- les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille ont été régulièrement exercés,
- aucune commission de mouvements n'a été perçue.

■ IV. Frais de gestion

Les taux de frais de gestion appliqués sont les suivants :

	Frais de gestion TTC
Regard Épargne Monétaire	0.15%
Regard Épargne Obligataire	1,00%
Regard Épargne Prudent	1,10%
Regard Épargne Équilibre	1,30%
Regard Épargne Dynamique	1,73%
Regard Épargne Actions	1,79%
Regard Épargne Flexible et Solidaire	1.79%
Regard Épargne PME	1,19%

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net à la charge du FCPE.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif au fonds : gestion financière, distribution, frais d'audit... Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au fonds, se reporter au règlement. Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE MONETAIRE

Co mundatis financiam avais il un abiactif d'investigament durable?

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-ii un objectif d investissement durable?					
••	Oui		• •	*	Non
	d'investise objectif en da qu du en ta: da qu co en	un minimum ments durables ayant un vironnemental de:% ns des activités économiques ii sont considérées comme rables sur le plan vironnemental au titre de la konomie de l'UE ns des activités économiques ii ne sont pas considérées mme durables sur le plan vironnemental au titre de la konomie de l'UE		et soo	mouvait des caractéristiques environnementales ciales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif stissement durable, il présentait une proportion nale de% d'investissements durables ayant un objectif environnmental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE avec un objectif social
	d'investi	é un minimum ssements durables objectif social:%	*	•	omouvait des caractéristiques E/S, mais, pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds a été investi en instruments du marché monétaire à travers la sélection d'OPCVM et de FIA monétaires à valeur liquidative variable. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent

Les indicateurs de durabilité ont connu une performace conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents séléctionnés sur la période sont classés fonds article 8.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives

des décisions d'investissement sur

les facteurs de durabilité liés aux

questions

les plus significatives

environnementales, sociales et de

personnel, au respect des droits de l'homme

et à la lutte contre la

corruption et les

de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

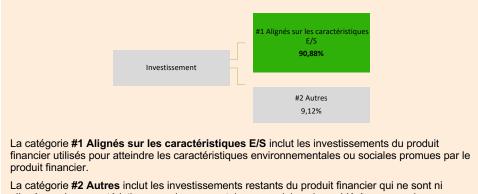
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
ECOFI TRESORERIE	Fonds monétaire - ISR	31,01	N/A
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	Fonds monétaire - ISR	26,94	N/A
CPR MONETAIRE ESG I	Fonds monétaire - ISR	25,95	N/A
Candriam SRI Money Market Euro V EUR Acc	Fonds monétaires internationales	6,88	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont n alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

3

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: -du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements: -des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple; -des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

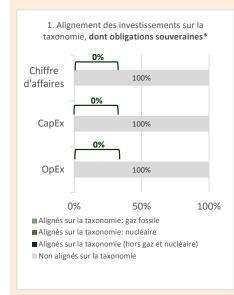
Oui:

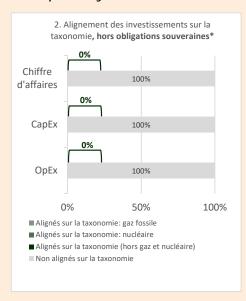
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit finanicer, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- * Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines
- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'existence de garanties environnementales ou sociales minimales est donc sans objet pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Aucune mesure particulière n'a du être prise au cours de la période pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce pr	oauit	financier avait-ii un objectif	r a investissement durable?				
••		Oui	••	*	Non		
	d'inves	isé un minimum tisements durables ayant un f environnemental de:% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	e l'	t soo	mouvait des caractéristiques environnementales ciales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif stissement durable, il présentait une proportion nale de% d'investissements durables ayant un objectif environnmental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE avec un objectif social		
	d'inve	alisé un minimum stissements durables un objectif social:%	**		omouvait des caractéristiques E/S, mais, pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds a été investi dans des OPC obligataires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ».

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse https://www.probtpfinance.com/accueil, dans la rurique Investissement Socialement Responsable.

1

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

- La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent
- L'absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'absence d'émetteur en controverse « très sévère » dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performace conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds Article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Les émetteurs en qui ont été en portefeuille et en controverses très sévères ont été cédés dans les délais prévus par nos politiques (jusqu'à trois mois maximum).

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales. sociales et de personnel, au respect des droits de I'homme et à la lutte contre la corruption et les de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	47,55	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	31,72	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	10,71	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	9,11	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

 $\label{thm:continuous} \textbf{Cette section est } \textbf{sans objet} \text{ } \textbf{\'e} \textbf{tant donn\'e que le fonds n'entendait pas r\'ealiser d'investissements durables}.$

¹ Hors frais de gestion

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: -du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements: -des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple; -des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes

Pour être conforme à la taxonomie de l'UF les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

des sociétés

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

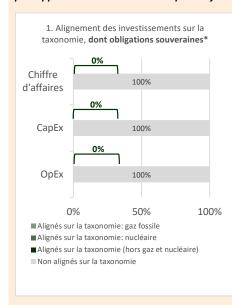
Oui:

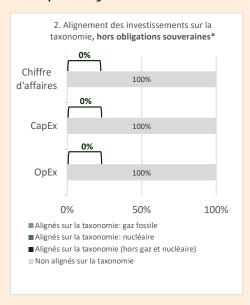
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit finanicer, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'existence de garanties environnementales ou sociales minimales est donc sans objet pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé. Dans ces cas là, le gérant dispose de trois mois pour céder sa position.

Des mesures de ce type ont été prises pour le portefeuille sous-jacent Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR : les positions inéligibles ont été / vont être cédées sous trois mois.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE PRUDENT

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?				
••	Oui	• Non		
d	a réalisé un minimum 'investisements durables ayant un bjectif environnemental de:%	Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de% d'investissements durables		
	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	ayant un objectif environnmental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.		
	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE avec un objectif social		
C	a réalisé un minimum 'investissements durables yant un objectif social:%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds a été investi dans des OPC actions et obligataires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ». Pour la part dévolue aux actions, une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse https://www.probtpfinance.com/accueil, dans la rubrique Investissement Socialement Responsable.

1

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

- La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent
- L'absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'absence d'émetteur en controverse « très sévère » dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Les émetteurs en controverses très sévères et qui ont été présents en portefeuille ont été cédés dans les délais prévus par nos politiques (jusqu'à trois mois maximum).

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux auestions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

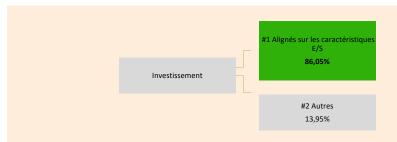
Secteur	% Actifs	Pays
Fonds obligations états euro	48,40	N/A
Fonds obligations états euro	13,64	N/A
Fonds monétaire Court terme	13,41	N/A
Fonds obligations privées euro - ISR	10,10	N/A
Fonds actions des pays de l'UE - ISR	9,86	N/A
Fonds obligations états euro	4,07	N/A
	Fonds obligations états euro Fonds obligations états euro Fonds monétaire Court terme Fonds obligations privées euro - ISR Fonds actions des pays de l'UE - ISR	Fonds obligations états euro 48,40 Fonds obligations états euro 13,64 Fonds monétaire Court terme 13,41 Fonds obligations privées euro - ISR 10,10 Fonds actions des pays de l'UE - ISR 9,86



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: -du chiffre d'affaires pour refléter la part des

pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

-des dépenses

- d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- -des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE. les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

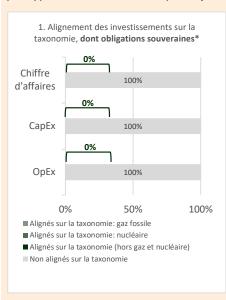
Oui:

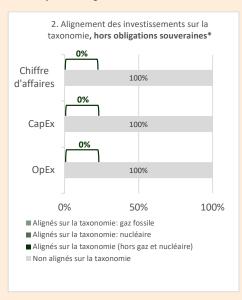
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit finanicer, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- * Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines
 - Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidités et d'OPCVM monétaires utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'OPCVM monétaire « Regard Monetaire » est par ailleurs soumis aux mêmes exclusions normatives et sectorielles que les autres fonds de PRO BTP FINANCE. Ainsi, il existe des garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé. Dans ces cas là, le gérant dispose de trois mois pour céder sa position.

Des mesures de ce type ont été prises pour le portefeuille sous-jacent Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR : les positions inéligibles ont été / vont être cédées sous trois mois.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE EQUILIBRE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?							
•		Oui	• •	*	Non		
	d'inv	ealisé un minimum estisements durables ayant un tif environnemental de:%		et so	mouvait des caractéristiques environnementales ciales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif stissement durable, il présentait une proportion nale de% d'investissements durables		
		dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE			ayant un objectif environnmental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.		
		dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE			ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE avec un objectif social		
	d'inv	éalisé un minimum vestissements durables nt un objectif social:%	×		omouvait des caractéristiques E/S, mais, pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. Le fonds a été investi dans des OPC actions et obligataires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ». Pour la part dévolue aux actions, une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse https://www.probtpfinance.com/accueil, dans la rubrique Investissement Socialement Responsable.

1

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

- La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent
- L'absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'absence d'émetteur en controverse « très sévère » dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performace conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Les émetteurs en controverses très sévères qui ont été présents en portefeuille ont été cédés dans les délais prévus par nos politiques (jusqu'à trois mois maximum).

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales. sociales et de personnel, au respect des droits de I'homme et à la lutte contre la corruption et les de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

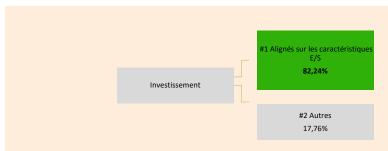
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l'UE - ISR	34,75	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	27,35	N/A
REGARD MONETAIRE H	Fonds monétaire Court terme	16,50	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	9,47	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	9,09	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	1,96	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: -du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements: -des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple: -des dépenses d'exploitation (OpEx)

pour refléter les activités opérationnelles vertes

des sociétés

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

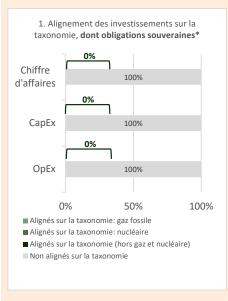
Oui:

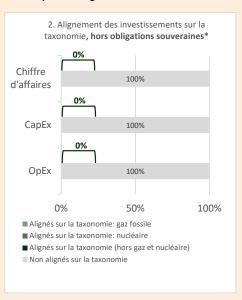
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- * Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines
 - Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidités et d'OPCVM monétaires utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'OPCVM monétaire « Regard Monetaire » est par ailleurs soumis aux mêmes exclusions normatives et sectorielles que les autres fonds de PRO BTP FINANCE. Ainsi, il existe des garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé. Dans ces cas là, le gérant dispose de trois mois pour céder sa position.

Des mesures de ce type ont été prises pour le portefeuille sous-jacent Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR : les positions inéligibles ont été / vont être cédées sous trois mois.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'rticle 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE DYNAMIQUE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?							
••		Oui	• •	*	Non		
ш	d'inves	isé un minimum tisements durables ayant un f environnemental de:% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE		et so l'inve	produvait des caractéristiques environnementales ciales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif estissement durable, il présentait une proportion male de% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE avec un objectif social		
Ш,	d'inve	alisé un minimum stissements durables un objectif social:%	×		omouvait des caractéristiques E/S, mais, pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. Le fonds a été investi dans des OPC actions et obligataires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ». Pour la part dévolue aux actions, une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse https://www.probtpfinance.com/accueil, dans la rubrique Investissement Socialement Responsable.

1

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

- La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent
- L'absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'absence d'émetteur en controverse « très sévère » dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performace conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Les émetteurs présents en portefeuille et en controverses très sévères ont été cédés dans les délais prévus par nos politiques (jusqu'à trois mois maximum).

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales. sociales et de personnel, au respect des droits de I'homme et à la lutte contre la corruption et les de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l'UE - ISR	58,53	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	13,05	N/A
REGARD MONETAIRE H	Fonds monétaire Court terme	11,46	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	7,51	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-05 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	7,5	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	0,99	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

3

¹ Hors frais de gestion

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

 -du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

-des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple:

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

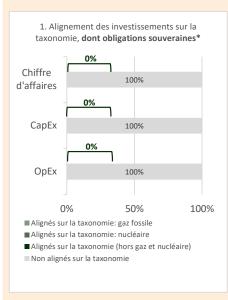
Oui:

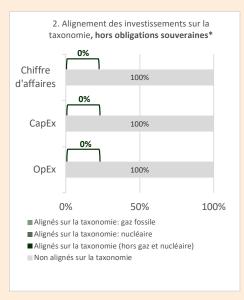
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit finanicer, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- * Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines
 - Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidités et d'OPCVM monétaires utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'OPCVM monétaire « Regard Monetaire » est par ailleurs soumis aux mêmes exclusions normatives et sectorielles que les autres fonds de PRO BTP FINANCE. Ainsi, il existe des garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé. Dans ces cas là, le gérant dispose de trois mois pour céder sa position.

Des mesures de ce type ont été prises pour le portefeuille sous-jacent Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR : les positions inéligibles ont été / vont être cédées sous trois mois.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE ACTIONS

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?						
•		Oui	• •	*	Non	
	d'inve	alisé un minimum estisements durables ayant un tif environnemental de:%		et so	mouvait des caractéristiques environnementales ciales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif stissement durable, il présentait une proportion nale de% d'investissements durables	
		dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE			ayant un objectif environnmental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.	
		dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE			ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	
	d'inv	éalisé un minimum restissements durables t un objectif social:%	×		avec un objectif social omouvait des caractéristiques E/S, mais, oas réalisé d'investissements durables	



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds a été investi dans des OPC actions gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, à minima au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe ». Une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse https://www.probtpfinance.com/accueil, dans la rubrique Investissement Socialement Responsable.

1

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

- La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent
- L'absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'absence d'émetteur en controverse « très sévère » dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performace conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Dans les fonds sous-jacents, aucun émetteur ne respectant pas nos politiques d'exclusions ou en controverse très sévère n'a été présent en portefeuille durant la période.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

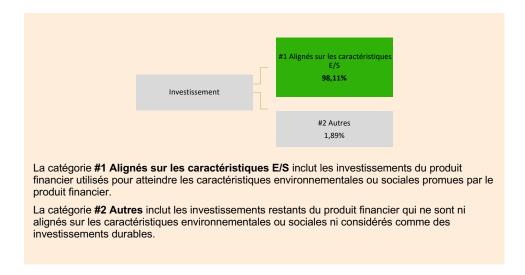
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l'UE - ISR	93,45	N/A
REGARD ACTIONS EURO H	Fonds actions de pays de la zone euro	4,95	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

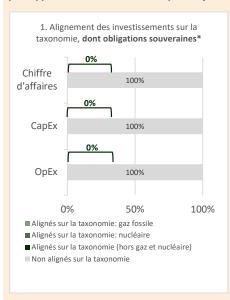
Oui:

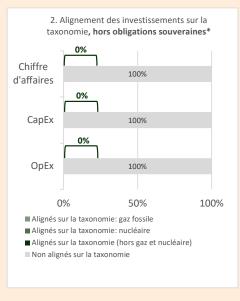
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit finanicer, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- * Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines
 - Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

ANNEXES SFDR - REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds et les garanties environnementales ou sociales minimales sont donc sans objet pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé. Dans ces cas là, le gérant dispose de trois mois pour céder sa position.

Aucune opération de ce type n'a été nécéssaire dans les portefeuilles sous-jacents.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Conroduit financiar avait-il un objectif d'investissement durable?

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

ce produit imancier avait-ii un objectii u investissement durable:					
••	Oui	•• *	Non		
d'inv	éalisé un minimum restisements durables ayant un ctif environnemental de:% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	et so	promouvait des caractéristiques environnementales ociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif estissement durable, il présentait une proportion male de% d'investissements durables ayant un objectif environnmental dans des activités écnomiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE avec un objectif social		
d'in	réalisé un minimum vestissements durables nt un objectif social:%	**	omouvait des caractéristiques E/S, mais, pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnemen ales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. Le fonds a investit 90% à 95% de l'actif net dans des OPC diversifiés prenant en compte des critères extrafinanciers et labélisés « Investissement Socialement Responsable ». Les 5% à 10% restants ont eu pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail, au travers du Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ». Des informations complémentaires sur le label ISR sont accessibles sur le site internet https://www.lelabelisr.fr.

Ainsi, le fonds a promu une gestion responsable et solidaire.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les élements suivants:

- 90% à 95% des fonds en portefeuilles sont labélisés ISR. Il s'agit d'un label qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité
- 5% à 10% des fonds en portefeuilles sont investis dans le Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ». Ce fonds spécialisé investit uniquement dans des entreprises ayant obtenu l'agrément « d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale », qui allient activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les indicateurs de durabilité ont connu une performace conforme aux attentes. La part labélisés ISR a évolué entre 90 et 92% au cours de la période et la part solidaire entre 8% et 10%.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette section est sans objet puisqu'il s'agit de la première période où un rapport périodique est fourni.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux **auestions** environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

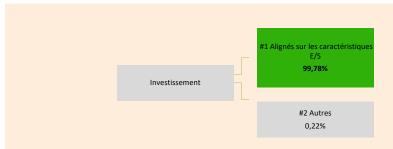
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de UE - ISR	54,94	N/A
ECOFI TRESORERIE	Fonds monétaire- ISR	19,96	N/A
CPR MONETAIRE ESG I	Fonds monétaire- ISR	16,62	N/A
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	Fonds professionnels specialisés	8,24	N/A

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs¹?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: -du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements; -des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple; -des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités

opérationnelles vertes

des sociétés

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE. les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nuclaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des a cti vites pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE²?

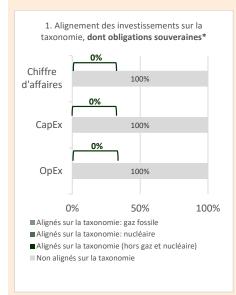
Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit finanicer, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

Le symbole represente des investissements durables ayant un objectif environmental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est sans objet étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Il s'agit de liquidité et d'OPCVM monétaires utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. Les OPCVM monétaires en portefeuille, labélisés ISR, présentent cependant des stratégies ISR (exclusions et/ou notation d'émetteurs) permettant de s'assurer de l'existence de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Tous les portefeuilles doivent être labélisés ISR avant de pouvoir investir. Ainsi, par construction, le portefeuille respecte toujours les caractéristiques environnementales et sociales promues. Il se peut cependant qu'un fonds perde son label. Nous serons alors contraints de céder nos parts et de réinvestir dans un autre fonds labélisé ISR.

Aucune action de ce type n'a été nécéssaire sur la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

ANNEXE II

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribute à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de prejudice important à aucun de ces obiectifs et que les sociétés bénéficiaires investissements appliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

Dénomination du produit:

Amplegest PME

Identifiant d'entité juridique: LEI: 969500DYMLRK8URCGP47

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? Oui × Il réalisera un minimum Il promeut des caractéristiques d'investissements durables environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif ayant un objectif l'investissement durable, ii contiendra une environnemental: % proportion minima le de___% dans des activités économiques d'investissements durables qui sont considerées comme ayant un objectif environnemental dans des durables sur le plan activités economiques qui sont considérees environnemental au titre de la comme durables sur le plan environnemental taxinomie de l'UE au titre dela taxinomie de l'UE dans des activites économiques ayant un objectif environnemental dans des qui ne sont pas considérées activités économiques qui ne sont pas comme durables sur le plan considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la environnemental au titre de la taxinomie de taxinomie de l'UE ayant un objectif social Il réalisera un minimum Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables d'investissements durables ayant un objectif social: ____%

La taxinomie de l'UE est un systéme de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durbles plan le sur environnemental. Ce réglement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés

sur la taxinomie.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

En réponse aux grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le choix d'Amplegest s'est porté sur un modèle propriétaire, le modèle GEST, reposant sur les trois piliers principaux Environnement, Social et Gouvernance et réunissant plus d'une trentaine

1

principales Les incidences négatives correspondent aux incidences negatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales. et sociales personnel, au respect des droits de l'homme et a la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

de critères concernant les valeurs européennes. Notre démarche est construite sur la Transparence et le Dialogue. Ces critères rassemblent neuf thèmes d'investissement :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle propriétaire définit une note ESG comprise entre -4 et +4.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- Une note quantitative : les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés (extraites via l'outil Bloomberg) pour le modèle GEST et des données brutes de MSCI pour le modèle GEST World. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost (extraction via la plateforme Eboard) pour son modèle GEST.
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controverse, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Nous ne réalisons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consideration?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE a /'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X (

Oui

Non



La **stratégie d'investissement** guide les décisions

d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières au minimum à 75% de l'actif net (inférieur à 5 milliards d'euros), parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. L'analyse financière et extra-financière porte sur l'ensemble de l'univers d'investissement à l'exception des valeurs dites « interdites ».

Amplegest PME sera investi à hauteur de 75% minimum en actions françaises et de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande. Dans le cadre du label Relance, Amplegest PME sera investi à :

- 60% minimum en titres de fonds propres ou quasi fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France
- 20% minimum en titres de fonds propres ou quasi fonds propres émis par des TPE,
 PME et ETI françaises.

Amplegest PME s'efforcera de participer significativement à 5 opérations d'augmentation de capital ou introductions en bourse par an. Eligible au PEA-PME et PEA, Amplegest PME sera investi à hauteur de 75% minimum en valeurs éligibles définies par décret.

Amplegest PME est classé dans la catégorie 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes : L'équipe de gestion collectera le maximum d'informations concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, les informations extrafinancière issues d'un outil propriétaire, ...
- b) Analyse des fondamentaux financiers de la société selon les critères suivants :
- la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et
- de ses communications financières ;
- la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow;
- la pertinence de la stratégie;
- les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
- la visibilité sur les résultats ;
- le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.
- le positionnement ESG de la société en se concentrant sur le volet évolutif (i.e la capacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG).

Le fonds est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR. Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90%. Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).

La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

La note ESG intègre toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controverse, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).

La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière.

La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Dans le cas où les informations ne sont pas assez fournies, l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à leurs questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

 du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

dépenses

des

- d'investissement
 (CapEx) pour montrer
 les investissements
 verts réalises par les
 sociétés bénéficiaires
 des investissements,
 pour une transition vers
 une économie verte par
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les pratiques de **bonne gouvernance**

structures de gestion

saines, les relations avec le personnel. la

personnel et le respect

du

obligations

concernent

rémunération

des

fiscales.

assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles (alignement 2°, taxonomie, ODD, biodiversité...) et nécessitent parfois un important travail d'approximation pour parvenir à des estimations.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilises pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

L'analyse et la sélection ESG du fonds porte sur 90% minimum des valeurs en portefeuille (liquidité exclues). Nous intégrons l'ESG dans les décisions d'investissement.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?

Nous n'avons pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements mais nous réduisons l'univers selon les éléments suivants :

- Exclusions sectorielles et normatives
- Critères financiers : endettement, croissance
- Considération de taille : flottant et capitalisation
- Critères extra-financiers : notation ESG du modèle GEST
- Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?

Au sein de notre modèle GEST, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies. Nous analysons notamment les sujets liés :

- Au contrôle et à l'actionnariat,
- A la rémunération,
- Aux différents comités de gouvernance,
- A la comptabilité,
- A l'éthique
- A la transparence fiscale.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

- Les actions (de 60 à 100% des actifs)

- Les titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0 à 25% des actifs)
- Les parts ou actions d'OPCVM/FIA (de 0 à 10% des actifs)

Comment l'utilisation de produits dérives atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés selon les modalités suivantes :

- nature des marchés d'intervention : marchés réglementés ou organisés en fonctionnement régulier.
- risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - o action
 - o taux
 - o change
- nature des interventions : l'utilisation des instruments dérivés aura pour objectif exclusif la couverture des actifs.
- nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
 - o futures
 - o options
- la stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - o les interventions sur le marché des taux ont pour objectif la couverture des actifs par l'achat ou la vente de contrats à terme ou d'options.
 - o les interventions sur les marchés actions ont pour but la couverture des actifs par l'achat ou la vente de contrats à terme ou d'options.
 - Les interventions sur le marché des changes ont pour but la couverture des actifs libellés dans une devise différente de l'euro.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

Les produits dérivés font l'objet d'une analyse ESG. S'agissant des instruments intégrants des dérivés, le compartiment peut investir dans des obligations convertibles de toute nature (de 0 à 10%), warrants, EMTN non complexes, bons de souscription d'actions, certificats non complexes.

Les produits dérivés font l'objet d'une analyse ESG.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxonomie de la part des entreprises.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

activites transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale est de 0%.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



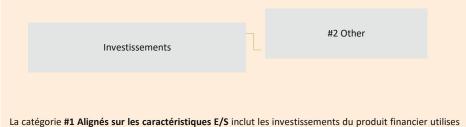
Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représente maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements nous conduisent à engager un dialogue destiné à obtenir les informations extra-financières manquantes.



pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considères comme des investissements durables.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut

Non l'indice de référence est celui de l'OPC.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteintes caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligne sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

N/A

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

N/A

En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?
N/A

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.amplegest.com

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 RUE DE VILLIERS 92208 NEUILLY-SUR-SEINE

MAZARS
EXALTIS – 61 RUE HENRI REGNAULT
92400 COURBEVOIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022

REGARD EPARGNE ACTIONS

Fonds d'Épargne Salariale régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion PRO BTP FINANCE

7, rue du Regard - 75006 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale REGARD ÉPARGNE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, date de la signature électronique

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

Mazars

Jean-Luc MENDIELA

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM

2023.05.09 11:03:14 +0200

2023.05.10 15:49:06 +02'00'

Les comptes des fonds Regard Épargne Obligataire, Regard Épargne Prudent, Regard Épargne Équilibre, Regard Épargne Dynamique, Regard Épargne Monétaire et Regard Épargne Flexible et Solidaire et Regard Épargne PME ont été certifiés dans les mêmes termes.

Regard Monétaire - H



Reporting mensuel au:

29 décembre 2022

Objectifs et Politique d'investissement

Regard Monétaire est un fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme, Regard Monétaire a pour objectif la préservation du capital investi ainsi que la réalisation sur la période de placement recommandée d'une performance égale à celle de l'indice de référence estra capitalisé, après déduction des frais de gestion. En cas de très faibles niveaux des taux d'intérêt du marché monétaire, le fonds pourra voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à lapréservation du capital.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à construire un portefeuille permettant de répondre à son objectif de gestion dans le respect de son profil de risque.

Les titres en portefeuille seront choisis en fonction de critères qualitatifs (qualité de notation minimale des instruments, risque de liquidité des entités émettrices, ...), quantitatifs (maturité, rendement, liquidité, ...) ainsi que des anticipations du gérant sur la partie courte de la courbe des taux de la zone euro.Les investissements se limiteront à des actifs dont la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale est inférieure ou égale à 397 jours. La MMP (Maturité Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers devra être inférieure ou égale à 120 jours.

Les titres en portefeuille pourront être indexés sur la référence monétaire EONIA ou ESTR capitalisé, soit directement en raison de leurs conditions d'émission, soit indirectement après adossement à des contrats d'échange de taux d'intérêt (« swaps de taux »). Une gestion active du risque de taux sera possible et fonction des anticipations d'évolution des taux courts de la zone euro.

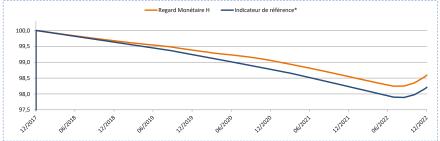
Chiffres clés 11 491.84 € Actif net total du fonds en millions d'€: 453.50 M€ Durée de placement recommandée Moins de trois mois Profil de risque et de rendement À risque plus faible Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus éle 2 3 4 5 6 7 Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 1, niveau reflétant le risque des fonds monétaires court terme Caractéristiques Classification: Monétaire VNAV court terme Date de création : 04/08/2005 Affectation des revenus: Capitalisation Indicateur de référence *: €STR capitalisé depuis le 07/04/2021 Eonia capitalisé jusqu'au 06/04/2021 Fréquence de valorisation : Quotidienne Devise de référence : Euro Droits d'entrée max : 5% Droits de sortie max : Néant Frais de gestion max : 0,01% TTC Commission de surperformance : Non, depuis le 01/03/2019 (Le détail des frais est disponible dans le DICI) Informations pratiques Code ISIN: FR0010450908 Modalités de souscription rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 11 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré de leur réception et réglées en J ouvré. Les ordres reçus après 11 heures seront exécutés sur la valeur liquidative suivante Souscription initiale min. : Néant Dépositaire : CACEIS Bank Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Gérant: Yann VERRIER depuis le 02/05/2013 Données techniques Sensibilité : 0,00 WAL (en iours): 103 WAM (en jours) :

Performances annualisées (Base 360 jours) et Volatilités											
		Mensuelles				YTD et Annuelles				Volatilités**	
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	
Regard Monétaire H	1,642%	1,528%	1,266%	1,059%	0,830%	0,630%	0,050%	0,050%	-0,260%	-0,277%	0,108%
Indicateur de référence*	1,559%	1,454%	1,182%	0,976%	0,742%	0,543%	-0,019%	-0,019%	-0,341%	-0,353%	0,107%
Ecart	0,083%	0,074%	0,083%	0,083%	0,089%	0,087%	0,069%	0,069%	0,080%	0,076%	0,001%
** Volatilités calculées sur les 52 d	** Volatilités calculées sur les 52 dernières observations hebdomadaires.										

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

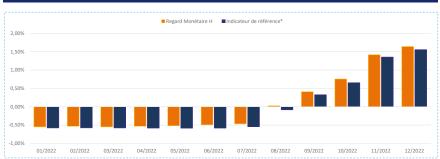
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Performances cumulées sur les 5 dernières années (Base 100 au 31/12/2017) —Regard Monétaire H — Indicateur de référence*



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances mensuelles annualisées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Historique fin de mois des Weighted-Average Life (WAL) et Maturity (WAM)												
	01/2022	02/2022	03/2022	04/2022	05/2022	06/2022	07/2022	08/2022	09/2022	10/2022	11/2022	12/2022
WAL	96	85	77	84	65	58	117	102	91	86	91	103
WAM	26	20	18	30	24	15	1	1	1	1	1	1

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : PRO BTP FINANCE

41 (3)

Nombre de lignes (dont OPC) :

Regard Monétaire - H



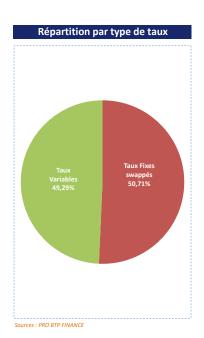
Commentaire de gestion

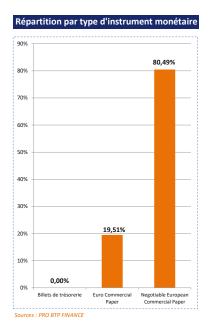
Sur le marché monétaire, le fixing de l'Ester a suivi l'évolution du taux de dépôt et progresse pour s'établir à +1.568% en moyenne sur le mois. Sur le marché interbancaire, l'Euribor 3 mois poursuit également sa hausse franchissant la barre des 2% (première fois depuis début 2009 !), avec une moyenne à 2.063%. Le spread Euribor 3 mois / Swap Ester 3 mois est stable et reste négatif à 2bp en moyenne sur le mois.

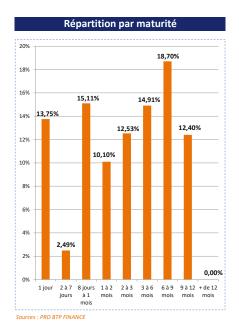
La gestion privilégie la sécurité des placements ainsi que la régularité de la performance. La partie du portefeuille ayant une maturité supérieure à 3 mois augmente à 46% (+3). L'ensemble des investissements sont à taux variable, la WAM est donc à 1 jour à la fin du mois. La durée de vie moyenne pondérée (WAL) progresse à 103 jours (+12 jours) en fin de mois.

Les investissements se sont concentrés sur des maturités entre 3 et 6 mois, ainsi que sur émetteurs bancaires sur 1 an.

Sur le mois, la performance mensuelle du fonds est positive à +1.642%, tandis que les performances depuis le début de l'année sont de 0.05% contre - 0.019% pour l'indice en annualisées.







Principaux Groupes en portefeuille

Sources

Exposition du portefeuille par rating et par maturité (hors liquidités et OPC)

LIBELLE	POIDS	NOTATION
SOCIETE GENERALE	6,64%	1
Groupe Credit Mutuel	6,63%	1
Groupe BPCE	6,63%	1
Credit Agricole Group	5,53%	1
UNION FINANCES GRAINS	4,76%	1
BNP PARIBAS	4,43%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4,41%	1
KLEPIERRE SA	4,36%	1
Banco Santander SA	4,31%	1
Veolia Environnement SA	3,42%	1

s : PRO BTP FINANCE			

	1	2	3	4	NR	Total
0 à 1 mois	19,83%	2,81%	-	-	-	22,64%
1 à 2 mois	8,58%	2,80%	-	-	-	11,38%
2 à 3 mois	7,83%	6,29%	-	-	-	14,12%
3 à 6 mois	16,80%	-	-	-	-	16,80%
6 à 9 mois	21,08%	-	-	-	-	21,08%
9 à 12 mois	13,98%	-	-	-	-	13,98%
+ de 12 mois	-	-	-	-	-	0,00%
Total	88,10%	11,90%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

* Les ratings sont des notations internes allant de 1 à 4 (1 étant la meilleure note)

Regard Monétaire - H



Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Volatilité

La Volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La Sensibilité Taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

WAL - Weighted average life

La Durée de Vie Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - est le nombre de jours moyen jusqu'à la date de maturité des instruments financiers. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de crédit et au risque de liquidité. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 120 jours.

WAM - Weighted average maturity

La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity - est le temps moyen pondéré jusqu'à la prochaine révision du taux de référence des titres. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de taux. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 60 jours.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Un investissement dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts.
- Le fonds n'est pas un investissement garanti.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Le fonds ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.
- Les principaux risques associés au produit supportés par l'investisseur sont: risque de crédit, risque de taux, risque de perte en capital, risque lié à la commission de risque de contrepartie, impacts des techniques de gestion notamment des instruments financiers à terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC. La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.

Données à caractère indicatif.

Regard Souverains Euro 1-3



Reporting mensuel au:

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Regard Souverains Euro 1-3 est principalement (60% minimum) exposé sur les titres de créances, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone Euro et accessoirement par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexées, ainsi que des titres de créances négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 1 et 3.

Le fonds respecte une contrainte ISR ; son Quotient Durable doit, en permanence, être supérieur à 100%.

Chiffres clés

VL part C: 126,57€ Actif net total du fonds en millions d'€ : 101.26 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement

	À risque plus élevé			
	Rendement	potentielleme	ent plus élevé	
4	5	6	7	
	4	Rendement	Rendement potentiellem	

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM Règlementation SFDR : Article 8

Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro Indicateur de référence : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3 ans

*Jusqu'au 31/12/2015 : EuroMTS 1-3 ans Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

Date de création : 28/05/2003 Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max : 5% Droits de sortie max : Néant Frais de gestion max: 0,10% TTC Commission de surperformance : Non (Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN: FR0007083381

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VI suivante

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Gérant: Stephane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante) 1 mois -0,78% Regard Souverains Euro 1-3 -4 74% -0.66% -4 74% -5 36% -5.08% BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3* -4,82% -0,81% -0,71% -4,82% -5,47% -5,26%

0,07% 0,04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performance relative

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

Regard Souverains Euro 1-3 BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3* Performance relative

2021	2020	2019	2018	2017
-0,71%	0,06%	0,44%	-0,15%	-0,34%
-0,71%	0,03%	0,30%	-0,07%	-0,34%
0,00%	0,03%	0,14%	-0,08%	0,00%

0.07%

0.07%

0.10% 0.17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources: Morningstar et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 30/12/2022

Regard Souverains Euro 1-3 1.86 BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3* 1,85 Sensibilité relative 0,01 (100,6%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdo nadaire, Période glissante)

	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	2,30	2,24	1,48	1,44
Bêta	1,	00	1,	01
Tracking Error	0,	48	0,	34
Ratio d'information	0,	16	0,	11
Sources · Morinastar et PRO RTP FINANCE				

Regard Souverains Euro 1-3



Commentaire de gestion

La croissance du PIB de la Zone Euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de

- Etats-Unis : Les services sont résilients

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2 % t/t ann. (après -0.6 % t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand 10 ans a progressé de 46 bp à + 2,57 % sous l'effet de la hausse des indices d'inflation et de la réponse des Banques Centrales. La courbe s'est aplatie de 45 bp sur le 2/10 ans et de 7 bp sur le 10/30 ans. Après avoir enregistré de très forts écartements au 3ème trimestre, les spreads se sont resserrés de 21 bp sur l'Italie (10 ans), 9 bp sur l'Espagne et 4 bp sur la France. Sur la période, les swap-spread ont atteint un plus haut historique à 109 bp (sur le Bund) avant de revenir à 62 bp en fin d'année.

Sur le trimestre, la sensibilité de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 99 % et 102 %.

Courbe : Pas de modification de l'exposition courbe sur la période ; la position à la pentification de la partie longue initiée mi-septembre sur un niveau de +5 bp (9 bp de sensibilité) a été maintenue.

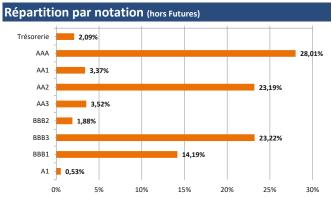
Pays / Emetteurs : Le resserrement du spread Italie-Allemagne, réagissant à la publication d'un CPI US sorti en dessous des attentes mi-novembre, nous a incité à mettre en place une position vendeuse sur le spread. La stratégie a été montée en deux temps via des contrats futures (10 ans) sur un niveau moyen de 202 bp (contribution de 20 bp).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période

Informations complémentaires

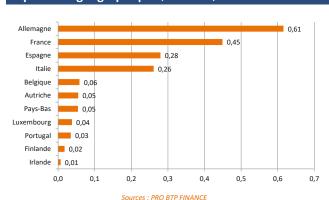
Nombre de lignes en portefeuille : Ouotient Durable : 100.13%

Sensibilité du portefeuille: 1.86





Répartition géographique (en sensibilité)



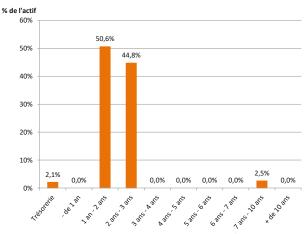
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat allemand	AAA	24,6%
Etat italien	BBB3	23,2%
Etat français	AA2	23,2%
Etat espagnol	BBB1	14,2%
Etat belge	AA3	3,5%
Etat néerlandais	AAA	3,0%
Etat autrichien	AA1	2,6%
Etat portugais	BBB2	1,9%
Etat finlandais	AA1	0,7%
Etat irlandais	A1	0,5%

Part des 10 premiers émetteurs : Sources : PRO BTP FINANCE

97,4%

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Regard Souverains Euro 1-3



Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Classification

AMF:

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

PRO BTP FINANCE, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 01/07/1997 sous le n° GP 97083.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Ouotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Regard Souverains Euro 3-5



Reporting mensuel au:

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Regard Souverains Euro 3-5 est principalement (60% minimum) investi en titres de créances, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone Euro et accessoirement par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 1 et 5.

Le fonds respecte une contrainte ISR ; son Quotient Durable doit, en permanence, être supérieur à 100%.

Chiffres clés

VL part C : 114,20 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 24,05 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement

À risqu	À risque plus faible			À risque plus élevé				
Rendement p	otentiellemen	t plus faible		Rendement potentiellement plus élevé				
1	2	3	4	5	6	7		

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM Règlementation SFDR : Article 8

Classification AMF: Obligations et/ou titres de créances libellés en euro Indicateur de référence: BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5 ans

*Jusqu'au 31/12/2015 : EuroMTS 3-5 ans Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

Date de création : 07/10/1983 Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,10% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN: FR0007385372

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Valorisateur : PRO BTP FINANCE

Gérant : Stephane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante) VTD 1 mois 3 mois 1 an 3 ans 5 ans -9,72% -1,90% -1,32% -9,72% -9,62% -7,55% Regard Souverains Euro 3-5 BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5' -9.91% -1.93% -1.27% -9.91% -9.83% -8.02% 0,18% 0,03% -0,05% 0,18% 0,21% 0,46% Performance relative

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

II /o/\

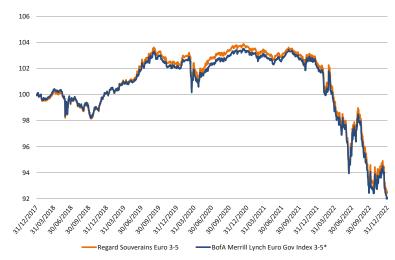
Sources · MORNINGSTAR et PRO RTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)								
	2021	2020	2019	2018	2017			
Regard Souverains Euro 3-5	-1,24%	1,37%	2,18%	0,11%	0,03%			
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5*	-1,19%	1,29%	1,88%	0,14%	0,01%			
Performance relative	-0,05%	0,08%	0,30%	-0,04%	0,02%			

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources: MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCI

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 30/12/2022

Regard Souverains Euro 3-5
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5*

Sensibilité relative

3,73
3,71

Sensibilité relative

0,02 (100,4%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)								
	1:	an		3 ans				
	Fonds	Indice		Fonds	Indi			
Volatilité annualisée	5.27	5.13		3.39	3.3			

1.00

0.61

0.12

 Volatilité annualisée
 5,27
 5,13

 Bêta
 1,01

 Tracking Error
 0,98

 Ratio d'information
 0,21

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Regard Souverains Euro 3-5



Commentaire de gestion

Ralentissement du momentum économique

- Zone euro : Faible momentum

La croissance du PIB de la Zone Euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

-Etats-Unis : Les services sont résilients

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2 % t/t ann. (après -0.6 % t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand 10 ans a progressé de 46 bp à + 2,57 % sous l'effet de la hausse des indices d'inflation et de la réponse des Banques Centrales. La courbe s'est aplatie de 45 bp sur le 2/10 ans et de 7 bp sur le 10/30 ans.

Après avoir enregistré de très forts écartements au 3ème trimestre, les spreads se sont resserrés de 21 bp sur l'Espagne et 4 bp sur la France. Sur la période, les swap-spread ont atteint un plus haut historique à 109 bp (sur le Bund) avant de revenir à 62 bo en fin d'année.

Sur le trimestre, la sensibilité de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 99 % et 101 %.

Courbe : Pas de modification de l'exposition courbe sur la période : la position à la pentification de la partie longue initiée mi-sentembre sur un niveau de + 5 ho (13 ho de sensibilité) a été maintenue

100,11%

Pays / Emetteurs: Le resserrement du spread Italie-Allemagne, réagissant à la publication d'un CPI US sorti en dessous des attentes mi-novembre, nous a incité à mettre en place une position vendeuse sur le spread. La stratégie a été montée en deux temps via des contrats futures (10 ans) sur un niveau moyen de 202 bp (contribution de 20 bp). Les autres positions sont restées inchangées et l'OPC est toujours exposé sur la signature KFW (2031) en arbitrage contre l'Allemagne.

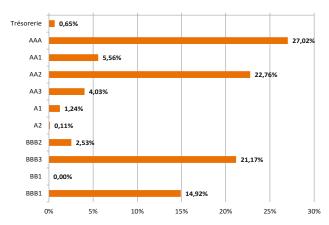
Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 43 Quotient Durable :

Sensibilité du portefeuille:

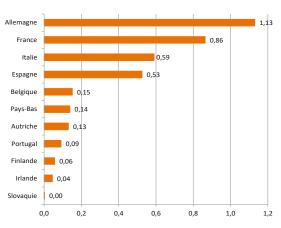
Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



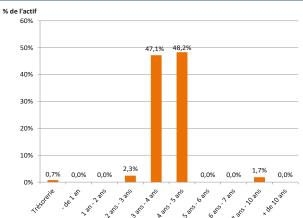
Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat allemand	AAA	23,4%
Etat français	AA2	22,8%
Etat italien	BBB3	21,2%
Etat espagnol	BBB1	14,9%
Etat belge	AA3	4,0%
Etat néerlandais	AAA	3,6%
Etat autrichien	AA1	3,4%
Etat portugais	BBB2	2,5%
Etat finlandais	AA1	2,2%
Etat irlandais	A1	1,2%

Part des 10 premiers émetteurs :

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 01/07/1997 sous le n° GP 97083.

99.2%

Regard Souverains Euro 3-5



Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Regard Souverains Euro 5-7



Reporting mensuel au:

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Regard Souverains Euro 5-7 est principalement (60% minimum) exposé sur des titres de créances, libellés en euros, émis ou garantis par un Etat membre de la zone Euro et accessoirement par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexées, ainsi que des titres de créances négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 3 et 8.

Le fonds respecte une contrainte ISR ; son Quotient Durable doit, en permanence, être supérieur à 100%.

Chiffres clés

VL part C : 158,10 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 345,53 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement

À risqu	À risque plus faible			À risque plus élevé					
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé						
1	2	3	4	4 5 6 7					

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM Règlementation SFDR : Article 8

Classification AMF :Obligations et/ou titres de créances libellés en € Indicateur de référence : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7 ans

*Jusqu'au 31/12/2015 : EuroMTS 5-7 ans Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

Date de création : 28/05/2003 Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,10% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN: FR0007083373

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Gérant : Stephane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

1 mois YTD 3 mois 3 ans 5 ans 1 an -14,24% -2,93% -1,42% -14,24% -13,44% -9,24% Regard Souverains Euro 5-7 BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7* -14.19% -3.01% -1.48% -14.19% -13.43% -9.58% -0.05% 0.08% 0.06% -0.05% -0.01% 0.34% Performance relative

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO RTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

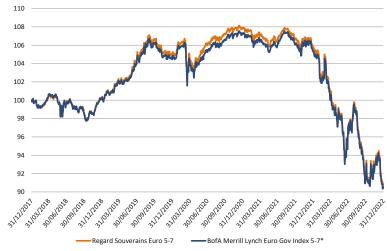
Regard Souverains Euro 5-7
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7*
Performance relative

2021	2020	2019	2018	2017
-1,92%	2,91%	4,63%	0,21%	0,47%
-1,79%	2,73%	4,31%	0,14%	0,49%
-0,13%	0,18%	0,32%	0,07%	-0,02%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources: MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources: MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 30/12/2022

Regard Souverains Euro 5-7 BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7* Sensibilité relative 5,43 5,42 0,01 (100,2%)

1 an

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

Fonds Indice Fonds Indice Volatilité annualisée 7,58 7,47 5,04 5,01 Bêta 1.00 0.99 Tracking Error 1.47 0.89 -0,04 Ratio d'information -0,01

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

3 ans

Regard Souverains Euro 5-7



Commentaire de gestion

Ralentissement du momentum économique

- Zone euro : Faible momentum

La croissance du PIB de la Zone Euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

- Etats-Unis : Les services sont résilients

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2 % t/t ann. (après -0.6 % t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand 10 ans a progressé de 46 bp à + 2,57 % sous l'effet de la hausse des indices d'inflation et de la réponse des Banques Centrales. La courbe s'est aplatie de 45 bp sur le 2/10 ans et de 7 bp sur le 10/30 ans.

Après avoir enregistré de très forts écartements au 3ème trimestre, les spreads se sont resserrés de 21 bp sur l'Italie (10 ans), 9 bp sur l'Espagne et 4 bp sur la France. Sur la période, les swap-spread ont atteint un plus haut historique à 109 bp (sur le Bund) avant de revenir à 62 bp en fin d'année

Sur le trimestre, la sensibilité de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 99 % et 101 %

Courbe : Pas de modification de l'exposition courbe sur la période ; la position à la pentification de la partie longue initiée mi-septembre sur un niveau de + 5 bp (26 bp de sensibilité) a été maintenue.

Pays / Emetteurs: Le resserrement du spread Italie-Allemagne, réagissant à la publication d'un CPI US sorti en dessous des attentes mi-novembre, nous a incité à mettre en place une position vendeuse sur le spread. La stratégie a été montée en deux temps via des contrats futures (10 ans) sur un niveau moyen de 202 bp (contribution de 19 bp). Les autres positions sont restées inchangées; l'OPC est toujours exposé sur la dette de l'Union Européenne en arbitrage contre la France ainsi que sur la signature KFW en arbitrage contre l'Allemagne.

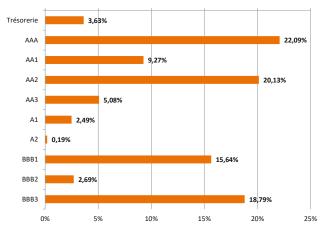
Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 45 Quotient Durable : 100,38% Sensibilité du portefeuille

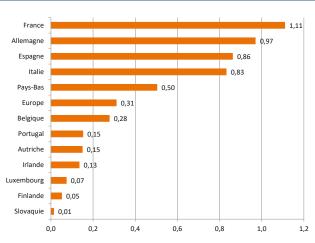
Sensibilité du portefeuille: 5,43

Répartition par notation (hors Futures)



Sources: PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

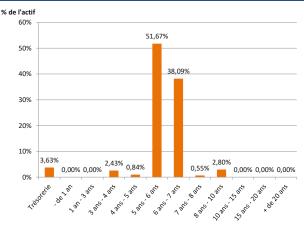
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA2	20,1%
Etat italien	BBB3	18,8%
Etat espagnol	BBB1	15,6%
Etat néerlandais	AAA	10,7%
Etat allemand	AAA	10,4%
Etat belge	AA3	5,1%
European Union	AA1	5,0%
Etat portugais	BBB2	2,7%
Etat autrichien	AA1	2,7%
Etat irlandais	A1	2,5%

Part des 10 premiers émetteurs :

93,6%

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Regard Souverains Euro 5-7



Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.





Reporting mensuel au:

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence Barclays Euro Aggregate Corporate 3-5.

L'indice de référence est l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate 3-5.

Le fonds investit au minimum à 90% de son actif net sur des emprunts du secteur privé libellés en euros, dont les émetteurs possèdent leur siège social dans la zone euro ou non. Les investissements se porteront sur des émetteurs du secteur privé ayant une notation minimum « investment grade » des agences de notation reconnues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et répondant à des exigences d'ISR (Investissement Socialement Responsable). Les principales sources de performances résident dans une gestion active du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe de taux (fourchette de sensibilité entre 1 et 6), du niveau d'exposition au risque crédit, de l'allocation en termes de notation et de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.

Dans la limite de 5% maximum, le fonds pourra être investi sur des émetteurs n'étant pas encore couverts par une notation ISR.

Le reporting ISR du fond est disponible sur le site internet de PRO BTP FINANCE (www.probtpfinance.com)

Chiffres clés

125,13 € VL part H: 932.13 € VL part N: Actif net total du fonds en millions d'€: 272,88 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement

A risqu	e plus faible	A risque plus éle			que plus éleve	_
Rendement potentiellement plus faible			Rendemen	t potentiellem	ent plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM Règlementation SFDR : Article 8

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en € Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

Date de création part H: 07/01/2010 Date de création part N : 12/02/2019 Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max part H:5% Droits d'entrée max part N: 1% Droits de sortie max part H : Néant Droits de sortie max part N : Néant Frais de gestion max part H: 0,10% TTC Frais de gestion max part N: 0.25% TTC Commission de surperformance : Non (Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

FR0010822130 Code ISIN part H: Code Bloomberg: PRORISR FP Equity FR0013400876 Code ISIN part N: PBFROPN FP Equity Code Bloomberg:

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas

Souscription initiale min. part H: Néant Souscription initiale min. part N: 1 000 000 € Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dénositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Gérant : David EDERY, depuis le 06/11/2013

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	-9,62% -9,82%	-1,04% -1,06%	0,81% 0,76%	-9,62% -9,82%	-8,76% -9,28%	-6,02% -
Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5	-11,09%	-1,21%	0,77%	-11,09%	-9,88%	-6,88%
Performance relative part H	1,47%	0,17%	0,04%	1,47%	1,12%	0,86%
Dorformance relative part N	1 27%	0.15%	-0.01%	1 27%	0.60%	

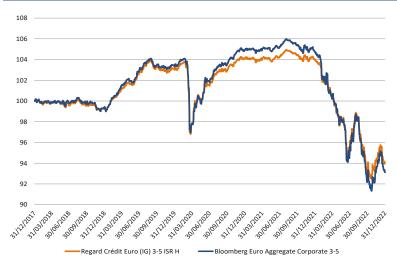
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	-0,14%	1,09%	3,74%	-0,70%	1,47%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	-0,33%	0,93%	-	-	-
Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5	-0,18%	1,56%	4,00%	-0,65%	1,64%
Performance relative part H	0,04%	-0,47%	-0,26%	-0,05%	-0,17%
Performance relative part N	-0,15%	-0,63%	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performance sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

es : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Données financières au 30/12/2022

Rendement	3,99	4,38
Duration	3,22	3,59
Sensibilité Crédit	3,78	3,94
Duration Times Spread	3,27	4,51

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante

	1 an	3 ans
	Fonds Indice	Fonds Indice
Volatilité annualisée	4,98 5,46	4,14 4,38
Bêta	0,90	0,93
Tracking Error	1,13	0,75
Ratio d'information	1,46	0.56

Sources: Morningstar et PRO BTP FINANCE-





Commentaire de gestion

La croissance du PIB de la zone euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2 % t/t ann. (après -0.6 % t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

Les spreads poursuivent leur resserrement commencé mi-octobre. Ils terminent l'année sur des niveaux de 167 bp, dans un marché où la liquidité a été très faible (marché primaire fermé, marché secondaire au ralenti). Les taux ont d'abord baissé avant de se tendre sur la fin d'année, suite à certains propos de Banquiers Centraux.

La performance est négative sur le mois, pénalisée par la hausse des taux sur la période.

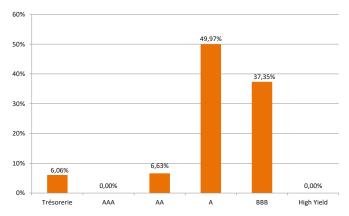
Sur la période, le fonds surperforme son indice de référence. L'effet courbe est positif (+20 bp), dans un contexte de tension sur les taux sur la fin d'année. L'effet crédit est négatif sur la période (effet sélection : -6 bp ; effet allocation : -2 bp). Au niveau sectoriel, les sous-expositions à certains secteurs sont bénéfiques à la performance relative (Biens de consommation non cycliques +10 bp, Immobilier +10 bp, Autos +7 bp). Au niveau des séniorités, la sous-exposition aux dettes senior est très favorable dans ce contexte (+58 bp), partiellement compensée par la surexposition subordonnées (-4 bp). Au niveau individuel, nos absences d'expositions sont bénéfiques, notamment au secteur Immobilier (Aroundtown +5 bp, GCP +2 bp,) et au secteur Auto (VW +3 bp, BMW +1 bp). A l'inverse, nos surexpositions subordonnées sont couteuses (BPCE -4 bp, Crédit Agricole -2 bp, SG -2 bp).

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille :

117

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

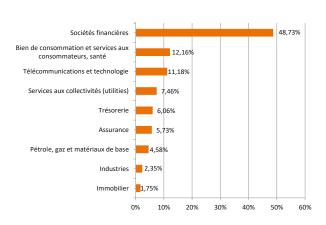
Principaux émetteurs

Emetteurs	Secteurs	% actif
SOCIETE GENERALE	Sociétés financières	4,1%
BNP PARIBAS	Sociétés financières	3,7%
BPCE SA	Sociétés financières	3,7%
Credit Agricole SA	Sociétés financières	3,6%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Sociétés financières	3,5%
ING Groep NV	Sociétés financières	3,2%
Orange SA	Télécommunications et technologie	3,0%
Banque Federative du Credit Mutuel SA	Sociétés financières	2,9%
ABN AMRO Bank NV	Sociétés financières	2,8%
Banco Santander SA	Sociétés financières	2,7%

Part des 10 premiers émetteurs :

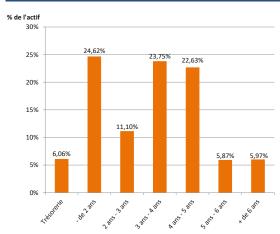
Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition Sectorielle (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 01/07/1997 sous le n° GP 97083.

33.3%







Stratégie durable du fonds 31/12/2022

Le fond labélisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs:

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculé d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportées en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes. Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.







Controverses très	Controverses très
sévères en	sévères dans
portefeuille	l'univers
0	9

Exclusions normatives et sectorielles











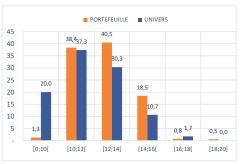




Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



Répartition des notes ESG (%)



Notes par domaines (sur 20)



Alignement avec la taxonomie



Indicateurs d'impact environnemental



de protection de la biodiversité Taux de couverture du portefeuille: 90%

Politique de biodiversité: part des émetteurs avant une politique

Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



Indicateurs d'impact social



Commentaire

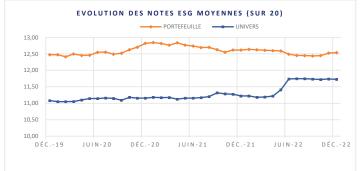
Suite à la mise à jour des notes du mois de décembre, les titres AKER (9,47>10,01), BAWAG (9,96>10,03) et HUTCHISON (9,15>10,76) deviennent éligibles et les titres BABCOCK (10,00>9,86), E.on (10,10>9,997), KERRY GROUP (10,04->9,97) et TELIA (10,01->9,91) deviennent non éligibles. Sur le mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants: - la vente de la ligne CARMILLA. - un allègement en BPCE

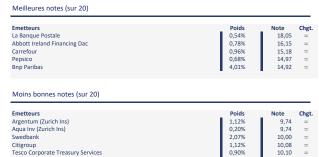






Zoom sur les notes ESG





Zoom sur l'impact climatique du portefeuille

EVOLUTION DE L'INTENSITE CARBONE ET DES EMISSIONS (TONNES CO2E/M EUR CA) - PORTEFEUILLE = EMISSIONS_ABSOLUES 140 21 000 20 500 120 20 000 100 19 500 19 000 18 500 18 000 17 500 17 000 16 500 16 000 15 500

Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Empreinte (T)	Poids	Changement
Heidelbergcement	8 120,46	1,1%	=
Eni	4 956,33	3,3%	=
Engie	2 410,99	1,5%	=
Veolia Environnement	1 573,23	1,0%	=
Totalenergies	1 124,68	2,5%	=
		9,34%	

Zoom sur la féminisation du portefeuille









Glossaire financier

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est soulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.







Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

Taux de séléctivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE retraite les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centré-réduits par domaine sont agrégé selon une pondération hétérogène définie par PRO BTP FINANCE.

Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleurs définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-

- Rouge : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves qui n'ont pas encore été réglées
- Orange: indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart des préoccupations des parties prenantes liées à son
 implication dans une controverse très grave ou continue d'être impliquée dans une controverse très grave liée
 à ses partenaires commerciaux, ou directement impliquée dans un ou plusieurs cas graves
- Jaune : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- Vert : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques avant un impact potentiellement négatif

Exclusions normatives et sectorielles :

Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

Sectorielle

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles

Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GwH, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

Féminisation

La moyenne pondérée du nombre d'heure de formation par employé des entreprises détenues en portefeuille.

Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreorises détenues en portefeuille.





Reporting mensuel au:

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 50.

L'indice Stoxx Europe 50 constitue l'indicateur de référence. Il est représentatif des 50 plus grosses capitalisations de l'Union européenne. Il est calculé dividendes réinvestis.

Le fonds, exposé en permanence à 60% minimum au marché actions des pays de l'Union européenne, opère une gestion active et sélectionne les actions et tous autres titres de capital, principalement des pays de l'Union européenne, émis par des sociétés répondant à des exigences d'ISR (investissement socialement responsable), le jugement des performances sociales et environnementales des sociétés s'appuyant principalement sur l'expertise et la notation de sociétés spécialisées comme VIGEO selon les critères suivants : Ressources humaines, Environnement, Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs), Gouvernance, Société civile et Droits humains. Les actions sélectionnées appartiennent à une liste de titres éligibles, faisant eux-mêmes partie des 200 plus grandes capitalisations boursières européennes (Stoxx Europe Large 200).

Le reporting ISR du fond est disponible sur le site internet de PRO BTP FINANCE. (www.probtpfinance.com)

VL part H: 312.21 € VL part N: 6 170.88 € Actif net total du fonds en millions d'€: 211.89 M€

Durée de placement recommandée

Profil de risque et de rendement

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus
--

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique: OPCVM

Classification AMF: Sans classification Règlementation SFDR : Article 8

Indicateur de référence : Stoxx Europe 50 dividendes réinvestis

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

Date de création part H: 25/06/2003 Date de création part N: 14/06/2018 Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max part H : 5% Droits d'entrée max part N : 1% Droits de sortie max part H : Néant Droits de sortie max part N : Néant Frais de gestion max part H: 0,20% TTC Frais de gestion max part N : 1% TTC Commission de surperformance : Non

(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN part H: FR0007083357 Code Bloomberg : PROBTPR FP Equity Code ISIN part N: FR0013334471 Code Bloomberg: PBFRADN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VI suivante

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant Souscription initiale min, part N: 1 000 000 €. Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Co-gérants : Robin MONEGIER DU SORBIER et Silvain DEPREZ

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)								
	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans		
Regard Actions Développement Durable H	-4,37%	-3,11%	10,55%	-4,37%	16,56%	31,48%		
Regard Actions Développement Durable N	-5,13%	-3,18%	10,33%	-5,13%	13,79%	-		
Stoxx Europe 50 Net Return	-1,80%	-3,74%	9,84%	-1,80%	16,04%	32,70%		
Performance relative part H	-2,57%	0,63%	0,71%	-2,57%	0,52%	-1,22%		
Performance relative part N	-3,33%	0,56%	0,49%	-3,33%	-2,25%	-		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources: MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)									
	2021	2020	2019	2018	2017				
Regard Actions Développement Durable H	28,65%	-5,27%	28,84%	-12,45%	10,69%				
Regard Actions Développement Durable N	27,63%	-6,03%	27,81%	-	-				
Stoxx Europe 50 Net Return	26,05%	-6,26%	27,36%	-10,21%	9,00%				
Performance relative part H	2,60%	0,99%	1,48%	-2,24%	1,69%				
Performance relative part N	1.58%	0.23%	0.45%	· .					

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Analyse de risque (Calculé avec un pas

1 an 3 ans Indice Fonds Volatilité annualisée 16,45 16,00 20,99 19,91 1,04 1,01 Tracking Error 3.44 3.95 -0,77 Ratio d'information ources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE





Commentaire de gestion

Pas de nouveautés au cours du mois de décembre sur les indicateurs de conjoncture. Ils sont restés stables aux Etats-Unis, tandis qu'ils se redressent en Europe par rapport à leurs points bas. L'inflation fini par s'orienter à la baisse dans toutes les économies mais demeure sur des niveaux élevés et fait l'objet d'une attention particulière des banquiers centraux et des investisseurs. Dans ce contexte, la Réserve Fédérale américaine, la Banque Centrale européenne, et la Banque d'Angleterre ont continué de relever leurs taux, mais à un rythme plus faible de 50 points de base. Les banques centrales ont également témoigné de leur volonté de poursuivre les hausses de taux. Dans le même temps, la Chine a pris des mesures pour mettre fin à sa politique zéro Covid, avec les effets négatifs qui commencent à apparaître. Enfin, la Banque du Japon a commencé en décembre à ajuster sa politique de contrôle des taux.

Après un rebond des marchés en octobre et novembre, les marchés ont corrigé en décembre en raison du resserrement des banques centrales et des inquiétudes autour de la croissance chinoise. Au sein du Stoxx600, la baisse est menée par les Technologie (-7,2 %), l'Automobile (-6,1 %) et les Voyages et Loisirs (-5,9 %). Les produits de consommation progressent quant à eux de +8,9 % tandis que les Banques restent stables et les Assurances reculent de seulement 0.2%.

Dans ce contexte, plusieurs mouvements ont été réalisés en milieu de mois afin d'affiner le positionnement du fonds pour aborder une nouvelle année qui n'efface pas les risques apparus en 2022 (guerre en ukraine, inflation, hausse des taux, énergie, récession, croissance chinoise, etc.). Le profil défensif du fonds a ainsi été accentué en allégeant des valeurs cycliques telles que Vinci, BASF, Airbus, Safran et en vendant Michelin. Une partie des liquidités générés ont été conservées (elles représentent désormais 8% du fonds) tandis que le reliquat a été investi dans des titres connus pour leur résilience, tels que Novartis ou Relx.

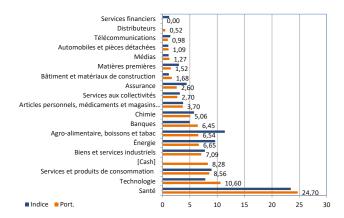
Le fonds affiche une performance de -3,11 % sur le mois de décembre, contre -3,74 % pour son indice de référence, le Stoxx Europe 50 dividendes nets réinvestis, soit une avance de 63 points de base. Cette performance s'explique par les liquidités détenues (+24 pb) dans un marché baissier, mais aussi par la sous-pondération du secteur de l'énergie (+24 pb) et la surpondération du secteur de la Santé (+20 pb). En revanche, les valeurs de Technologie détenues coûtent à la performance à hauteur de 24 pb. Depuis le début de l'année, Regard Actions Développement Durable affiche une performance de -4,37 % contre -1,80 % pour son indice de référence. Soit un retard de 257 points de base, qui s'explique aux deux tiers par l'absence de Shell et BP dans le fonds, qui affichent une forte performance en 2022 (respectivement +44 % et +37 %) mais dont les notes extra-financières ne les rendent pas éligible à un investissement.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille (dont trackers) :

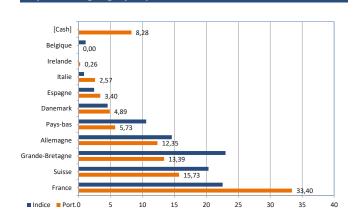
Exposition au risque action : 91,849

Répartition sectorielle relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Répartition géographique relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Principaux émetteurs (hors trackers)

	Part des 10 promiers ématteurs :	46.0
Unilever PLC	Articles personnels, médicaments et magasins d'alim	2,9
SAP SE	Technologie	2,9
Novartis AG	Santé	4,1
Roche Holding AG	Santé	4,5
LVMH Moet Hennessy Louis \	/uitton SE Services et produits de consommation	4,6
ASML Holding NV	Technologie	4,9
Novo Nordisk A/S	Santé	4,9
AstraZeneca PLC	Santé	5,0
TotalEnergies SE	Énergie	5,7
Nestle S.A.	Agro-alimentaire, boissons et tabac	6,5
Emetteurs	Secteur d'activité	% actif

Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux mouvements du mois (hors dérivés et OPC monétaires)

Achats	ou Ren	forcements	Ventes o	ou Allè	gements
Actif	A/R	Secteur	Actif	V/AI	Secteur
TOTALENERGIES SE	Renf	Énergie	MICHELIN (CGDE)	Ven	Automobiles et pièces détachées
NOVARTIS AG-REG	Renf	Santé	VINCI SA	All	Bâtiment et matériaux de construction
RELX PLC	Renf	Médias	AIRBUS SE	All	Biens et services industriels
ALLIANZ SE-REG	Renf	Assurance	BASF SE	All	Chimie
ROCHE HOLDING AG- GENUSSSCHEIN	Renf	Santé	CREDIT AGRICOLE	All	Banques

Ach : Achat Renf : Renforcement

Sources : PRO BTP FINANCE

Ven : Vente All : Allègement







Stratégie durable du fonds 31/12/2022

Le fond labélisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),

• Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculé d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportées en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes. Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.









Exclusions normatives et sectorielles

Exclusions normatives



Exclusions sectorielles





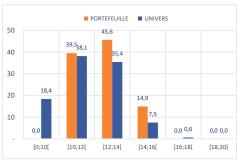




Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



Répartition des notes ESG (%)



Notes par domaines (sur 20)



Alignement avec la taxonomie



Indicateurs d'impact environnemental





Politique de biodiversité: part des émetteurs ayant une politique de protection de la biodiversité



Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



Commentaire

En décembre, le Stoxx 200 a été mis à jour. Les titres KINGSPAN (9,21) et SWEDISH MATCH (11,03) ont été remplacés par les titres DR ING HC F PORSCHE AG (9,61) et EPIROC AB (11,32). Suite à la mise à jour des notes du mois de décembre, les titres E.on (10,10->9,997), HALMA (10,02->9,93) et KERRY Au cours du mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants: - des allègements en AIRBUS, en BASF, en CAPGEMINI, en CREDIT AGRICOLE, en CRH, en INFINEON, en MERCEDES, en NOVO NORDISK, en SAFRAN, en SAINT-GOBAIN, en SAP, en STELLANTIS, en STM et en VINCI. des renforcements en ALLIANZ, en LONZA, en NOVARTIS, en RELX, en ROCHE, en SANOFI et en TOTALENERGIES

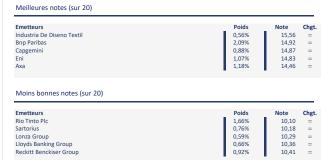






Zoom sur les notes ESG





Zoom sur l'impact climatique du portefeuille

EVOLUTION DE L'INTENSITE CARBONE ET DES EMISSIONS **ABSOLUES** INTENSITÉ CARBONE (TONNES CO2E/M EUR CA) PORTEFEUILLE UNIVERS = EMISSIONS_ABSOLUES 180 160 10 000 140 120 8 000 100 6 000 80 4 000 2 000 MAI-22 JUIN-22 JUIL.-22 AOÛT-22 SEPT.-22 OCT.-22 NOV.-22 DÉC.-22

Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Empreinte (T)	Poids	Changement
Totalenergies	2 931,79	6,2%	=
Eni	1 718,10	1,1%	▼
Air Liquide	1 703,48	2,0%	▼
Linde	1 200,32	2,7%	▼
Rio Tinto Plc	1 029,86	1,7%	=
		13,70%	
	-		

Zoom sur la féminisation du portefeuille









Glossaire financier

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est soulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

${\bf Tracking}\,\underline{\bf error}$

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement







Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs

Taux de séléctivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE retraite les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centré-réduits par domaine sont agrégé selon une pondération hétérogène définie par PRO BTP FINANCE.

Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleurs définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-

- Rouge : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves qui n'ont pas encore été réglées
- Orange : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans une controverse très grave ou continue d'être impliquée dans une controverse très grave liée à ses partenaires commerciaux, ou directement impliquée dans un ou plusieurs cas graves
- Jaune : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directe impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée

 - Vert : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut
- être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Exclusions normatives et sectorielles :

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des

Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent

Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires

Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GwH, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires

Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise

Féminisation

La moyenne pondérée du nombre d'heure de formation par employé des entreprises détenues en portefeuille.

Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises

Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille

Regard Actions Euro



Reporting mensuel au:

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif, à travers une politique active de sélection de valeurs, de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50. L'OPCVM, exposé en permanence à 60% minimum au marché actions, opère une gestion active et sélectionne les titres de sociétés au sein d'un univers de valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est au moins supérieure à un milliard d'euros. Les grandes capitalisations des bourses de la zone euro constituent l'essentiel de l'actif du fonds.

Chiffres clés

VL part H: $3625,45 \in$ VL part N: $5768,06 \in$ Actif net total du fonds en millions d' \in : $378,44 \, M \in$ Dernier dividende part H (10/03/2022): $205,74 \in$

Durée de placement recommandée Supérieure à 5 ans

Profil de risque et de rendement

À risqu	e plus faible			À risque plus élevé				
Rendement p	ootentielleme	nt plus faible		Rendement potentiellement plus éle				
1	2	3	4	5	6	7		

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Règlementation SFDR : Article 8

Indicateur de référence : Euro Stoxx 50 Net Return Affectation du résultat net part H : Distribution Affectation du résultat net part N : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées part H : Capitalisation Affectation des plus values nettes réalisées part N : Capitalisation

Date de création part H : 01/04/1988 Date de création part N : 14/06/2018 Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro
Droits d'entrée max part H : 5,00%
Droits d'entrée max part N : 1,00%
Droits de sortie max part N : Néant
Droits de sortie max part N : Néant
Frais de gestion max part H : 0,20% TTC
Frais de gestion max part N : 0,80% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN part H: FR0007434436 Code Bloomberg: PRORACT FP Equity Code ISIN part N: FR0013329141 Code Bloomberg: PBFRAEN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

Souscription initiale min. part H: Néant

Souscription initiale min. part N : 1 000 000 € Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur: CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant: Philippe EMMENECKER, depuis le 02/01/2006

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)							
	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	
Regard Actions Euro H	-4,75%	-3,00%	13,57%	-4,75%	8,73%	20,66%	
Regard Actions Euro N	-5,32%	-3,05%	13,40%	-5,32%	6,79%	-	
Euro Stoxx 50 Net Return	-9,49%	-4,27%	14,56%	-9,49%	8,06%	21,88%	
Performance relative part H	4,74%	1,27%	-0,99%	4,74%	0,67%	-1,22%	
Performance relative part N	4,17%	1,22%	-1,16%	4,17%	-1,27%	-	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OURCES - MODNINGSTAD at DDO DTD EINIANG

Performances annuelles (%) (Nettes de frais) 2021 2020 2019 2018 2017 Regard Actions Euro H 22.50% -6.81% 27,18% -12.75% 6,48% 21.77% -7.37% Regard Actions Euro N 26.41% Furo Stoxx 50 Net Return 23.34% 28.20% -12.03% 9.15% -3.20% Performance relative part H -0,84% -3,61% -1,02% -0,72% -2,68%

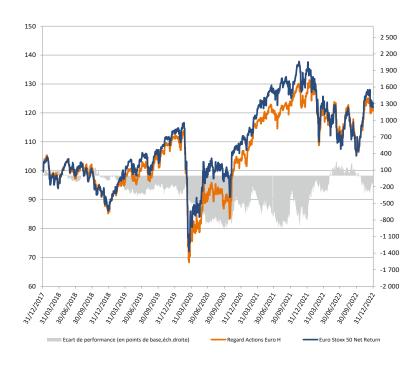
-1.57% -4.16% -1.79%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performance relative part N

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Analyse de risque (Calculé que un pas hebdan

Titlat y 52 de l'15 que (calcale avec an pas nebaomadane, l'enoue gissante)							
	1 an		3 ans				
	Fonds I	Indice	Fonds	Indice			
Volatilité annualisée	20,50	20,92	25,36	25,16			
Bêta	0,95		0,9	18			
Tracking Error	5,51		6,0)1			
Ratio d'information	0,93		0,0)4			
Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE							

Regard Actions Euro



Commentaire de gestion

Après le spectaculaire rebond des marchés actions enclenché à la mi-octobre, le mois de décembre a été marqué par des prises de profits dans un contexte de fin d'année peu propice à l'activité et à la prise de risque. Au final, l'indice EuroStoxx 50 se replie de 4.27% sur le mois et affiche un recul somme toute modeste de 9.49% sur l'ensemble de l'exercice 2022. Les banques centrales, FED et BCE en tête, ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. En zone Euro, la BCE débutera la réduction de son bilan au mois de mars. Parallèlement, les craintes de récession se sont accentuées avec un abaissement des prévisions de croissance par les grands organismes internationaux. Le consensus des analystes poursuit son travail d'ajustement graduel sur les profits (+1.6% en 2023). Le cycle que nous traversons est à ce point atypique qu'il est difficile de se positionner sur l'amplitude de la contraction et le point d'atterrissage en 2023. La publication des résultats annuels à partir de la fin janvier fournira un début de réponse.

La période écoulée a été extrêmement calme en termes de transactions, en accord avec la baisse de la liquidité constatée sur les marchés. Le fonds a souscrit à hauteur de sa participation à l'augmentation de capital du loueur automobile ALD. Cette opération permet de financer l'acquisition stratégique de Lease Plan et donne ainsi naissance à un acteur mondial de premier plan. Au niveau des ventes, le fonds a poursuivi son allègement sur le dossier Prosus qui profite du regain d'intérêt sur Tencent et de la stratégie de réduction de la décote. Toujours au sein du secteur des médias, la position en M6 a été quelque peu allégée suite à la progression de près de 50% en à peine 2 mois. Mis à part ces ajustements et en l'absence de changement de cadre, le positionnement du portefeuille reste inchangé. Nous conservons un biais positif sur les valeurs énergétiques et restons prudents sur les valeurs industrielles et celles liées à la consommation.

Le fonds récupère logiquement de la performance dans la phase de consolidation du marché. La valeur liquidative baisse de 3% sur le mois contre 4.27% pour l'indice. Le sous-investissement du fonds contribue positivement à hauteur de 36 bps. Les prises de profits ont été amplifiées sur les gros poids de l'indice, titres sur lesquels le fonds est globalement moins présent. Les sous-expositions sur le dossier ASML ou sur la galaxie du luxe (Kering, LVMH) apportent ainsi des contributions respectives de 26 et 31 bps. Parmi les paris hors indice, deux titres de l'univers midcaps se distinguent : M6 (31 bps) et ALD (18 bps).

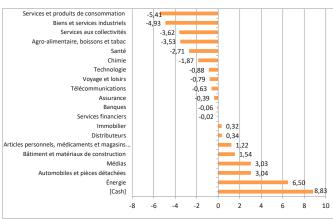
Au final, au terme d'une année mouvementée et riche en rebondissements, le fonds affiche un repli modeste de 4.75% sur l'année 2022 et enregistre un alpha positif de 4.74% par rapport à l'indice.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille (dont trackers) : 51 (0)

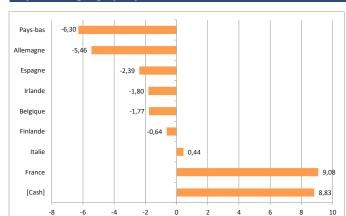
Exposition au risque action : 91,17%

Répartition sectorielle relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Répartition géographique relative *



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

*hors futures,opt. sur indices et Trackers

Principaux émetteurs (hors trackers)

Emetteurs	Secteur d'activité	% actif
TotalEnergies SE	Énergie	7,7
Linde plc	Chimie	3,6
VINCI SA	Bâtiment et matériaux de construction	3,2
Sanofi	Santé	3,1
ASML Holding NV	Technologie	3,1
BNP Paribas S.A.	Banques	2,8
Eni SpA	Énergie	2,8
Siemens Aktiengesellschaft	Biens et services industriels	2,7
SAP SE	Technologie	2,5
Mercedes-Benz Group AG	Automobiles et pièces détachées	2,4

Part des 10 premiers émetteurs : 34

Principaux mouvements du mois (hors dérivés et OPC monétaires)

Acha	ts ou R	enforcements	Ventes	ou All	ègements
Actif	A/R	Secteur	Actif	V/AI	Secteur
CGG SA	Renf	Énergie	PROSUS NV	All	Technologie
ALD	Renf	Services et produits de consommation	M6 METROPOLE TELEVISION	All	Médias

A : Achat R : Renforcement V : Vente Al : Allègement

Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Sources : PRO BTP FINANCE

Regard Actions Euro



Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par la Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

La Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus la Tracking Error est faible, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque actions, risque en capital, risque de taux, risque discrétionnaire, risque de contrepartie, risque de change impacts des techniques de gestion notamment des instruments financiers à terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

LEXIQUE FINANCIER

Abondement

Somme versée par l'entreprise sur le plan d'épargne des salariés qui ont effectué des versements volontaires, afin de les accompagner dans leur effort d'épargne.

Action

Part du capital social d'une entreprise. L'action donne à son titulaire le titre d'actionnaire ainsi que certains droits d'associés (droit de vote, droit à l'information, droit sur une part des bénéfices).

L'actionnaire est propriétaire d'une fraction de l'entreprise. La valeur de l'action varie en fonction des évolutions de l'entreprise, de ses résultats et, pour les sociétés cotées, des fluctuations des marchés financiers.

Agence de notation extra-financière

Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'un acteur économique. Après analyse, elle lui attribue des notes sur différentes thématiques. Les gérants de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) peuvent utiliser ces notes pour sélectionner les valeurs qui les composent.

Arbitrage

Faculté pour un salarié de modifier la répartition de son épargne en changeant de fonds commun de placement. Le salarié peut choisir de placer son épargne dans les différentes catégories d'actifs, à l'intérieur du même plan d'épargne ou au sein de l'accord de participation.

CAC40

Indice établi à partir du cours des actions des 40 principales sociétés cotées françaises. Il reflète l'évolution de la Bourse parisienne.

CAC 40 ESG

Le CAC 40 ESG est un indice boursier composé de 40 valeurs, sélectionnées en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), parmi les 60 entreprises présentes dans le CAC 40 et dans le CAC Next 20.

Code de Transparence

Code national auquel les fonds peuvent adhérer, ce par quoi ils s'engagent à donner aux épargnants des informations exactes, claires, compréhensibles et actualisées pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques ESG mises en place.

Conseil de surveillance de FCPE

Organe créé par la loi pour permettre aux salariés de surveiller la gestion de leur épargne gérée en fonds communs de placement d'entreprise. Il est composé de salariés porteurs de parts et, le cas échéant, de représentants de l'entreprise.

Cours

Prix d'une action ou d'une obligation sur le marché boursier.

Critères ESG

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E,
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S,
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G.

Critères extrafinanciers

Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte son impact sur l'environnement et la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.

Déblocage anticipé

Les avoirs d'épargne salariale sont bloqués normalement cinq ans ou jusqu'au départ en retraite dans le cas du PERCO. La loi prévoit toutefois des cas de remboursement permettant, sur présentation de justificatifs, de débloquer ces avoirs avant l'échéance légale de blocage.

Pour la participation et les plans d'épargne : mariage de l'intéressé ou conclusion d'un Pacs ; naissance ou arrivée au foyer d'un troisième enfant et de chaque enfant suivant ; divorce, séparation ou dissolution d'un Pacs avec enfant à charge ; invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; cessation du contrat de travail ; création ou reprise d'une entreprise par l'intéressé, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé.

Pour le PERCO : décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé.

Déficit budgétaire et déficit public

En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque le budget de l'État est en déficit : les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses, et donc son solde budgétaire est négatif.

De même, les administrations publiques (ensemble plus vaste que l'État puisque incluant les administrations territoriales et les administrations de Sécurité sociale) connaissent un déficit public lorsque les dépenses publiques pour une année sont supérieures aux recettes publiques ; le solde des finances publiques est alors négatif.

On distingue le déficit primaire, qui correspond au déficit calculé sans prendre en compte le service de la dette (c'est-à-dire les intérêts payés sur la dette et la partie des emprunts devant être remboursés au cours de l'année), du déficit final.

Initialement, les traités Européens en vigueur avaient fixé la limite du pourcentage de déficit budgétaire par rapport au Produit Intérieur Brut à 3% par an et le "stock total de la dette ne devait pas dépasser 60% de celui-ci".

Développement durable

Développement "répondant aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", tel que défini par le rapport Bruntland en 1987. Cette notion a été formalisée par les Nations unies lors du sommet international de Rio de 1992. Elle propose que toutes les activités économiques soient appréhendées selon trois aspects interdépendants sur le long terme : l'équité sociale, l'intégration de l'environnement et la rentabilité économique. Un système de notation allant de 0 à 20 permet de hiérarchiser les implications des entreprises en fonction de la notion de développement durable.

Duration

Période à l'issue de laquelle la rentabilité d'une obligation n'est plus affectée par les variations de taux.

EONIA

Taux européen moyen au jour le jour (marché monétaire).

€STR

(prononcez « Ester ») est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne,il a remplacé définitivement l'Eonia, depuis le 3 janvier 2022

Euro Stoxx50

Indice établi à partir d'un échantillon des cours des actions des 50 plus grandes valeurs cotées des pays de la zone euro, choisies en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur appartenance sectorielle.

EuroMTS

Indice des performances obligataires établies par le Comité de normalisation obligataire et calculé par la Caisse des dépôts et consignations. Il est représentatif d'un échantillon d'emprunts d'État de la zone euro.

Fonds commun de placement (FCP) Copropriété de valeurs mobilières (actions, obligations, actions de Sicav) appartenant à des porteurs de parts.

Fonds commun de placement d'Entreprise (FCPE) Fonds communs de placement destinés à gérer l'épargne salariale. On distingue deux types de Fonds Communs de Placement d'Entreprise : les "FCPE multi-entreprises" accessibles aux salariés issus de différentes entreprises et les "FCPE dédiés" destinés aux salariés d'une même entreprise ou d'un même groupe.

Seuls les fonds dédiés à une entreprise ou à un groupe peuvent être des fonds investis en titres de l'entreprise - actions (fonds d'actionnariat) ou obligations.

Fonds d'investissement alternatif (FIA) Organisme de Placement Collectif qui lève des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie, dans l'intérêt des investisseurs. Les FIA ne sont pas soumis à la directive OPCVM IV, mais à la directive européenne AIFM.

Indice

Instrument qui permet de calculer la performance positive ou négative d'un ensemble de valeurs mobilières détenues entre deux périodes. Exemples : le CAC 40 ou l'Euro Stoxx50.

Label

Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer pour faire leur choix. En matière de finance durable, il existe trois labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.

Label ISR (Investissement **Socialement** Responsable)

Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.

Label GreenFin

GREENFIN LABEL Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité «verte» des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

Label Finansol



Il concerne exclusivement les produits d'épargne solidaire, c'est-à-dire qui financent des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable (logement, emploi, environnement, solidarités internationales, etc.).

Marché financier

Marché de confrontation de l'offre et de la demande sur lequel les valeurs mobilières (actions, obligations...) se vendent et s'achètent.

Matérialisé par la Bourse jusqu'à récemment, le marché financier est désormais un marché électronique délocalisé. Il comprend un marché primaire et un marché secondaire, comme le marché du neuf et de l'occasion pour les voitures. Les valeurs mobilières créées par les collectivités ou les entreprises pour obtenir des capitaux auprès du public sont émises sur le marché primaire. Lorsqu'elles ont trouvé preneur et sont ensuite revendues, elles sont alors négociées sur le marché secondaire.

Marché monétaire

Marché sur lequel s'effectuent les transactions à court terme entre banques et institutions financières.

Notation extra financière

Notation de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques qui met en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux environnementaux, sociaux et liés à leur gouvernance.

Obligation

Partie d'un emprunt d'une société, d'un État ou d'une collectivité territoriale (l'emprunt obligataire est divisé en obligations). Acheter une obligation, revient à prêter son argent à un tiers qui verse en échange une contrepartie financière (intérêt) pendant la durée de l'emprunt et rembourse le capital à l'issue de la période de prêt (de deux à trente ans généralement).

Organisme de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM)

Structure, soumise à la directive européenne OPCVM IV, qui permet la gestion collective de fonds. Ces fonds sont investis dans des valeurs mobilières qui donnent à leur possesseur le même droit que des actions, c'est-à-dire qu'il bénéficie d'une part du capital de la société émettrice.

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Système obligatoire de distribution aux salariés d'une partie des bénéfices obtenus dans les entreprises de plus de 50 salariés atteignant un niveau de bénéfices suffisant. Son montant (dit "réserve spéciale de participation") est déterminé en principe au regard d'une formule légale. Toutefois, l'entreprise garde la possibilité de retenir une formule de calcul dérogatoire au moins aussi avantageuse, voire d'appliquer ce système alors même qu'elle n'y est pas obligée par la loi (entreprises de moins de 50 salariés, par exemple).

Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)

Système d'épargne collectif ouvrant aux salariés la faculté de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI)

Plan d'épargne d'entreprise négocié en une seule fois pour plusieurs entreprises.

Exemple : le PEI BTP, PEI négocié pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics.

Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Il a été instauré par la loi Fillon du 21 août 2003 portant réforme des retraites et dont l'objectif principal est de permettre la constitution d'une épargne avec l'aide de son entreprise en vue de la retraite. Ce dispositif remplace le Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à 10 ans (PPESV). Exemple : le PERCO BTP, PERCO négocié pour les entreprises du BTP.

Portefeuille

Ensemble de valeurs mobilières (actions, obligations ou actif monétaire) détenues par un particulier ou un investisseur institutionnel (assurances, caisses de retraite et de prévoyance).

Produits de taux

Ensemble de valeurs mobilières qui représente une créance sur l'État, les collectivités ou les entreprises et dont l'une des caractéristiques essentielles est de prévoir un taux d'intérêt contractuel. La fixation de leur cours est sensible à l'évolution future des taux d'intérêt. Ils comprennent les obligations et les placements de trésorerie.

Rapport (ou reporting) extrafinancier

L'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 oblige notamment les sociétés de gestion à expliquer comment elles prennent en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) quand elles sélectionnent les valeurs qui figurent dans les fonds qu'elles proposent.

Risque actions

Risque lié à la fluctuation, à la hausse comme à la baisse, du marché actions.

Risque taux d'intérêt

Diminution de la valeur des investissements du FCPE dans le cas de l'augmentation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour les investissements dans les titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans les titres de créances ayant des échéances plus courtes.

Risque de crédit

Dégradation de la qualité de signature d'un émetteur sur lequel est exposé le FCPE et ainsi susceptible de faire baisser la valeur des investissements du FCPE.

Risque de perte en capital

Se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à mettre en œuvre des mesures pour respecter les enjeux du développement durable. La RSE est donc le fait, pour un acteur économique, d'être économiquement viable, d'avoir un impact positif sur la société mais aussi de mieux respecter l'environnement.

SICAV

Société d'investissement à capital variable qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, tout comme les fonds communs de placement.

Stock picking

Technique de sélection des investissements en fonction uniquement de caractères liés à l'entreprise et non au marché boursier.

Taux annuel moyen de progression

Résultat de l'évolution annuelle de la valeur d'un actif.

Exemple: Une action X valait 100 euros au 1er janvier 2009, elle vaut 110 euros au 31 décembre 2010, son taux de progression moyen par an est de 5% (10% pour deux ans).

Taux d'intérêt

Rémunération servie au porteur d'un produit de taux (obligation ou monétaire), pouvant être fixe ou

Taux de refinancement

Taux fixé par le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) visant à définir les conditions d'emprunt au jour le jour des institutions financières auprès de la BCE.

Taux directeur

Taux d'intérêt au jour le jour décidé par la Banque centrale pour intervenir directement ou indirectement sur le marché monétaire interbancaire, où les banques se refinancent ou placent leurs excédents de liquidités.

Teneur de compte conservateur de parts (TCCP)

Établissement qui reçoit les demandes de souscription accompagnées des versements correspondants ainsi que les demandes de rachat de parts, procède à leur traitement, fait les règlements correspondants et transmet les informations nécessaires aux porteurs de parts et conserve les comptes des porteurs sur lesquels les parts sont inscrites.

Il a le statut d'entreprise d'investissement. C'est l'équivalent pour les avoirs d'épargne salariale de la banque dépositaire des avoirs en liquidité ou en titres d'un investisseur en dehors de l'épargne salariale. REGARDBTP est le TCCP pour les accords de participation et les plans d'épargne salariale du BTP.

Terme

Se dit à propos d'un emprunt ou d'une obligation. Il correspond à la date de remboursement prévue par le contrat d'émission. Dans le langage courant "terme" est utilisé également pour évoquer une durée ou un délai : court terme, moyen terme, long terme.

Trésorerie

Placement sans risque à court terme (en général à moins d'un an) procurant une rémunération calculée suivant un taux d'intérêt fixe ou variable.

Valeur de la part (FCP et/ou FCPE) Appelée également valeur liquidative, elle est obtenue en divisant la valeur totale des actifs gérés dans le FCP et/ou FCPE par le nombre de parts. Cette valeur évolue en fonction des mouvements des marchés financiers.

Valeur mobilière

Appellation désignant tous les titres négociables (actions, obligations, parts de FCP, actions de SICAV...), cotés en Bourse ou non.

Versement volontaire

Versement décidé par un salarié sur un plan d'épargne. Ce versement est limité chaque année au quart de sa rémunération brute annuelle. La réserve spéciale de participation n'entre pas dans cette limite, l'abondement de l'entreprise non plus.



Pour connaître les valeurs de parts des fonds communs de placement et obtenir toute information les concernant, un site Internet est à votre disposition :

www.regardbtp.com



www.probtp.com

